

RAPPORT ANNUEL 2007

Sommaire

Organes de gestion et de contrôle	2
Chiffres clés	3
Message du Président	4
Profil du groupe Crit	6
L'activité du groupe en 2007	8
• Le travail temporaire, notre coeur de métier	8
• L'assistance aéroportuaire, une dynamique de croissance	17
• Les autres services, des activités complémentaires	20
• L'organisation du groupe	22
Une société-mère au service de ses filiales	22
Les ressources humaines, forces vitales du groupe	23
Évolution et perspectives	31
Groupe Crit et la Bourse	33
Rapport Financier	35
Rapport de Gestion	89
Rapport du Président du Conseil d'Administration	105
Informations juridiques et financières	116
Table thématique	142



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 04 juin 2008, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

GROUPE
crit

Société Anonyme au capital de 4 050 000 €
Siège social : 152 bis, avenue Gabriel Péri - 93400 Saint Ouen - France
622 045 383 RCS Bobigny



Conseil d'Administration

Claude Guedj	Président
Yvonne Guedj	Administrateur
Karine Guedj	Administrateur
Nathalie Jaoui	Administrateur

Direction Générale

Claude Guedj	Président Directeur Général
Nathalie Jaoui	Directeur Général Délégué, Présidente Pôle Travail Temporaire
Karine Guedj	Directeur Général Délégué
Daniel Barus	Directeur Général Pôle Travail Temporaire
Maunir Khablachi	Directeur Activités Aéroportuaires

Commissaires aux comptes titulaires

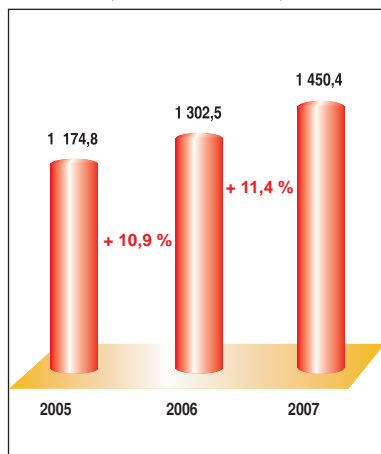
- PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT S.A
63, rue de Villiers - 92200 Neuilly sur Seine
Représenté par Jean-François Chatel, membre de la
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de Versailles
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGM du 16 juin 2005
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2010.
- RICOL, LASTEYRIE ET ASSOCIÉS (indépendant)
Représenté par Gilles de Courcel, membre de la
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de Paris
2, avenue Hoche - 75008 Paris
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 19 juin 2002
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2007.

Commissaires aux comptes suppléants

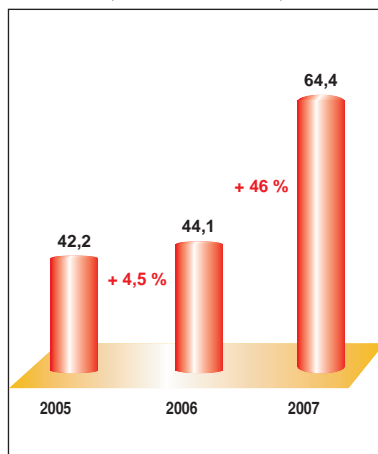
- Monsieur Pierre Coll, membre de la Compagnie
Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
4, avenue du Colonel Bonnet - 75016 Paris
Nommé par l'AGM du 11 juin 2003
Renouvelé par l'AGM du 16 juin 2005
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2010.
- Monsieur Jean-Charles de Lasteyrie, membre de la
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de Paris
2, avenue Hoche - 75008 Paris
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 19 juin 2002
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2007.

Chiffres clés

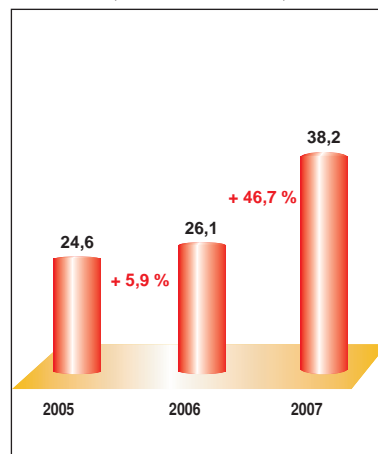
Chiffre d'affaires publié
(en millions d'euros)



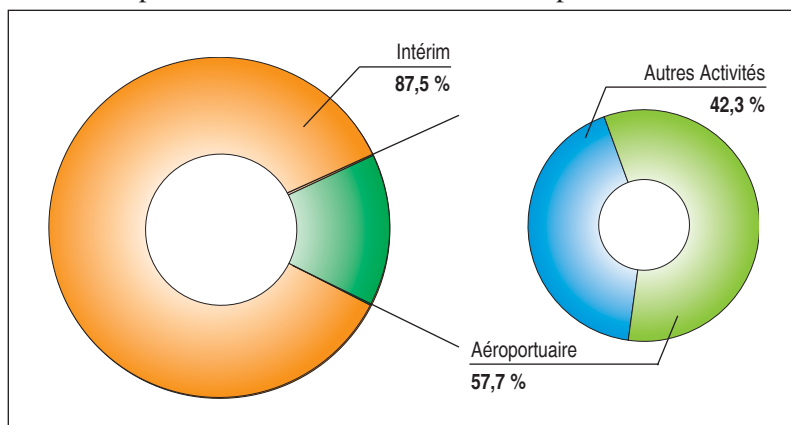
Résultat opérationnel publié
(en millions d'euros)



Résultat net publié
(en millions d'euros)



Répartition du chiffre d'affaires 2007 par activité*



* avant éliminations inter-activités

En milliers d'euros	2005	2006	2007
• Chiffre d'affaires consolidé	1 174 805	1 302 461	1 450 431
dont : Pôle travail temporaire	1 027 628	1 143 934	1 288 364
Pôle autres activités	73 369	78 599	78 724
Pôle assistance aéroportuaire	94 659	103 853	105 378
Éliminations inter activités	(20 851)	(23 926)	(22 035)
• Résultat opérationnel	42 181	44 096	64 394
• Résultat part du groupe	24 323	25 589	37 358
• Capitaux propres part du groupe	92 766	115 982	150 645
• Résultat par action (en euros)	2,16	2,28	3,32
• Effectifs permanents	3 800	4 201	4 473
• Nombre d'agences	379	437	456



Message du Président

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Le Groupe Crit a réalisé en 2007 un nouvel exercice de qualité s'illustrant par une dynamique de croissance à deux chiffres.

Cette dynamique nous a permis de réaliser un chiffre d'affaires de près de 1,5 milliard d'euros en croissance de plus de 11%. Nous avons été capables de générer 125 millions d'euros de chiffre d'affaires additionnel uniquement réalisé en croissance organique.

Notre résultat avant impôts et notre résultat net part du groupe ont bondi respectivement de 49,8% et de 46% pour s'établir à 58 millions d'euros et 37,4 millions d'euros.

Cet exercice valide une nouvelle fois la pertinence de la stratégie conduite par notre groupe, notre capacité à générer une forte croissance en interne et la solidité de notre modèle de développement.

Notre pôle travail temporaire, qui concentre 89% de nos revenus, a été au cœur de notre progression avec une croissance qui s'est établie à 12,5%.

Cette évolution est d'autant plus remarquable s'agissant de la croissance organique qui s'inscrit à 11% contre 7,8% l'année précédente.

Crit surperforme son marché et réaffirme sa position de n° 1 indépendant en France

Et d'autant plus notable encore s'agissant de la croissance organique du pôle réalisée en France qui s'est élevée à 11% dans un marché français du travail temporaire qui ressort en progression de 6,5% sur l'année 2007.

Notre groupe a donc une nouvelle fois surperformé son marché de référence grâce à sa stratégie offensive de prise de parts de marché et a, cette année encore, réaffirmé sa position de premier groupe indépendant français du travail temporaire.

A l'international, nous avons franchi une nouvelle étape dans la croissance qui s'illustre par un chiffre d'affaires en très forte croissance de plus de 38% bénéficiant de l'intégration des acquisitions réalisées en 2006 en Espagne. Le cap des 100 millions d'euros est en vue et je suis convaincu que nous avons tous les atouts pour réussir à l'international.

Notre stratégie de croissance volontariste s'est accompagnée d'une très forte progression du résultat opérationnel de notre pôle travail temporaire qui ressort à 60 millions d'euros contre 36 millions d'euros en 2006. Cette évolution bénéficie également d'une contribution liée à la modification du calcul des charges sociales en 2007.

Sur l'ensemble du pôle multiservices, l'activité de l'exercice a été conforme à nos prévisions avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 170,2 millions d'euros contre 169,4 millions d'euros en 2006.

Nos activités aéroportuaires se sont illustrées en 2007 par de nombreux succès commerciaux dont d'importants contrats signés en fin d'exercice qui nous permettent d'anticiper une brillante année 2008.

Cet exercice marque également un renforcement très significatif de la structure financière de notre groupe. Nous avons en effet franchi en 2007 une étape importante dans notre désendettement avec une diminution de plus de 30% de notre dette sur l'exercice. Notre groupe affiche aujourd'hui une structure financière solide qui nous permet de conduire une stratégie offensive pour poursuivre notre développement en 2008.

Notre groupe aborde l'exercice 2008 avec confiance. Ce début d'année s'illustre par un premier trimestre qui confirme la dynamique soutenue sur tous nos pôles d'activité. Ainsi, nous affichons un chiffre d'affaires trimestriel en croissance de plus de 10% qui s'établit à 354,3 millions d'euros.

Notre pôle travail temporaire a réalisé un bon début d'année avec une croissance de 9,2% sur le trimestre. Cette évolution est d'autant plus remarquable que le premier trimestre 2008 a compté un jour ouvré de moins en France et trois jours de moins en Espagne. A jours ouvrés comparables, cette progression serait de 10,8%.



Un premier trimestre 2008 réussi sur tous nos pôles d'activité

La France reste le moteur de la dynamique de notre cœur de métier avec un chiffre d'affaires en progression de 9,7%, surperformant très significativement le marché du travail temporaire qui a progressé de 3,5% sur la même période.

En ce début d'année, notre pôle multiservices témoigne également d'une très belle croissance de plus de 17%. Nos activités d'assistance aéroportuaire ont bénéficié des succès commerciaux enregistrés en 2007 et début 2008 et ont progressé de 18%. Quant à nos activités ingénierie et maintenance, l'amélioration continue de l'activité se confirme mois après mois, s'illustrant par une croissance de plus de 19% au 1^{er} trimestre.

Ce début d'exercice réussi sous toutes nos activités conforte nos perspectives favorables pour la suite de l'exercice.

Je souhaite conclure en ouvrant une parenthèse sur un sujet qui, au-delà des modes, devient aujourd'hui capital : l'engagement dans le développement durable. Nous sommes aujourd'hui déterminés à aller plus loin dans ce domaine. A ce titre, nous prévoyons d'adhérer, cette année, au Pacte Mondial des Nations Unies et d'en promouvoir les principes sur tout notre réseau, dans toutes nos activités et sur chacun des pays où nous sommes présents.

Une année 2008 dédiée au développement durable

Ces principes, visant à l'amélioration des conditions sociales, de la lutte contre la pauvreté, du respect des droits de l'Homme, des conditions environnementales, de la lutte anti-corruption, ont constitué les fondamentaux de notre groupe, et, c'est tout naturellement que nous pouvons nous associer à leur promotion. A cet effet, nous publierons cette année un rapport Développement Durable qui permettra, à chaque partie prenante, de connaître nos réalisations et nos engagements futurs et d'inscrire notre groupe dans le long terme.

Parce que je suis aujourd'hui convaincu que la réussite d'une entreprise ne doit pas être seulement appréciée sur le terrain financier, mais aussi sur sa contribution humaine et sociale. Dans ce domaine aussi, notre groupe est prêt à tenir sa place parmi les leaders de son marché.

Claude GUEDJ
Président Directeur Général





UN GROUPE DE SERVICES AUX ENTREPRISES

Le Travail Temporaire

Repères historiques

• 1962 • Naissance du Groupe Crit

Claude GUEDJ crée le Centre de Recherches Industrielles et Techniques (CRIT), bureau d'études et de calculs au service des industries mécanique, électrique et informatique.

• 1972 - 1998 • Première loi sur le travail temporaire - Création de Crit Intérim

Le groupe développe son réseau de travail temporaire par croissance interne et externe, crée son centre de formation aux ressources humaines et obtient la qualification ISO et la certification en milieu nucléaire CEFRI.

En 1998, le réseau de travail temporaire du groupe compte 92 agences.

• 1999 - 2000 • Introduction en Bourse

En 1999, Groupe Crit entre sur le Second Marché d'Euronext Paris.

En 2000, le groupe acquiert le groupe Europe Handling et la société Cityjet Handling spécialisés en assistance aéroportuaire.

Fin 2000, le groupe a porté son réseau de travail temporaire à 133 agences.

• 2001 • N°4 du travail temporaire

Groupe Crit est élu par le magazine américain Forbes l'une des 200 meilleures small caps au monde.

Europe Handling est nommé prestataire aéroportuaire sur l'aéroport Roissy CDG2.

Groupe Crit étend son réseau d'intérim en Suisse. Fin 2001, Groupe Crit acquiert le groupe Euristt. Cette acquisition stratégique permet au groupe de devenir le n°4 du travail temporaire en France (331 agences) et de prendre position en Allemagne (3 agences) et en Espagne (6 agences).

• 2002 • 40 années de croissance

Groupe Crit fête ses 40 années de croissance et franchit la barre du milliard d'euros de chiffre d'affaires. Avec l'acquisition d'Euristt, Crit Intérim donne naissance au premier groupe indépendant du travail temporaire en France.

• 2003 - 2004 • Poursuite de la croissance et de la rentabilité

- Création de Congo Handling, filiale d'assistance aéroportuaire au Congo,

- Création d'une filiale Crit Intérim au Maroc.

• 2005 • Un nouvel exercice de croissance

- La loi de Cohésion Sociale de 2005 permet à Crit intérim d'étendre son offre de service aux recrutements des CDI et CDD,

- Crit intérim est la 1^{ère} entreprise de travail temporaire certifiée QSE en France.

• 2006 • Accélération de la croissance et renforcement à l'international

- Le groupe double son rythme de croissance et renforce les positions de son pôle travail temporaire à l'international avec l'acquisition des sociétés espagnoles Tutor et Addenda,

- Le pôle aéroportuaire signe une concession exclusive sur l'aéroport de Libreville au Gabon.

• 2007 • Crit surpasse son marché et renforce sa position de 1^{er} indépendant du travail temporaire en France

- Le groupe affiche une forte dynamique de croissance, une progression de ses résultats et un renforcement significatif de sa structure financière.

7,3%* ASSISTANCE
AÉROPORTUAIRE

FRANCE

- Groupe Europe Handling 82,4%
(Roissy CDG2)

EUROPE

- Sky Handling Partner 12,1%
(Dublin - Cork - Shannon - Irlande)

AFRIQUE

5,5%

- Congo Handling (créé en 2003)
(Brazzaville, Pointe Noire - Congo)
- Handling Partner Gabon (créé en 2006)
(Libreville)

GROUPE
crit

Cœur de notre métier

TRAVAIL TEMPORAIRE 87,5%*

FRANCE

- Crit Intérim
- AB Intérim
- Les Compagnons 92,5%
- Les Volants
- Mayday Travail Temporaire

ÉTRANGER

- Crit Intérim (Suisse)
- Crit España (Espagne)
- Propartner (Allemagne) 7,5%
- Crit (Maroc)

AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES AUX ENTREPRISES 5,2%*

- Ingénierie & maintenance industrielle
 - ⇒ Maser 48%
 - ⇒ ECM
 - ⇒ ECM Tehnologie (Roumanie) 35,7%
- Sécurité / Accueil
 - ⇒ Paris Ile de France Sécurité
 - ⇒ Otessa 4,4%
- Fournitures pour l'industrie et le bâtiment
 - ⇒ Crit Center 10,6%
- Formation
 - ⇒ RHF 1,3%

En bref...

Le groupe Crit, **un acteur majeur du travail temporaire et de l'assistance aéroportuaire**

Le groupe Crit apporte depuis 45 ans à des milliers d'entreprises de tous secteurs d'activité, des grands donneurs d'ordres aux PME PMI, les **ressources humaines** professionnelles dont elles ont besoin.

Premier acteur indépendant du travail temporaire en France.

456 agences en France, Allemagne, Espagne, Suisse, Maroc.

38 000 intérimaires délégués chaque jour.

Un pôle de services spécialisé en **assistance aéroportuaire, ingénierie et maintenance industrielle.**

4 473 collaborateurs permanents.

1 450,4 M€ de chiffre d'affaires consolidé.

* en pourcentage du chiffre d'affaires avant éliminations inter-activités



L'activité du groupe

Pionnier dans le domaine des services en ressources humaines aux entreprises, le Groupe Crit occupe aujourd'hui une place significative sur ce secteur : il est le premier groupe indépendant du travail temporaire en France. Le groupe bénéficie également d'une solide assise dans le secteur de l'assistance aéroportuaire et accompagne son cœur de métier de services complémentaires dans les domaines de l'ingénierie et la maintenance industrielle.

Le travail temporaire constitue le cœur de métier du groupe : il en est le socle et son moteur de développement avec l'enseigne Crit Intérim. Ce pôle a représenté 87,5 % de l'activité du groupe en 2007 (avant éliminations inter-activités).

Positionné sur un secteur en plein essor, le pôle assistance aéroportuaire constitue le deuxième pôle de développement du groupe et a représenté 7,3 % de l'activité en 2007.

Les autres services (5,2 % de l'activité) regroupent des activités complémentaires au métier de base destinées à accompagner et répondre à la demande des entreprises clientes en matière de ressources humaines dans les domaines de l'ingénierie, de la maintenance industrielle.

Le travail temporaire, cœur de métier du groupe

Grâce à une politique offensive de croissance externe, le groupe a acquis une nouvelle dimension sur son cœur de métier. Cet effet de taille et les valeurs du groupe - entrepreneurship - proximité - réactivité - satisfaction - sont les fondements sur lesquels se construit la politique de croissance des années à venir.

Cette politique de croissance a permis au groupe Crit de bénéficier d'une position clé de challenger dans un secteur concurrentiel et concentré. Premier groupe indépendant du travail temporaire en France, fort de 456 agences à fin 2007 dont 397 en France sous l'enseigne Crit Intérim, le Groupe Crit dispose d'une taille idéale, d'un maillage territorial national, du savoir-faire et des compétences nécessaires pour servir ses clients partout en France en leur délivrant la compétence requise au moment où le besoin s'en fait sentir.

Le marché français du travail temporaire : un modèle en Europe

Dans une économie mondiale en constante mutation caractérisée par une recherche accrue de réactivité et de productivité pour améliorer la compétitivité, les formes traditionnelles d'emploi avec leurs contraintes ne permettent plus de satisfaire les besoins de flexibilité des entreprises. De ce fait, grâce à la souplesse qu'il confère mais également en raison des investissements importants consentis par les acteurs du secteur pour mieux former les intérimaires et accroître leur employabilité, le travail temporaire est devenu en quelques années un véritable outil de gestion des ressources humaines faisant partie intégrante de la stratégie des entreprises en la matière. Parallèlement, il est devenu un vecteur fondamental d'accès à l'emploi. Le marché mondial de l'intérim a ainsi généré un chiffre d'affaires total de 228 milliards d'euros en 2006 (Source CIETT). Le recours au travail temporaire a constamment augmenté depuis plusieurs décennies et continuera à se développer à un rythme soutenu (en Europe, 1,6 million d'emplois seront créés d'ici 2012 par la croissance normale des agences d'intérim). Les chiffres d'affaires générés par le marché de l'intérim dans le monde témoignent de l'importance croissante de ce secteur dans l'économie mondiale.

en 2007

Avec un volume d'activité de 21,7 milliards d'euros, le marché français, principal marché du groupe Crit, est le quatrième marché mondial du travail temporaire et le deuxième marché en Europe.

En Europe, le travail temporaire est devenu une industrie entrant dans une phase de maturité. Cependant, son développement s'est fait sur des bases et des principes relativement différents en fonction de chaque pays. Ainsi l'environnement juridique de l'industrie est libéral dans les pays anglo-saxons et réglementé dans les pays latins. En conséquence, d'importantes disparités subsistent mais elles tendent à converger vers un modèle européen harmonisé aux fins de définir un véritable statut juridique et social pour protéger l'employé intérimaire et d'élargir et assouplir les conditions de recours à l'intérim pour les entreprises.

Chiffres d'affaires du marché du travail temporaire

• États Unis

87 milliards d'euros (en 2006)
(2,96 millions d'intérimaires en équivalents temps plein)

• Europe

97 milliards d'euros (en 2006)

- Grande Bretagne : 36,4 milliards d'euros (en 2006)

- France : 20,4 milliards d'euros (en 2006)
et 21,7 milliards d'euros (en 2007)

- Allemagne : 9,1 milliards d'euros (en 2006)

- Pays-Bas : 9,1 milliards d'euros (en 2006)

• Japon

25,2 milliards d'euros (en 2006)

Source : C'IETT - Prisme

LE MODÈLE FRANÇAIS

La France est reconnue comme l'un des pays les plus avancés socialement en matière de travail temporaire dont l'activité évolue dans un cadre législatif et réglementaire strict. Cette législation s'est accompagnée depuis plus de vingt ans d'une action volontariste de la profession permettant aux intérimaires de bénéficier d'un véritable statut social.

Le modèle législatif français fixe la rémunération du salarié temporaire sur celle que percevrait à l'embauche, après période d'essai, un salarié de même qualification pour le poste à pourvoir, augmentée des autres composants du salaire (primes). A cela s'ajoutent une indemnité de fin de mission (IFM) égale à 10 % de la rémunération totale brute due pendant la durée de son contrat, et une indemnité de congés payés (ICCP) égale à 10 % de la rémunération totale plus l'IFM. Ces deux indemnités sont payées à la fin de chaque mission au cas où le salarié temporaire ne bénéficierait pas immédiatement d'un contrat à durée indéterminée avec l'entreprise utilisatrice. L'intérimaire bénéficie du droit aux heures supplémentaires et au repos compensateur dans l'application de la législation du travail.

Le salaire de l'intérimaire est versé par l'entreprise de travail temporaire considérée comme son employeur qui a donc à ce titre les obligations sociales de tout employeur.

Chaque mission fait l'objet d'un double contrat : un contrat de

travail dit « de mission » entre l'intérimaire et l'entreprise de travail temporaire. Un contrat commercial dit « de mise à disposition » est signé entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice. Ce contrat comporte toutes les caractéristiques de la mission : motif, durée, qualification, caractéristiques du poste, lieu de travail, risques liés au poste, équipements de protection à utiliser, rémunération, caisse de retraite complémentaire, organisme de prévoyance ainsi que la justification du motif de la mission, l'entreprise utilisatrice ne pouvant faire appel à l'intérim que dans les cas très précis de remplacement de salarié, d'accroissement temporaire d'activité ou d'emploi saisonnier ou par nature temporaire.

En 2005, la loi de Cohésion Sociale du 18 janvier qui a autorisé les entreprises de Travail Temporaire à intervenir sur le marché du placement, a prévu également deux nouveaux cas de recours à l'intérim réservés aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi (chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés, RMistes...) ou nécessitant un complément de formation.





Les caractéristiques du marché français : un marché fortement concentré pour une demande en pleine évolution

Le secteur du travail temporaire a changé de façon fondamentale et irréversible et a su gagner aussi bien les faveurs des entreprises que des salariés.

- Après avoir longtemps joué un rôle ponctuel et conjoncturel consistant à apporter une réponse à un ajustement d'effectifs en cas de surcroît d'activité et de remplacement de salariés absents, le travail temporaire s'est transformé en un instrument structurel, permanent et récurrent de la gestion des Ressources Humaines des entreprises. En effet d'une part, grâce à la souplesse et à la flexibilité qu'il confère, il permet de répondre aux exigences de productivité, de compétitivité et de réactivité désormais indispensables dans une concurrence mondialisée. D'autre part, en raison des efforts d'investissement réalisés en formation des intérimaires et dans l'expertise du processus de recrutement, le travail temporaire permet aux entreprises de disposer « au juste moment, de la juste compétence ».

Les principaux acteurs du travail temporaire en France en 2007

Rang	Groupe	Contrôle ou actionariat connu	CA mondial (Md€)	CA France (Md€)
• N°1	ADECCO	Adecco Holding Suisse	21,1	6,9
• N°2	MANPOWER	Origine Américaine	20,5*	7*
• N°3	VEDIOR	Origine Néerlandaise	8,4	3,4
• N°4	GROUPE CRIT	Origine Française	1,3	1,2

- Parallèlement, le travail temporaire est devenu pour les intérimaires un puissant vecteur d'accès et d'intégration au travail. Autrefois synonyme de « pis aller », d'emplois subalternes et de précarité, le travail temporaire, grâce aux efforts consentis pour améliorer l'employabilité de ses intérimaires, est devenu le vecteur privilégié pour intégrer ou réintégrer le monde du travail.

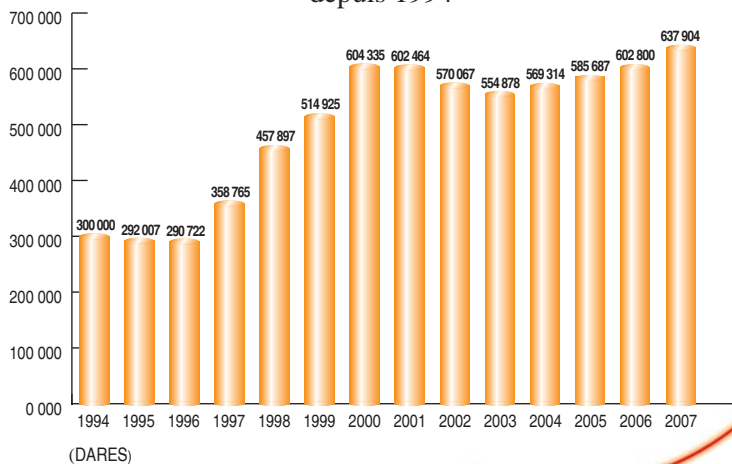
Sources : communiqués financiers, site internet des sociétés citées

* Md\$

Ce rôle croissant d'accès au monde du travail se traduit également par la montée en puissance des emplois qualifiés dans l'intérim. En effet, le secteur constate année après année une élévation constante du niveau de qualification des salariés intérimaires au détriment de la catégorie des ouvriers non qualifiés. Ainsi, et pour la première fois, la part des ouvriers qualifiés, avec 39,5% des effectifs en 2006, devient prépondérante dans l'emploi

intérimaire. Les catégories cadres et professions intermédiaires, qui comptaient pour 8,4% des effectifs en 2005, ont représenté 9,1% des effectifs en 2006. Il est à souligner la forte montée en puissance de l'intérim cadres qui s'est traduit par une augmentation de 15% du nombre de cadres intérimaires en 2006. (Source Darès)

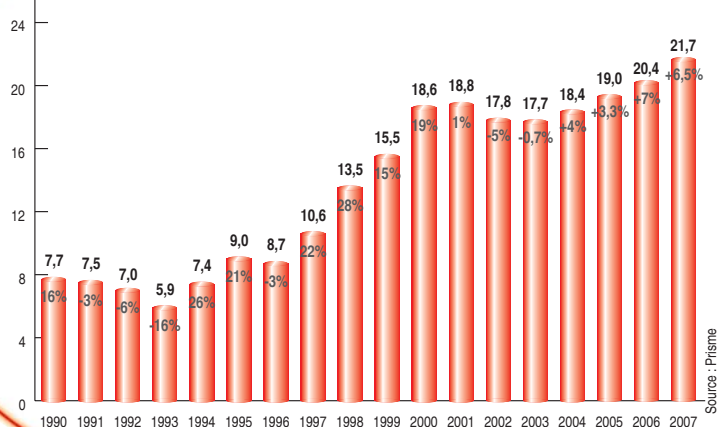
Évolution annuelle du nombre d'intérimaires depuis 1994



L'intérim présente il est vrai des avantages indéniables : choix de vie ou stratégie professionnelle pour les uns, véritable tremplin vers l'emploi pour les autres ; l'intérim constitue un moyen d'accès privilégié à un premier emploi (en 2006, 31,4 % des intérimaires ont moins de 25 ans et six intérimaires sur dix trouvent leur premier poste grâce à l'intérim) ou au retour à l'emploi pour les seniors qui sont de plus en plus nombreux à se tourner vers l'intérim (7,1 % des intérimaires ont plus de 50 ans en 2006). Pour beaucoup, il représente un moyen idéal de s'enrichir d'expériences

professionnelles significatives et possède une dimension formatrice très importante : plus de 220 000 intérimaires ont bénéficié en 2006 de formations pour lesquelles les entreprises de travail temporaire ont consacré un budget de 290 millions d'euros. (Source Prisme)

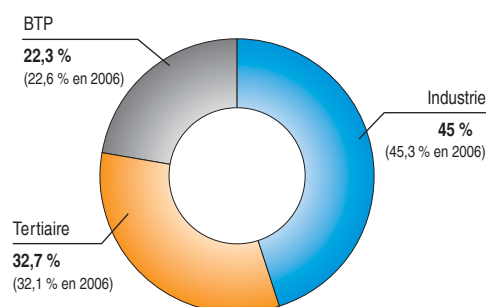
Évolution du chiffre d'affaires annuel du travail temporaire en France (milliards d'euros)



• C'est pourquoi la place qu'occupe le travail temporaire sur le marché de l'emploi ne cesse de se renforcer. En 2007, le nombre de salariés intérimaires en équivalent temps plein s'est élevé à 637 904, soit + 5,8 % par rapport à 2006 et représente plus de 2,4 % de la population active. Le travail temporaire est un marché structurellement en hausse. Depuis 1995, le nombre de salariés en équivalent temps plein a plus que doublé. Depuis 1993, le volume d'affaires a été multiplié par 3,7. Entre 2003 et 2007, le chiffre d'affaires du travail temporaire a enregistré une croissance de 22,6 %. Des chiffres qui témoignent de la part de plus en plus importante qu'occupe le travail temporaire dans l'employabilité et dans l'économie.

• Le travail temporaire est intimement lié à la conjoncture économique : il en est l'indicateur avancé, l'accompagne et la suit. Avec une croissance du PIB à 1,9 % en 2007, l'emploi salarié a enregistré une progression de 1,8 % contre 1,3 % en 2006, engendrant la création de 327 800 postes dans le secteur concurrentiel. 2007 a notamment été marquée par une moindre baisse de l'emploi dans l'industrie par rapport à l'année précédente (- 40 700 postes contre - 60 600 en 2006), par la création de 56 800 emplois dans le secteur de la construction, en léger repli par rapport à 2006 (+ 59 300) et par le dynamisme du secteur tertiaire qui, hors intérim, s'est accru de 247 600 postes en croissance de 2,6 % par rapport à 2006. Dans ce contexte, le secteur de l'emploi temporaire a enregistré une croissance de 5,8 % avec la création de plus de 35 000 postes (Source Dares). De nombreux facteurs d'évolution contribuent et contribueront à rendre le secteur du travail temporaire de moins en moins tributaire aux aléas de la conjoncture. Ainsi, il est dorénavant présent et accompagne aussi bien les bas de cycles, les reprises, que les hauts de cycles économiques. Il a et aura un rôle majeur à jouer dans le renouvellement des compétences des entreprises à la suite des départs à la retraite (80 % des postes à pourvoir d'ici 2015 seraient consécutifs à des départs en fin de carrière), et dans la gestion des CDD et des CDI suite à la loi de cohésion sociale de 2005 qui a ouvert le placement aux entreprises de travail temporaire.

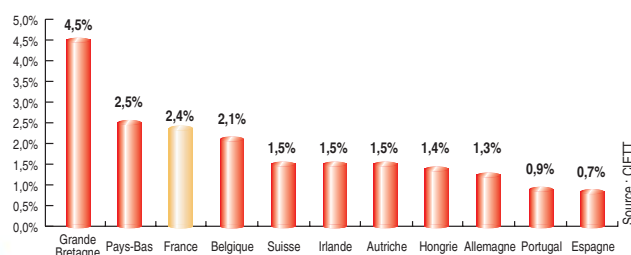
Répartition de l'emploi intérimaire par secteur en 2007



Source : PRISME (nov. 2007 par rapport à nov. 2006)

• Le travail temporaire touche tous les secteurs d'activité. L'industrie reste le premier secteur utilisateur représentant 45 % de l'emploi intérimaire. Ce secteur a été marqué en 2007 par une forte croissance de l'industrie automobile enregistrant une progression de 20,5 % (nov. 2007 vs nov. 2006), par des hausses de 4,4 % des industries agricoles-alimentaires et de 3,5 % dans le secteur "équipement mécaniques". Le secteur tertiaire atteint 32,7 %. Dans ce secteur, on notera le secteur "Transport" qui enregistre une croissance des effectifs intérimaires de plus de 3,8 % sur un an. Le secteur BTP représente 22,3 % de l'ensemble des effectifs intérimaires. (Source Prisme nov. 2007/nov. 2006)

Part de l'emploi intérimaire dans la population active en Europe (en 2006)



Source : CIETT

• Le groupe Crit évolue sur un marché fortement concentré : sur les 1 000 entreprises de travail temporaire regroupant un total de 6 444 agences à fin 2006, trois firmes internationales représentent les deux tiers de l'activité du travail temporaire. Avec 5,5 % de parts de marché, le groupe Crit se place au 4^e rang et est le premier groupe indépendant de l'intérim sur le marché français.



Le pôle travail temporaire du groupe Crit : une dimension nationale, un fort développement en Europe

Etre à la fois un groupe d'envergure nationale et un acteur européen, disposer d'une couverture géographique pour privilégier une proximité toujours plus grande avec ses clients, pouvoir répondre avec encore plus de réactivité et d'efficacité pour satisfaire aux besoins des salariés intérimaires et des entreprises, le groupe Crit dispose d'atouts majeurs sur le marché du travail temporaire en France et en Europe.

La dimension que le groupe a acquise dans le travail temporaire lui donne un avantage compétitif indéniable, lui procure un formidable effet de levier et lui permet de s'imposer comme l'alternative idéale sur un marché où la réussite passe par l'effet de taille.

Une couverture du territoire et de tous les secteurs d'activité

Son positionnement clé tant au niveau géographique, sectoriel qu'en termes de clientèle, ses valeurs fondamentales d'entrepreneuriat, de proximité, de réactivité et son souci permanent de la satisfaction de ses clients permettent au réseau Crit Intérim d'être un partenaire privilégié à la fois des grands donneurs d'ordres et des petites et moyennes entreprises, sur tous les secteurs d'activités et sur tout le territoire.

• Une répartition géographique équilibrée

Le réseau Crit Intérim dispose d'une configuration géographique bien équilibrée permettant d'être présent dans les plus grandes villes de France et les grands bassins d'emploi. Très fortement implanté dans le Nord, l'Est et la Normandie où il détient des leaderships régionaux, le réseau est également bien implanté en Ile-de-France et occupe des positions fortes dans le grand Sud-Est et le Sud-Ouest de la France.

Fidèle à sa politique de proximité, le groupe poursuit son maillage du territoire afin de conforter son implantation nationale.

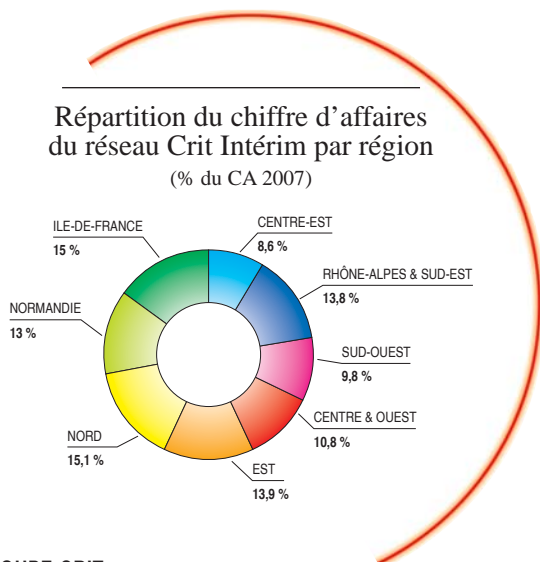
• Une couverture de l'ensemble des secteurs d'activité

Le réseau Crit Intérim s'illustre par une forte activité dans l'industrie qui représente près de 44 % de son activité en 2007. Le réseau est également très développé dans le BTP et a renforcé en 2007 sa pénétration dans le secteur des services, dont la part dans l'activité totale est passée de 14 % en 2002 à 31 % en 2007.

Les secteurs à forte valeur ajoutée représentent l'un des axes de développement du groupe qui dispose de compétences dans les métiers de haute qualification dans l'industrie (agro-alimentaire, aéronautique, pharmacie, chimie...) et les services (banque assurance, télémarketing, transport et logistique, commerce, médical...) et des positions fortes dans le nucléaire, le graphisme, les designers web, l'événementiel...

• Un mix clientèle stratégique

Le positionnement dans les grands comptes répond également à l'un des axes de développement du groupe Crit, qui est présent dans un grand nombre de PME/PMI. Le maillage du territoire conjugué à cette complémentarité en termes de clientèle permet au groupe de servir sur l'ensemble du territoire tous les types de clientèle.



La force d'un réseau national à taille humaine

Avec 397 agences à fin 2007 en France, Crit Intérim dispose à la fois d'un réseau dense, d'étendue géographique nationale, mais qui reste à taille humaine. Un tel déploiement permet une souplesse, une rapidité de décision et d'action, une proximité commerciale et relationnelle, une interaction et une relation privilégiée entre le siège, les agences, les entreprises clientes et les collaborateurs intérimaires. Cette proximité est au cœur de l'organisation du pôle travail temporaire et se conjugue à la relation humaine que les dirigeants du groupe ont toujours su privilégier à tous les niveaux de l'entreprise et avec leurs clients.

Une organisation entrepreneuriale

À la fois autonomes, interactives et solidaires, les agences Crit intérim sont managées par 9 directions opérationnelles régionales, véritables centres d'expertises en ressources humaines.

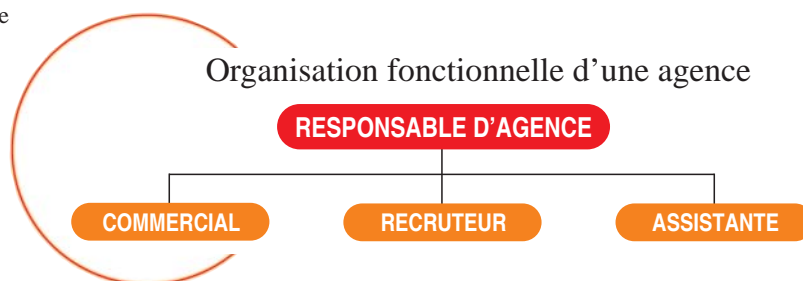
Les agences Crit intérim sont des agences « entreprises » organisées en centres de profit avec des responsables à culture d'entrepreneurs. Les directeurs d'agences sont des hommes de terrain, spécialisés dans leur secteur d'activité. Recrutés localement et choisis pour leur implication dans la vie sociale, économique et associative de leur cité, les collaborateurs Crit Intérim connaissent parfaitement le tissu économique et les entreprises de leur région. Ce mode de recrutement, propre au groupe, est l'un de ses atouts majeurs : il est source de compétences plus pointues et plus stables s'illustrant par un faible turnover. Cette stabilité favorise en outre une relation « d'intimité » et de proximité avec les entreprises clientes et les intérimaires. Cette proximité humaine et géographique, chère au groupe Crit, est un gage d'efficacité et permet d'assurer un service plus personnalisé, plus pointu, plus humain, donc plus performant.

20 nouvelles agences
ouvertes en France en 2007



Au 30 mars 2008, le réseau de travail temporaire du groupe compte 462 agences

Organisation fonctionnelle d'une agence



Une forte dynamique en France et à l'international

En France, le groupe poursuit depuis plusieurs années un programme intensif d'ouverture d'agences qui s'est traduit par la création de 67 nouvelles agences en trois ans. Au 30 mars 2008, le réseau français compte 405 agences. Le maillage du territoire repose sur l'implantation stratégique de nouvelles agences sur des bassins d'emplois à fort potentiel où le groupe n'est pas encore présent. L'objectif est d'atteindre un réseau de 500 agences en France.

À l'international, le groupe a poursuivi en 2007 sa dynamique de croissance. Après avoir en 2006 renforcé de façon significative son implantation en Espagne par l'acquisition de deux réseaux de travail temporaire, 2007 a été une année de restructuration dédiée à la réorganisation des réseaux espagnols pour constituer un seul réseau sous une même enseigne. Cette restructuration a porté notamment sur la fusion des trois sociétés, l'unification des systèmes informatiques, la réorganisation des équipes, la fusion de plusieurs agences madrilènes et une ouverture en périphérie ainsi que la mise en place d'un nouveau management en octobre 2007. Grâce à cette restructuration qui a d'ores et déjà porté ses fruits avec un premier trimestre 2008 profitable, le réseau espagnol est aujourd'hui en parfait ordre de marche.

Le groupe a également étendu sa présence en Allemagne et au Maroc en ouvrant de nouvelles agences sur ces pays qui comptent respectivement 5 et 6 agences en 2007.

À ce jour, le groupe dispose d'un réseau de 57 agences à l'international lui permettant d'accompagner ses clients hors de l'hexagone, de répondre à la demande de clients frontaliers et de se développer sur des pays offrant des potentiels de développement.

**L'activité du pôle travail temporaire en 2007 :
Crit surperforme son marché et conforte sa position de n°1 indépendant**

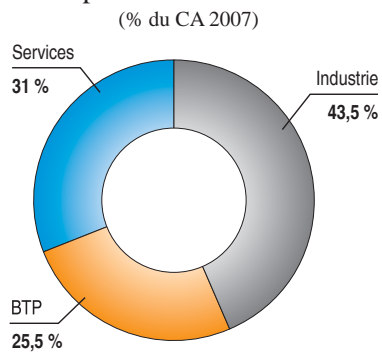
En 2007, le groupe Crit a surperformé de façon significative son marché de référence et conforté sa position de n°1 indépendant du travail temporaire en France. Cette surperformance est le fruit de la stratégie offensive de prise de parts de marché qui s'est traduite par une croissance de 11% en France, sur un marché en progression de 6,5%.

Cette forte croissance qui illustre la solidité du modèle de développement du groupe, a été également portée par la poursuite d'un programme intensif d'ouverture d'agences, une politique commerciale sélective, tant auprès des PME PMI, son cœur de clientèle, que des grands comptes sur lesquels le groupe a renforcé son développement en 2007.

- Une position forte sur les PME et PMI, un renforcement sur les grands comptes.

Avec plus de 27 000 entreprises clientes, la base de clientèle du pôle travail temporaire est largement diversifiée. En 2007, le groupe a continué de renforcer son implantation sur le secteur des services qui est passée de 14 % en 2002 à 31 % en 2007. Le groupe bénéficie d'une très forte position auprès des PME/PMI qui représentent 67,5 % du chiffre d'affaires du pôle travail temporaire en 2007. La politique du groupe d'accroître sa présence auprès des grands donneurs d'ordres nationaux a eu pour conséquence de renforcer en 2007 la part des grands comptes sur les secteurs les plus dynamiques tel que les services à l'environnement, la logistique, le nucléaire, le tertiaire... Le positionnement sur les grands comptes offre des avantages indéniables en termes de synergies commerciales et présente un risque de contrepartie largement diminué.

Répartition du chiffre d'affaires du réseau Crit Intérim par secteur clients

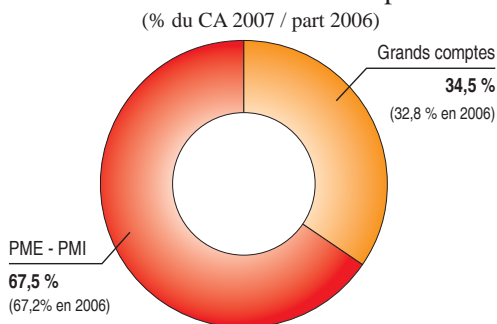


Une répartition sectorielle proche du marché

Le positionnement du portefeuille grands comptes sur de nombreux secteurs d'activité tels que l'agroalimentaire, le transport et logistique, l'environnement et le tertiaire permet une concentration limitée de la part de l'activité totale des plus gros clients du pôle travail temporaire.

Pôle travail temporaire	En % du CA 2007 consolidé
• Premier client	3,1% (contre 2,6% en 2006)
• Cinq premiers clients	10,2% (contre 8,9% en 2006)
• Dix premiers clients	14,6% (contre 11,8% en 2006)

Répartition du chiffre d'affaires du réseau Crit Intérim PME-PMI / Grands Comptes



- Un mix clients favorable et conforme aux objectifs

Quelques références parmi les 27 000 entreprises clientes du groupe

- | | |
|--------------------|----------------------|
| ADIDAS | PLASTIC OMNIUM |
| ADP | PSA |
| AIR FRANCE | RENAULT |
| ARVATO | RIO TINTO ALCAN |
| AUCHAN | SAFRAN |
| CARREFOUR | SAUR |
| CEA | SITA |
| CEGELEC | SNEF |
| CLEMESSY | SOCIÉTÉ GÉNÉRALE |
| DASSAULT - BREGUET | STEF-TFE |
| DELPHI | SPIE |
| DHL | SUEZ |
| EADS | TOYOTA |
| EIFFAGE | TRIGO |
| FAURECIA | VALOIS |
| FRANCE TELECOM | VEOLIA ENVIRONNEMENT |
| GEFCO | VINCI |
| GEODIS | ... |
| LA POSTE | |
| LIDL | |
| MORY TEAM | |
| PASQUIER | |
| PES | |

• Une forte accélération de la croissance

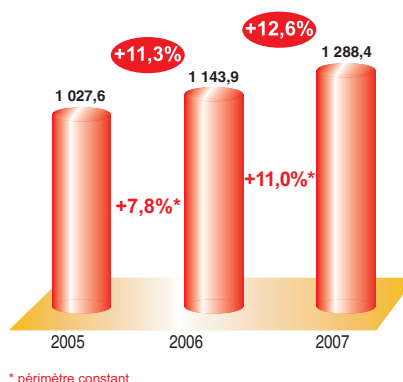
Avec un chiffre d'affaires et un nombre d'agences ayant plus que triplé sur les sept derniers exercices, le pôle travail temporaire connaît depuis plusieurs années un rythme de croissance soutenu.

En 2007, le pôle travail temporaire a été au cœur de la progression du Groupe avec une forte dynamique de croissance. Cette croissance a été d'autant plus remarquable qu'elle s'est traduite par un chiffre d'affaires en progression de 12,6% dont 11% réalisé à périmètre comparable hors les acquisitions réalisées en 2006. Sur le territoire national, la performance du pôle, dont la croissance uniquement réalisée en organique ressort également à 11%, témoigne d'une forte accélération comparée à la croissance organique de 7,8% réalisée en 2006 et d'une surperformance par rapport à son marché de référence qui s'inscrit en progression de 6,5% en 2007.

A l'international, le groupe, qui bénéficie de l'intégration des acquisitions réalisées en 2006 en Espagne, a franchi en 2007 une nouvelle étape dans la croissance avec une progression de plus de 38% de son chiffre d'affaires.

Ces évolutions témoignent de la tenue des engagements du groupe qui s'illustrent par une forte accélération de la croissance portée par la qualité de son maillage commercial et une optimisation continue de son réseau.

Évolution du chiffre d'affaires travail temporaire (en M€)



Le pôle Travail Temporaire en 2007 : Une forte dynamique en France et à l'international

En 2007, le pôle travail temporaire a affirmé une nouvelle fois sa position de leader indépendant du travail temporaire en France et a bénéficié d'une forte croissance à l'international.

- Avec un chiffre d'affaires de 1 288,4 millions d'euros en progression de 12,6% et une croissance réalisée uniquement en organique de 11%, le groupe a confirmé une nouvelle fois sa capacité à afficher un développement soutenu sur son périmètre historique.

Sur un marché national en progression de 6,5%, la croissance de 11% réalisée totalement en croissance organique en France, son cœur d'activité, reflète pleinement la stratégie du groupe de capter de nouvelles parts de marché et sa volonté de générer de la croissance.

Cette croissance a été portée en 2007 par la poursuite du programme intensif d'ouverture d'agences avec 20 créations au cours de l'année et par une consolidation de son portefeuille de PME PMI et de grands comptes dont la part a représenté en 2007 près de 35% du chiffre d'affaires.

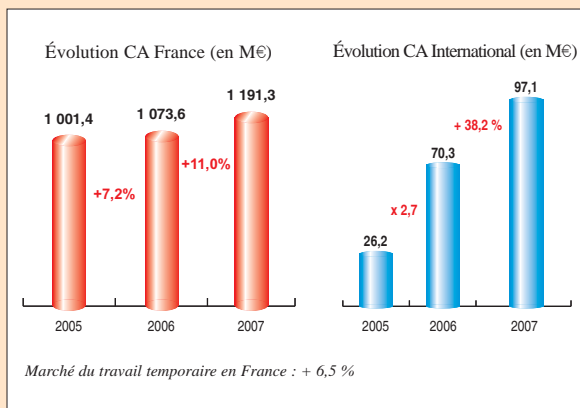
- Le renforcement des positions à l'international, entrepris en 2006 par l'acquisition de deux sociétés de travail temporaire en Espagne, a permis au pôle de réaliser un chiffre d'affaires hors de l'hexagone de 97,1 M€, en croissance de 38%. L'exercice 2007 a notamment été dédié à la réorganisation des réseaux espagnols afin de former un réseau fort sous une même enseigne Crit intérim.

- La croissance soutenue de l'activité du pôle travail temporaire s'est accompagnée d'une nouvelle progression des résultats. Ainsi, le résultat opérationnel s'est élevé à près de 60 M€ contre 36 M€ en 2006. Cette forte progression intègre une contribution non récurrente liée à la modification du calcul des charges sociales en 2007.

En France, le résultat opérationnel du pôle travail temporaire, retraité des éléments non récurrents, affiche une hausse de 7,7%. Cette maîtrise de la marge est très positive au regard de la forte croissance enregistrée tout au long de l'exercice, fruit de la stratégie volontariste menée par le groupe.

Conformément aux objectifs fixés, l'accélération de la croissance et l'amélioration du résultat opérationnel du pôle travail temporaire ont une nouvelle fois été au rendez-vous.

Une croissance à 2 chiffres en France et à l'international





• Une stratégie de croissance qui préserve la valeur ajoutée

La dimension du groupe Crit, sa culture d'entreprise ainsi que la qualité de ses équipes lui confèrent une solide assise et une position idéale pour apporter des solutions adaptées aux besoins de ses clients. Grâce à ses atouts, à ses relais de croissance et aux synergies commerciales, le groupe entend continuer à gagner des parts de marché et accroître sa rentabilité.

Pour son pôle travail temporaire, le groupe a toujours fait le choix d'un développement prudent et sécurisé centré sur la valeur. Cet engagement se fonde au quotidien sur une politique commerciale sélective afin de préserver la valeur de ses contrats tant auprès des PME PMI, qui représentent le coeur de la clientèle du groupe, qu'auprès des grands donneurs d'ordres.

La stratégie de développement du réseau Crit Intérim



Croissance intensive : un modèle à effet de levier

Pour ce faire, le groupe poursuit une stratégie de conquête commerciale basée d'une part sur le développement de sa clientèle « grands comptes » en ciblant ceux à meilleure rentabilité et d'autre part, sur le renforcement de sa clientèle PME PMI. En 2007, le groupe a continué à renforcer sa présence sur les grands comptes en signant 42 nouveaux accords nationaux.

Grâce à sa stratégie de valeur, le groupe bénéficiera pleinement de la reprise du marché sur le terrain de la croissance comme de la progression des marges. Le bon équilibre de la valeur moyenne de ses contrats sera au coeur du rebond du pôle travail temporaire.

- Une croissance extensive et intensive

Les agences sont bien sûr au coeur de la stratégie de développement du pôle travail temporaire : leur rôle est essentiel et leur nombre aussi. Cette stratégie de développement repose d'une part sur une croissance extensive avec la création de nouvelles agences et une croissance intensive permettant d'accroître les performances de chaque agence existante et valoriser les synergies internes.

En 2007, le groupe a renforcé significativement son réseau en ouvrant 20 nouvelles agences sur le territoire national. Chaque ouverture d'agence, qui fait l'objet d'une étude de marché pointue, apporte au groupe une clientèle nouvelle et l'élargissement de son fichier d'intérimaires. Chaque ouverture renforce la politique de proximité qui est au coeur du dispositif du pôle travail temporaire. Le groupe continuera le maillage du territoire national et entend porter à terme son réseau à 500 agences.

Le groupe a continué à optimiser son réseau en procédant à des regroupements et à des transferts d'agences pour une meilleure implantation. Cette optimisation s'est opérée en maintenant toutes les ressources humaines nécessaires pour pouvoir assurer un déploiement commercial rapide. La structure ainsi maintenue et optimisée permettra au groupe de bénéficier pleinement de la reprise du marché du travail temporaire.

• Si son positionnement reste celui du généraliste permettant de répondre à toutes les demandes, dans tous les secteurs d'activité, le groupe continuera le développement de son pôle travail temporaire sur des secteurs à plus forte valeur ajoutée tels que le nucléaire, le médical, l'informatique, l'aéronautique et l'aéroportuaire (qui présentent des synergies évidentes avec les autres filiales du groupe), la mise à disposition de personnels techniques spécialisés à l'étranger (cadres de haut niveau, informaticiens, ingénieurs...), ainsi que sur les activités de recrutement dont le chiffre d'affaires 2007 a été multiplié par 2 pour atteindre plus de 2,4 millions d'euros.

Le développement des agences Crit Intérim répond à un modèle vertueux de croissance. Grâce à la qualité du service et de ses prestations, tant en termes de réactivité, de compétences humaines internes et externes, de formation des intérimaires et de conseils en ressources humaines adaptés aux besoins de l'entreprise cliente, le groupe augmente considérablement la valeur ajoutée de ses prestations et par la même la productivité de ses agences. La génération de cash flow lui permet donc de financer de nouvelles agences et offre un potentiel de croissance organique extrêmement fort, tant en termes de chiffre d'affaires que de marges commerciales.

Le pôle assistance aéroportuaire : une dynamique de croissance

Fidèle à sa philosophie d'apporter aux entreprises les services et les ressources humaines dont elles ont besoin, le groupe Crit a développé un pôle de services aéroportuaires, secteur où les besoins d'externalisation vont croissant.

Si le travail temporaire représente le métier de base du groupe Crit, l'assistance aéroportuaire, deuxième pôle de développement, apporte une contribution significative à l'activité et aux compétences du groupe. Grâce à un marché en croissance, ce pôle restera donc l'un des vecteurs de croissance du groupe dans les années à venir.

En effet, le marché de l'assistance aéroportuaire est porté par deux facteurs de marché puissants :

- D'une part, les compagnies aériennes ainsi que les aéroports sont entrés dans un mouvement de spécialisation et de concentration sur leur métier de base aboutissant à l'externalisation croissante des prestations réalisées par les métiers considérés comme non stratégiques,
- D'autre part, la Directive Européenne de 1996 dérèglement ces marchés ouvrant ainsi des perspectives de croissance nouvelles pour les intervenants.

L'assistance aéroportuaire : une gamme de services étendue

L'assistance aéroportuaire telle que l'exerce le groupe inclut tous les services qu'un prestataire peut-être amené à effectuer sur un avion entre son atterrissage et son décollage. Les principaux services sont donc :

- Assistance aux passagers : enregistrement, sécurisation, collecte des bagages,
- Assistance aux avions : tractage, placement au parking, calage, branchement des groupes, chargement / déchargement des bagages, contrôle des pleins, push back,
- Trafic : établissement des plans de vol, contrôle du centrage des charges, météo...

Un même client peut choisir de confier à son prestataire tout ou partie des fonctions rappelées ci-dessus sur tout ou partie de ses vols.

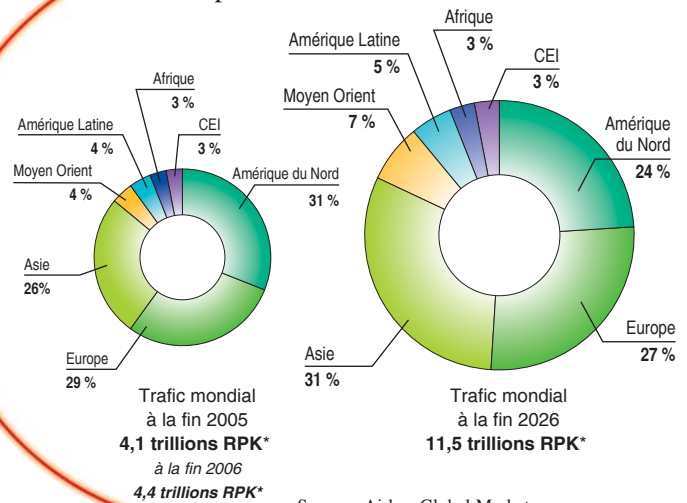
Le groupe est donc très présent sur l'assistance aéroportuaire sur le segment du transport des passagers et développe en plus des activités de fret sur les aéroports étrangers.

Le marché de l'assistance aéroportuaire

Outre la tendance à la croissance de l'externalisation et de l'ouverture à la concurrence des services d'assistance aéroportuaire, le marché devrait également nourrir sa croissance par l'évolution naturelle du trafic aérien. En effet, ce dernier connaît un développement continu depuis plus de trente ans et une étude menée par Airbus prévoit un doublement du trafic aérien dans les 15 prochaines années et une croissance annuelle mondiale de 4,9 % pour les 20 prochaines années. Les compagnies de l'Asie et du Moyen Orient sont appelées à se développer plus rapidement que celles implantées sur les autres régions du monde. Néanmoins, les compagnies américaines et européennes continueront à connaître une forte croissance avec respectivement des hausses de 3,5 % et 4,5 % par an pour les vingt prochaines années

(source : Airbus Global Market Forecast 2006-2025/2007-2026)

Le marché aérien mondial sera dominé par l'Asie d'ici 2026



Source : Airbus Global Market Forecast 2006-2025 - Forecast 2007-2026
RPK* : Revenu Kilomètre-Passagers

Un positionnement de choix

- 1^{er} prestataire aéroportuaire sur Roissy CDG 2
- L'un des leaders sur l'aéroport de Dublin (Irlande)
- Concessions exclusives sur le Congo et le Gabon, prestations d'assistance technique et opérationnelle au Mali

Roissy CDG, 1^{er} aéroport français

- 2^e aéroport européen : 59,9 millions de passagers en 2007
- CDG2 : 1^{ère} plateforme aéroportuaire de Roissy 45,6 millions de passagers en 2007
- CDG1 : 8,7 millions de passagers en 2007
- CDG3 : 5,7 millions de passagers en 2007



Dublin, 1^{er} aéroport d'Irlande

- 1^{er} aéroport irlandais
- 23 millions
de passagers en 2007

Le pôle aéroportuaire du Groupe Crit

- Certification IATA AHM 804
- 16 filiales d'assistance aéroportuaire
- Un institut de formation aux métiers de l'aérien
- Plus de 20 implantations sur la plateforme de Roissy CDG2
- 3 implantations en Irlande
- 2 implantations au Congo (Brazzaville et Pointe Noire) et 1 au Gabon à Libreville
- Un effectif de plus de 1 950 personnes : agents de piste, agents de trafic, agents d'escale, agents de maîtrise, formateurs, cadres
- Une large gamme de matériel d'assistance en escale : un parc de plus de 600 engins et véhicules aéroportuares (push back, loaders, navettes équipages...)
- Une filiale chargée de l'entretien et de la maintenance de ses véhicules au sol garantissant la fiabilité de ses engins aéroportuares. Cette filiale est également chargée de l'entretien de certains matériels aéroportuares de sociétés extérieures.

La France, un marché spécifique

Avec 59,9 millions de passagers en 2007, l'aéroport Roissy CDG est le 2^e plus grand aéroport en Europe et affiche l'un des meilleurs taux de croissance au monde avec un trafic passagers en progression de 5,3 % en 2007 (source ADP).

Le Groupe Europe Handling, filiale aéroportuaire du groupe Crit, opère sur CDG2, la première plateforme de l'aéroport de Roissy CDG qui a représenté un trafic annuel de plus de 45,6 millions de passagers en 2007, et sur CDG1 (8,7 millions de passagers en 2007).

Le marché français se distingue des autres marchés par l'existence du statut de prestataire. En effet, seuls ces derniers ont un accès direct aux compagnies aériennes, les autres intervenants du marché ne pouvant agir qu'en qualité de sous-traitants des prestataires. Ce statut est octroyé par le Ministère des transports et leur nombre est limité à trois sur une même plateforme aéroportuaire. Fort de son positionnement et de sa nomination en tant que prestataire aéroportuaire en juin 2001 sur CDG2 aux côtés d'Aéroport de Paris et d'Air France, le groupe Europe Handling conjugue à la fois les qualités de sous-traitant et de prestataire direct et travaille ainsi avec un grand nombre de compagnies aériennes (Air France, Alitalia, Air Canada, British Airways, Emirates...). Le groupe Europe Handling a ainsi assisté plus de 72 500 vols en 2007.

Le marché irlandais, 2^e marché sur lequel opère le groupe Crit

Le marché de l'assistance aéroportuaire en Irlande est un marché de libre concurrence sans limitation du nombre de prestataires aéroportuares opérant sur un même aéroport. Le groupe Crit, à travers sa filiale irlandaise Sky Handling Partner est l'un des leaders de l'assistance aéroportuaire sur l'aéroport de Dublin, le plus important aéroport en Irlande avec plus de 23 millions de passagers. Sky Handling Partner bénéficie depuis 2004 de l'ouverture de l'escale sur l'aéroport de Shannon et a bénéficié en 2006 de l'ouverture de l'escale sur l'aéroport de Cork. Cette troisième escale permet à Sky Handling Partner d'élargir son offre sur les 3 principaux aéroports irlandais, lui permettant d'étendre ses contrats à un niveau national. Face à une très forte montée en puissance des compagnies nationales low cost au détriment des compagnies Charter, la stratégie de Sky Handling Partner de renforcer sa pénétration sur les compagnies régulières lui a permis de conforter sa position sur le marché irlandais.

Le groupe Crit, une position de choix sur un marché à fort potentiel de développement grâce à la déréglementation européenne.

Grâce à la montée en puissance de l'externalisation des compagnies et la croissance du trafic aérien, le marché de l'assistance aéroportuaire devrait profiter pleinement de l'effet de la libéralisation. En effet, la Directive 96/67/EC de 1996, mise en place progressivement entre le 1^{er} janvier 1998 et le 1^{er} janvier 2003, ouvre à la concurrence l'ensemble des européens. Cette dérégulation des services spécialisés a permis une évolution très significative du marché accessible aux prestataires aéroportuares, marché dans lequel le groupe Crit compte jouer un rôle important.

Grâce à son statut de prestataire et à sa stratégie de niche, qui privilégie la qualité de prestation sur une localisation donnée, le groupe Crit bénéficie d'un positionnement de choix pour profiter de la forte croissance de ses marchés aéroportuares, gagner des parts de marché et conquérir une nouvelle clientèle.

Afin de pouvoir pleinement profiter des forces du marché, le groupe travaille en permanence sur l'amélioration de la qualité de ses prestations afin de satisfaire ses clients. En effet, la réactivité et la rapidité d'exécution des équipes qui permettent d'assurer le créneau horaire voire de rattraper des retards sont des éléments clés de cette qualité. De ce fait, le groupe est très soucieux de la sélection, de la formation de son personnel ainsi que de son adhésion au projet collectif d'entreprise.

Une croissance conforme aux attentes

En 2007, les activités aéroportuaires ont réalisé un chiffre d'affaires de 105,4 millions d'euros, enregistrant en croissance de 1,5% par rapport à l'exercice précédent. Cette année de stabilité dans la croissance est conforme aux prévisions et s'inscrit après des années de forte croissance sur ce pôle qui a quasiment doublé son chiffre d'affaires en 5 ans. L'année 2007 a notamment été marquée par de nouveaux succès commerciaux avec la signature, le renouvellement et l'élargissement du périmètre d'activité de nombreux contrats portant sur des périodes de 3 à 5 ans et qui représentent un volume d'affaires total de plus de 130 millions d'euros.

En France où le groupe occupe une position de choix sur l'aéroport de Roissy CDG, le deuxième plus important aéroport en Europe, 9 contrats ont notamment été négociés dont 2 contrats très importants avec les compagnies EasyJet et British Airways, lesquels prendront effet en janvier et février 2008.

A fin 2007, le groupe assure l'assistance aéroportuaire de plus de 80 compagnies sur l'aéroport Roissy CDG. En 2007, le groupe a été désigné par l'AOC (Airlines Operator Committee) sur le terminal Roissy CDG1 pour la gestion des bagages en correspondance. Ce référencement offre un potentiel important auprès des 42 compagnies

présentes sur CDG1 et permet au groupe de se positionner et d'élargir ses prestations sur un nouveau terminal.

A fin 2007, 31 compagnies opérant sur ce terminal ont signé avec le groupe des contrats de 3 ans.

En Irlande, deuxième pays sur lequel opère le groupe et qui représente 12,4% du chiffre d'affaires du pôle, le groupe a continué à élargir ses prestations sur les trois aéroports nationaux par la signature et l'extension de plusieurs contrats d'assistance aéroportuaire pluriannuels sur les escales de Dublin, Shannon et Cork.

En Afrique, 2007 a été marquée par un développement soutenu de l'activité sur les 3 pays où opère le groupe. Au Congo, sa filiale Congo Handling assure ainsi l'assistance au sol de 23 compagnies régulières dont 7 dédiées aux vols cargo.

Au Gabon, depuis le début de l'exploitation en mai 2007, le groupe a signé avec 15 compagnies aériennes dont Air France, Royal Air Maroc, Benin Golf, Ethiopian Airlines, DHL, etc....

Au Mali, nouveau pays sur lequel opère le groupe depuis le début 2007, le groupe assure des prestations d'assistance technique et opérationnelle auprès du prestataire d'assistance aéroportuaire désigné sur les 13 aéroports du pays dont 6 sont internationaux.

Ainsi, afin de disposer de ressources humaines aux compétences reconnues, le groupe Europe Handling a créé une école de formation interne, l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien) qui garantit la compétence de ses équipes au sol. L'IFMA dispense une formation générale complétée en fonction du poste (agent de trafic, piste, passage...) par une formation « terrain ». Cette formation aboutit à l'attribution d'une qualification reconnue et agréée aussi bien par IATA que par Air France. Enfin, la qualité de gestion de ses ressources humaines et le climat social favorable sont autant de facteurs qui contribuent à faire du groupe Crit un prestataire de choix. Atouts d'une extrême importance qui nourrissent la confiance et la satisfaction des compagnies en leur offrant l'assurance de la garantie d'un service optimal avec un haut niveau de qualité et de sécurité dans l'application des procédures.

Grâce à son statut de prestataire et au travail mené avec les collaborateurs sur la qualité de la prestation, le pôle aéroportuaire du groupe remporte de nombreux succès commerciaux avec chaque année la signature de nouveaux contrats en prestation directe sur ses différents marchés.

Le pôle aéroportuaire, une stratégie de niche avec une volonté d'accroître la prestation directe

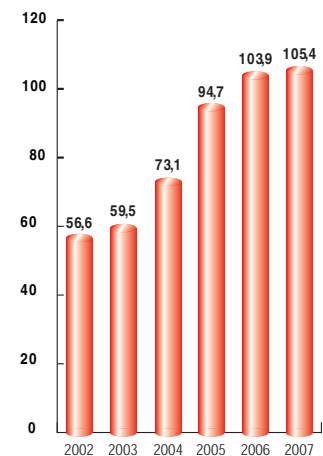
La France, l'Irlande, le Congo et le Gabon, les marchés sur lesquels opère le pôle aéroportuaire du Groupe Crit présentent de forts potentiels de croissance. Potentiels qui seront renforcés grâce à l'ouverture de nouveaux terminaux sur Roissy Charles de Gaulle. L'ouverture totale du terminal S3 de CDG2 effective en 2007 et qui accueillera notamment en 2009 les premiers A380 d'Air France, celle du terminal 2G dédié aux courts-courriers dont l'ouverture est prévue en septembre 2008 ainsi que celle du nouveau satellite S4 à l'horizon 2012 vont permettre potentiellement d'atteindre une capacité de plus de 66 millions de passagers sur CDG en 2009 et de 73 millions en 2012.

L'ouverture de Shannon (2004) et celle de Cork en 2006 permet à Sky Handling Partner de proposer aux compagnies aériennes une offre de service globale sur les trois principales escales irlandaises et ouvre à la filiale irlandaise du groupe Crit un potentiel de croissance pour les années à venir.

Devenu 1^{er} prestataire aéroportuaire en nombre de vols assistés par an sur la plateforme de Roissy CDG 2 (hors vols Air France auto-assistés), l'un des prestataires leaders sur Dublin, prestataire exclusif sur le Congo et au Gabon et assurant au Mali des prestations d'assistance technique et opérationnelle sur les 13 aéroports du pays, le pôle aéroportuaire du groupe Crit occupe une position de choix pour profiter pleinement de la croissance de ses marchés. Le groupe entend donc poursuivre sa stratégie axée sur la qualité de ses équipes et de ses prestations afin de permettre de nouveaux succès commerciaux.

Chiffre d'affaires consolidé du pôle aéroportuaire

(en millions d'euros)



Une croissance continue





Les autres services : des activités complémentaires au cœur de métier

Le pôle autres services est essentiellement constitué des activités d'ingénierie et de maintenance industrielle. Il inclut également des activités diverses (distribution de matériel pour le BTP, formation, Sécurité...) qui ne seront pas abordées dans ce chapitre en raison de leur poids relatif non significatif pour le groupe.

En 2007, le pôle autres services a réalisé un chiffre d'affaires de 78,7 millions d'euros.

L'ingénierie et la maintenance dédiées aux industries, activités principales des "autres services", représentent près de 80 % des revenus du pôle. Ces activités, contiguës au travail temporaire, ont pour vocation la réalisation de projets industriels. Ces activités présentent des synergies avec le cœur de métier du groupe au niveau du recrutement, de la gestion des ressources humaines et des compétences.

De l'ingénierie Produit/Process à la maintenance industrielle, quatre domaines d'intervention clés :

- **Les Etudes Produits – Process** : le groupe dispose d'une société d'études qui intervient d'une part en conception, études et calculs de structures aéronautiques ou d'équipements automobiles, d'autre part, dans l'étude et la réalisation en sous-traitance des procédés de fabrication des pièces étudiées ainsi que dans leur process d'assemblage général.
- **Les Méthodes industrielles** : le groupe a développé une gamme de compétences lui permettant d'intervenir en assistance à maîtrise d'ouvrage sur toutes les phases de management et de mise en œuvre d'un projet industriel.
- **Les Travaux neufs**, domaine dans lequel le groupe dispose d'une expérience confirmée dans le montage, l'installation, la mise au point, la modification, la programmation et le démarrage de lignes de production et d'équipements automatisés ainsi que le management et la gestion de transferts industriels.
- **La Maintenance industrielle** : le groupe assure des prestations d'ingénierie de maintenance et de maintenance opérationnelle correctives et préventives qui s'effectuent en complète autonomie sur différents types de moyens de production ainsi que leurs périphériques.

Fidèle à sa politique de proximité avec ses clients, le groupe bénéficie pour ses activités d'Ingénierie et Maintenance d'une couverture nationale avec 17 agences en France et 5 antennes et 1 agence en Roumanie.

Les activités d'ingénierie et maintenance s'exercent dans les secteurs automobile et aéronautique principalement, mais aussi dans les secteurs de l'agro-alimentaire, la pharmacie et la cosmétologie, la papeterie, la pétrochimie, la plasturgie, le nucléaire et la construction navale.

Les principaux clients du pôle sont les groupes ABB, AIRBUS, AKER YARDS ASA, AREVA NC, AUTOLIV, BEAUFOUR-IPSEN, CALCIA, DASSAULT, DURR, EADS, FAURECIA, FIAT, GSK, HEINEKEN, JENSEN, KOBER, KUKA, LAFARGE, NTN, PSA, RENAULT, SAFRAN, SIEMENS, THALES, TOYOTA, V&M, ZODIAC...

Le secteur ingénierie et maintenance :

- Des qualifications ISO 9001 / 2000, CEFRI (nucléaire).
- Une entreprise membre du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales).
- Un effectif en 2007 de plus de 700 personnes principalement composé d'ingénieurs et de techniciens.
- Un parc informatique CAO et calcul doté des logiciels les plus performants.

L'ingénierie et la maintenance industrielle

Après une année 2006 touchée par une baisse importante de l'activité dans les secteurs automobile et aéronautique, le marché de l'ingénierie et de la maintenance dans l'industrie a connu en 2007 une faible croissance.

Cette évolution qui touche plus particulièrement le secteur de la maintenance devrait perdurer à moyen terme dans un contexte de maintien des coûts de maintenance de la part des donneurs d'ordres. Cependant, le vieillissement des outils de production et la limite atteinte en matière de réduction des budgets de maintenance devraient dans les années à venir favoriser l'augmentation de ces budgets pour pérenniser l'outil de production.

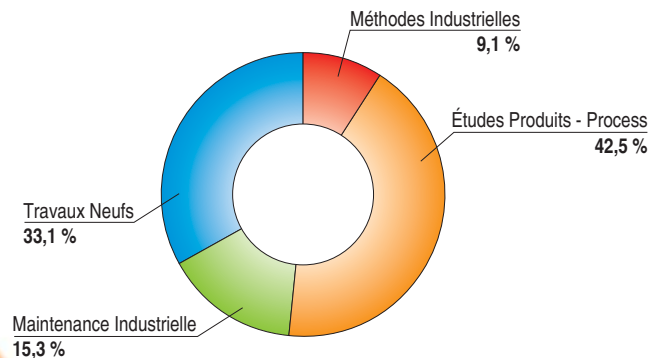
Ce contexte a eu pour effet une diminution de la demande dans le domaine des activités de Maser engineering, filiale de maintenance industrielle du groupe, qui a enregistré un chiffre d'affaires en sensible diminution. Pour 2008, le groupe a mis en place un plan d'action qui vise une diminution des charges d'exploitation et une augmentation de 5% du chiffre d'affaires grâce à un meilleur positionnement sur des marchés porteurs.

ECM, filiale ingénierie du groupe, a enregistré une nouvelle progression de son chiffre d'affaires (+8,5%) après deux exercices consécutifs de croissance soutenue. Cette performance a été portée par un recentrage de l'activité commerciale vers des équipementiers majeurs.

Au cours de cet exercice, le groupe a augmenté de 10% son budget en matière de Recherche et Développement privilégiant aussi bien des recherches de nouvelles fonctions pour les équipements, l'utilisation de matériaux nouveaux permettant de développer un gain de masse et des process nouveaux dans le domaine de l'aérodynamique.

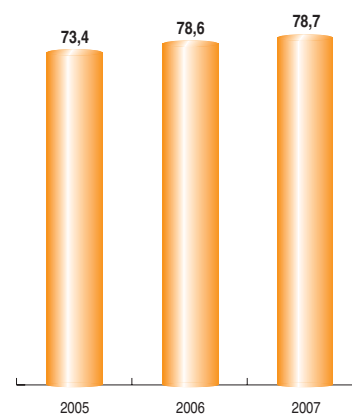
Le groupe envisage pour 2008 de poursuivre sa croissance notamment dans le secteur aéronautique grâce un renforcement de sa structure commerciale et entend lancer d'importants programmes de recrutement et de formation continue. Cette stratégie pourrait lui permettre ainsi de se positionner à l'export notamment en zone dollar. Dans le secteur automobile, deuxième grand secteur d'activité du pôle ingénierie, le groupe a choisi d'accroître son niveau de compétence et d'expertise afin d'offrir aux constructeurs et équipementiers des services de plus en plus performants tels que le conseil en technologies et innovation, et en accompagnement de projets à l'international.

Répartition du CA Ingénierie et Maintenance 2007 par métier



Évolution du Chiffre d'affaires Autres Services*

(en millions d'euros)



* avant éliminations inter-activités

Une année de stabilité conforme aux prévisions



L'organisation du groupe

Une société-mère au service de ses filiales

La société Groupe CRIT est la holding du groupe qu'elle a constitué avec l'ensemble de ses filiales. Elle n'exerce pas d'activité économique propre.

Au 31 décembre 2007, ses filiales sont organisées selon les lignes de métier suivantes (données chiffrées avant élimination des activités inter pôles) :

- **Le travail temporaire** : cette ligne de métier, qui représente un chiffre d'affaires total de 1 288,4 millions d'euros, regroupe 5 filiales opérationnelles exerçant en France et 7 filiales opérant à l'étranger (Allemagne, Espagne, Irlande, Maroc, Suisse). Le volume d'activité des filiales étrangères représente 7,5 % du chiffre d'affaires total du pôle.
- **L'assistance aéroportuaire** : cette ligne de métier représente un chiffre d'affaires total de 105,4 millions d'euros et regroupe 11 filiales exerçant en France et 5 filiales opérant à l'étranger (Gabon, Congo, Irlande), ces dernières représentant 17,6 % du chiffre d'affaires total de ce pôle.
- **Les autres activités** : cette ligne de métiers regroupe à la fois les entreprises à objet interne (4 filiales) et les autres activités de services aux entreprises (transmission et gestion d'informations dématérialisées, ingénierie et maintenance industrielle, sécurité, fournitures pour l'industrie et le bâtiment, formation..., soit 9 filiales opérant toutes en France et 1 filiale de droit roumain) pour un chiffre d'affaires total de 78,7 millions d'euros.

L'organigramme simplifié du groupe est présenté en pages 6 et 7 et la liste exhaustive des filiales et participations du groupe est détaillée en note 24 aux états financiers sociaux. Les mandats que les dirigeants de la société Groupe CRIT exercent au sein des filiales du groupe sont détaillés en pages 130 à 132.

Les principales évolutions de la structure depuis 3 ans sont les suivantes :

- 2005 : Absorption par Crit Intérim de la Société EFFIKA ; Les sociétés Crit Intérim et Euristt France font apport de l'ensemble de leurs activités, au profit d'une société nouvelle dénommée CRIT (détenue à l'issue des opérations d'apports partiels d'actifs à hauteur de 68,30 % par Euristt France et à hauteur de 31,70 % par Crit Intérim) ; Création le 3 février 2005 de la société de droit irlandais " Sky Handling Partner Cork " (spécialisée dans l'aéroportuaire et détenue en totalité par Sky Handling Partner) et le 19 août 2005 de la société de droit roumain ECM Tehnologie (spécialisée dans l'engineering et détenue en totalité par ECM).
- 2006 : Acquisition des sociétés de travail temporaire espagnoles Tutor et Addenda (intégrées respectivement en mai et juillet 2006) ; Création le 2 mars 2006 de la société de droit irlandais Crit Ireland HR (spécialisée dans le travail temporaire).
- 2007 : Création de la société de droit slovaque Crit s.r.o. spécialisée dans le travail temporaire et détenue à hauteur de 100 % par Groupe Crit ; création de la société de droit marocain C-Services, spécialisée dans la prestation de services et les travaux de sous-traitance ; création de la société de droit tunisien Crit RH spécialisée dans le travail temporaire.

En sa qualité de société holding, le rôle de Groupe CRIT s'inscrit autour des principaux axes suivants :

- Elaborer et valider la stratégie de développement,
- Animer le groupe,
- Faciliter la coordination des différentes unités et lignes de métier,
- Coordonner les actions communes : actions commerciales, achats, qualité, gestion des ressources humaines,
- Gérer et centraliser la trésorerie de l'ensemble des sociétés du groupe,
- Développer les outils et méthodes communes aux sociétés du groupe : système d'information et de gestion, management de projets...
- Assurer la coordination des fonctions générales filialisées,
- Apporter conseils et assistance aux filiales dans des domaines nécessitant des compétences particulières ou ponctuelles.

Les principaux flux financiers entre Groupe CRIT et ses filiales concernent les redevances versées par les sociétés de travail temporaire en rémunération des prestations rendues par Groupe CRIT, les refacturations de quote-part de charges supportées pour le compte des diverses entités juridiques (assurances, contrats flotte de véhicules...), les frais de loyers relatifs aux locaux dont Groupe CRIT est propriétaire et dont certaines filiales bénéficient. Enfin, dans le cadre de la titrisation mise en place en juin 2002, certaines filiales cèdent au véhicule de titrisation leurs créances et prêtent à Groupe CRIT la trésorerie ainsi obtenue. En conséquence, Groupe CRIT est redevable de ces montants à ses filiales. Ainsi, le bilan de Groupe CRIT est essentiellement constitué des titres de participation des principales filiales du groupe ainsi que de la dette d'acquisition qui lui est relative.

Les ressources humaines, forces vitales du groupe Crit

Le groupe Crit a toujours considéré le capital humain comme son principal capital. Tous ses collaborateurs, qu'ils soient permanents ou intérimaires, qu'ils soient employés ou cadres supérieurs, représentent la force vitale du groupe et les premiers porteurs de son ambition et de sa dynamique.

Le capital humain est d'autant plus précieux dans un groupe de services et de ressources humaines où ce sont les hommes qui font le succès d'une entreprise. Car les ressources humaines sont non seulement créatrices de biens matériels mais constituent elles-mêmes un bien immatériel de l'entreprise qui peuvent être évaluées, développées et donc valorisées. Toute croissance du capital humain s'accompagne donc d'une croissance de la valeur de l'entreprise.

Fort de ce constat, le groupe a mis au cœur de sa politique de gestion des ressources humaines, l'accompagnement de ses collaborateurs qu'ils soient permanents ou intérimaires.

Conjointement à la politique de développement des compétences affichée par le groupe depuis plusieurs années et destinée à optimiser les parcours professionnels de tous ses collaborateurs, l'accent a été mis en 2007 sur l'intégration des nouveaux collaborateurs. Afin de faciliter leur intégration au sein du groupe, de leur entité, de leur équipe et de leur fonction, le groupe a mis en place un parcours d'intégration individuel visant à favoriser le partage d'une culture d'entreprise, fondée sur des valeurs communes. Chaque parcours d'intégration comporte une journée d'information présentant de manière exhaustive le groupe, suivie de plusieurs stages de formation et d'un accompagnement de proximité sur le terrain.

Par ailleurs, le groupe s'attache à développer une politique d'entreprise citoyenne et responsable. Première entreprise de travail temporaire à avoir été certifiée QSE (Qualité, Sécurité, Environnement), le groupe s'est depuis plusieurs années engagé dans une démarche sociétale pour favoriser l'employabilité des publics spécifiques et éloignés de l'emploi (salariés peu ou pas qualifiés, seniors, personnes reconnues handicapées, insertion de jeunes diplômés...).

La politique menée en faveur des personnes reconnues handicapées s'est concrétisée en 2004 par la création d'un département "Emploi et handicap" favorisant leur emploi au sein des entreprises clientes et permettant d'accompagner les entreprises dans leur démarche de cohésion sociale. Cette politique s'est illustrée en 2006 par la signature d'une convention avec l'Agefiph.

Afin de favoriser l'intégration des jeunes en entreprises, le groupe a signé en 2007 une convention avec le Conseil National des Missions Locales. En 2007, Crit a été mandaté par le Ministère de l'emploi afin d'accompagner les jeunes demandeurs d'emploi diplômés Bac +2 et plus vers un emploi durable. Le groupe continue de renforcer sa coopération avec l'ANPE par le biais de partenariats régionaux visant à mettre en œuvre un programme d'actions conjointes pour favoriser le retour à l'emploi et s'engager dans la lutte contre l'exclusion professionnelle.

En 2008, le groupe s'est engagé à promouvoir la non-discrimination et favoriser la diversité auprès de ses salariés par le biais de formations spécifiques.

Le groupe s'est également inscrit dans une démarche de développement durable et a créé à cet effet une structure en interne. L'objectif du groupe est la réalisation en 2008 d'un rapport de Développement Durable et son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact).

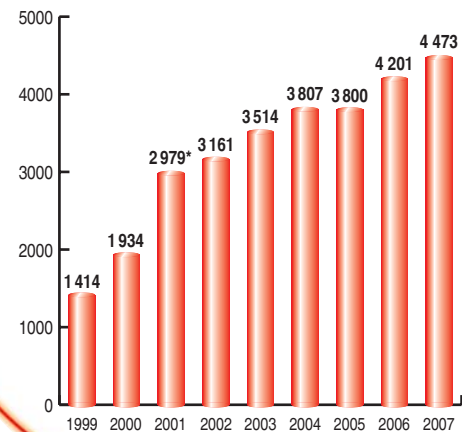
La formation : un maître mot et un gage permanent de progrès et de promotion

Au cœur de la politique des ressources humaines, la formation occupe une place primordiale et joue un rôle majeur pour le groupe. Accompagner le développement et l'évolution de chaque salarié qu'il soit permanent ou temporaire, l'aider à s'intégrer harmonieusement tant au sein du groupe que dans les entreprises clientes, répondre aux demandes de formation exprimées par les entreprises et anticiper leurs besoins, être le moteur de la performance et valoriser les compétences de chacun, telles sont les exigences clés du groupe Crit. De part les évolutions des caractéristiques et exigences législatives, commerciales et techniques des métiers clients, la formation développe désormais une offre de plus en plus étendue pour permettre une montée en compétences des personnels permanents et temporaires du groupe.

La prise en charge des nouveaux entrants au travers d'un processus d'intégration permet une adaptation immédiate aux activités de gestion d'agence.

Ces nouvelles formations permettent aux collaborateurs d'intégrer de façon harmonieuse l'entreprise et les fondamentaux culturels. Une cellule d'écoute des besoins clients a été créée, elle apporte son soutien à la création de nouveaux modules qui correspondent à la demande du client. La direction pédagogique veille au suivi rigoureux de l'amélioration des programmes mis en œuvre et adapte ceux-ci pour une meilleure adéquation " personnels-activité clients ". Pour servir sa politique de formation, le groupe dispose de deux centres de formation internes dédiés aux collaborateurs permanents et temporaires. En 2007, le groupe a doté sa filiale de formation RHF de nouvelles installations afin de répondre parfaitement aux besoins des techniques modernes de formation d'aujourd'hui.

Évolution des effectifs permanents du groupe Crit



* intégration des effectifs d'Euristt



La formation des collaborateurs permanents

Les centres de formation du groupe répondent aux besoins de formation exprimés par les responsables des différentes filiales et les collaborateurs d'agences et se positionnent en force de proposition afin d'anticiper l'évolution des métiers du groupe.

Façonner une culture managériale pour dépasser la vision technicienne et devenir de véritables gestionnaires du capital humain, optimiser et fidéliser les compétences des personnels permanents et intérimaires, permettre à chaque collaborateur d'accroître ses performances par l'élargissement de ses compétences, lui donner tous les outils pour mieux appréhender la complexité et l'évolution de sa fonction s'inscrivent parmi

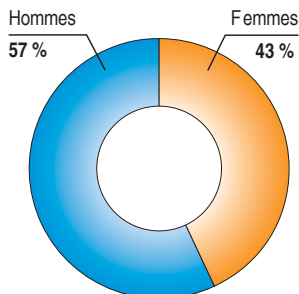
les objectifs des formations proposées. Ainsi, les outils de gestion informatique développés par le groupe pour automatiser, réduire et optimiser les traitements administratifs de son réseau d'agences vont permettre de favoriser un redéploiement des tâches administratives vers des fonctions productives. Pour ce faire, le groupe met en place des parcours de professionnalisation individualisés qui permettront à un grand nombre de ses collaborateurs administratifs d'évoluer vers des carrières commerciales ou des fonctions liées au recrutement, leur offrant ainsi un élargissement de leurs compétences et permettant au groupe de mobiliser ces forces nouvelles sur la conquête de nouveaux clients. En 2007, le groupe a reconduit ses modules de formations destinées à aider les collaborateurs à faire face aux incivilités et aux agressions, malheureusement de plus en plus fréquentes au sein des agences de travail temporaire. En 2007, le groupe a poursuivi son programme spécifique de formation aux métiers du recrutement, afin d'accroître le développement des

prestations de placement pour l'ensemble des responsables d'agence, commerciaux et recruteurs. En 2008, le groupe s'engage à promouvoir la non-discrimination et la diversité grâce à des formations spécifiques auprès de ses collaborateurs permanents.

Tous les domaines touchant au savoir-faire et savoir-être des collaborateurs permanents du groupe sont ainsi couverts.

“Doté d'une culture entrepreneuriale, la politique du groupe repose sur une forte délégation de responsabilité avec des « patrons d'entreprises » à la tête des agences, des managers décideurs par région, animés par une équipe dirigeante proche des hommes et à leur écoute.”

Répartition des effectifs permanents par sexe

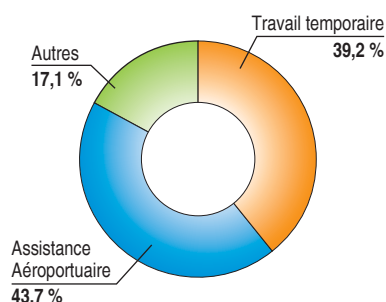


La formation des collaborateurs intérimaires

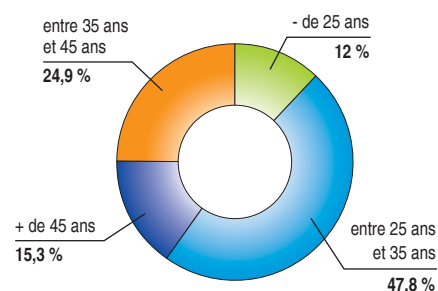
Au fil des années, la simple mise à disposition de personnel temporaire s'est transformée en un métier plus proche de celui d'un cabinet de recrutement. Afin qu'ils soient rapidement efficaces et opérationnels, qu'ils s'intègrent harmonieusement au sein de leur équipe de travail, qu'ils aient un comportement professionnel, les collaborateurs intérimaires du groupe bénéficient de formations diversifiées.

Actualiser leurs compétences, en acquérir de nouvelles, développer l'employabilité des plus jeunes et revaloriser les compétences des seniors, pérenniser la dynamique d'amélioration de leurs ressources afin de créer une alliance objective entre les entreprises utilisatrices, les intérimaires et les agences, contribuent à la réussite du groupe Crit, de ses salariés et de ses clients.

Répartition des effectifs permanents par métier en 2007



Répartition des effectifs permanents par âge en 2007



Un centre de formation spécifique aux métiers de l'aérien

Le groupe possède son propre Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien afin de participer activement à l'amélioration des compétences de chaque salarié. Cet institut dispense une formation théorique et pragmatique sur le terrain. Qu'il s'agisse d'agents de piste, de trafic ou de passage, chaque collaborateur suit un cursus lui permettant l'attribution d'une qualification reconnue et agréée par Air France.

Forts de leur technicité et de leur savoir faire, les centres de formation du groupe proposent également leurs compétences à une clientèle extérieure au groupe, dont les activités sont en plein essor.

La Qualité, la Sécurité, l'Environnement le management "d'une entreprise citoyenne"

Crit a été l'une des premières entreprises de services à développer une politique en matière de qualité. C'est ainsi que, en 1993, Crit Intérim a reçu la " Coupe d'Or " des Sociétés de services et fut, en 1996, puis en mars 1997, l'une des premières entreprises de travail temporaire à recevoir la certification :

- ISO 9000 pour l'ensemble du réseau,
- CEFRI dans le domaine du nucléaire pour les agences spécialisées,
- MASE pour les agences spécialisées en pétrochimie.

La certification oblige à un effort pédagogique au sein de l'entreprise, à une rigueur dans la prise de l'exécution des décisions internes et externes et représente un label de compétitivité et de productivité. Toutes les activités du groupe sont aujourd'hui certifiées.

La qualité a permis de fédérer, suite aux différentes acquisitions, l'ensemble des entités du réseau en améliorant son organisation ainsi qu'en optimisant l'écoute et la satisfaction clients.

Conformément à ses engagements, Crit Intérim a réussi l'intégration de son Système de Management Intégré basé sur les référentiels Qualité (ISO 9001) / Santé & Sécurité au travail (BS OHSAS 18001) / Environnement (ISO 14001) et a certifié l'ensemble de ses agences en juin 2005.

Ce Système de Management a pour objectif de gérer les risques liés à/au :

- La santé et la sécurité au travail des intérimaires,
- Juridique,
- La finance,
- L'environnement.

La mise en conformité du système de management de la Sécurité selon les nouvelles exigences du référentiel BS OHSAS 18001 a pris en compte la préservation de la santé et de la sécurité du personnel permanent et intérimaire grâce à :

- La montée en compétence et la responsabilisation du personnel en matière de maîtrise des risques professionnels afin notamment de réduire le nombre des accidents du travail et de trajet ainsi que leurs conséquences
- La prise en compte des prérogatives de santé, d'hygiène et de sécurité au travail
- L'approche de la prévention sécurité clients/intérimaires.

L'environnement, même dans une activité de service de par sa nature peu ou prou exposée aux risques environnementaux a été traité. Afin de réduire les impacts de nos établissements et de nos activités sur l'environnement, il a été décidé de mettre en place une approche participative des personnels du groupe à la gestion du "monde de demain".

Une nouvelle étape vient d'être franchie en 2007, avec la création d'une structure " Développement durable " au sein du groupe en vue de notre adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies.

Budget consacré aux actions de formation

	Budget de formation milliers d'euros	Nombre de salariés
• 1998	1 486	1 258
• 1999	2 244	1 893
• 2000	2 946	3 147
• 2001	3 661	4 479
• 2002*	8 410	9 251
• 2003	7 826	9 023
• 2004	9 640	14 671
• 2005	9 625	14 505
• 2006	13 430	10 212
• 2007	14 981	11 905

* Intégration d'Eurist sur 12 mois





Politique d'investissement

L'activité d'intérim est par nature peu capitalistique, à l'exception de la croissance externe. Compte tenu de l'acquisition d'Euristt fin 2001, qui a été entièrement financée par endettement, le groupe a pour objectif principal de réduire le niveau de sa dette, tout en maintenant une politique de croissance interne. Toutefois, une stratégie d'acquisition ciblée destinée à améliorer sa couverture territoriale et à renforcer sa présence en Europe s'est traduite en 2007 par l'accélération du programme d'ouvertures d'agences, notamment en France et par l'intégration de 2 sociétés espagnoles acquises en 2006 qui a porté le chiffre d'affaires à l'international à 97,1 M€ en 2007 contre 70,3 M€ en 2006.

Pour ce qui concerne les autres métiers du groupe, seule l'activité aéroportuaire est susceptible d'envisager, en fonction des gains de nouveaux contrats, de devoir faire face à des investissements significatifs.

Au total et hors croissance externe, le groupe considère que le niveau d'investissement nécessaire au maintien de son outil se situe dans une fourchette de 5 à 7 millions d'euros par an (par autofinancement ou crédit-bail).

Facteurs de risques

Il n'existe pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-dessous.

Compte tenu de son activité, le groupe Crit est soumis à divers risques spécifiques. De façon à être en mesure d'y faire face, le groupe Crit met en oeuvre une politique de gestion des risques axée autour des principes suivants :

- Identification des risques potentiels susceptibles d'affecter l'activité du groupe,
- Mise en place d'une politique de prévention de ces derniers,
- Couverture financière des éventuelles conséquences en cas d'occurrence.

Concrètement, les principaux risques auxquels le groupe est confronté sont les suivants :

Risques de marché

- Politique de gestion

L'utilisation d'instruments financiers par le groupe s'inscrit exclusivement dans le cadre d'une politique de couverture de risque de taux, les activités hors zone Euro du groupe n'ayant pas un caractère significatif. La politique suivie par le groupe en la matière a pour objectif de gérer les risques dans un souci de rentabilité et est centralisée à la direction financière du groupe.

- Risque de taux

Le groupe a financé l'acquisition d'Euristt par recours à la dette et est en conséquence exposé aux variations de taux. A la clôture de l'exercice 2007, la majeure partie de la dette du groupe est à taux variable. Les dettes relatives aux crédits baux sont à taux fixe.

Postérieurement à la clôture, aucune couverture complémentaire n'a été souscrite.

Milliers d'euros	2007			
	JJ à 1 an	1 à 5 ans	Au-delà	
•PASSIFS FINANCIERS	Taux variable	10 672	60 000	
	Taux fixe	37 086	7 688	3 155
•ACTIFS FINANCIERS		(44 057)		
Position nette avant gestion		3 702	67 688	3 155
•Hors bilan	Taux variable	0	0	0
Position nette après gestion		3 702	67 688	3 155

Ce tableau positionne les actifs et les dettes en fonction de leur date d'échéance. Une évolution de 1% des taux aurait donc une incidence équivalente à 21% de la charge financière annuelle.

- Risque de change

Pour ce qui concerne le change, compte tenu d'une activité essentiellement centrée sur la zone euro, le groupe n'est pas significativement exposé à ce risque.

Risques de liquidité

Ainsi que décrit en notes 6.10 et 6.11 aux états financiers consolidés, la dette du groupe est essentiellement composée d'une titrisation de créances commerciales (50 millions d'euros), de la participation due aux salariés (16,8 millions d'euros) et de factoring (7,4 millions d'euros). Le risque de liquidité du groupe s'analyse comme suit :

- Risque de couverture par les créances

Un niveau de créances insuffisant pour tirer les financements sur la titrisation ainsi que chez les factors serait susceptible d'impacter négativement la capacité du groupe à se financer.

De la même façon, une dégradation significative de la sinistralité serait susceptible d'impacter négativement les financements du groupe par un accroissement de la surdimension.





- Risque d'exigibilité anticipée

Le groupe Crit est essentiellement engagé à respecter :

- Titrisation :

Rappel du mode de fonctionnement : Ce principe est une technique de financement qui consiste à transformer des créances commerciales en titres auprès d'un fond commun de créances qui se charge de les placer auprès d'investisseurs. Groupe Crit agit comme mandataire de ses filiales, à savoir Crit SAS, les Volants, les Compagnons, AB Intérim, ECM et Maser. Au premier financement, le groupe cède ses créances commerciales à un fond commun de créances ABC Gestion, à hauteur du financement total (75 millions d'euros) augmenté d'une surdimension permettant de couvrir le risque de sinistralité.

En cours de mois, Groupe Crit ayant un mandat de recouvrement, encaisse ses créances.

En fin de mois, Groupe Crit cède de nouvelles créances à hauteur des encaissements du mois précédent, augmentées de la surdimension.

Ce contrat de titrisation de créances commerciales a été renouvelé en janvier 2007, pour une période de 6 ans. Concernant la surdimension les éléments sont dans le tableau ci-après. De plus aucun covenant n'est inclus dans le contrat.

Le groupe est essentiellement engagé à maintenir un encours financé minimum (non précisément défini) ainsi qu'un niveau de surdimension.

- Les contrats au titre du factoring ne comportent pas de covenants à respecter.

- Mesure des risques :

Risque	Ratio	Périmètre	Période		Min	Max	Moyenne
			Début	Fin			
Couverture par les créances ⁽¹⁾	Créances/Créances cédées	Titrisation	Janv-07	Janv-08	101%	103%	102%
Accroissement de la sinistralité ⁽²⁾	Surdimension/ Créances cédées	Titrisation	Janv-07	Janv-08	38,23%	51,48%	44,86%
Couverture par les créances ⁽³⁾	Créances/Tirage	Factoring	Janv-07	Janv-08	93%	1329%	711,14%

⁽¹⁾ Le ratio Créances/créances cédées correspond au montant total des créances des cédants, faisant partie du périmètre de titrisation, communiqué tous les mois au véhicule de titrisation, par rapport au montant retenu et acquis par ce dernier

⁽²⁾ Concernant le ratio de Surdimension/créances cédées, cela correspond à un pourcentage du portefeuille cédé qui est réajusté à chaque date de cession de créances sur la base des performances du portefeuille.

⁽³⁾ Le ratio Créances /tirage correspond au montant total des créances rapportées au montant tiré par le Factor.

Ces ratios démontrent la pertinence des financements mis en place et leur fiabilité dans le temps.

Il ressort de ce qui précède que :

- Le risque de couverture par les créances reste minimal et décroît dans le temps avec le cash flow généré par le groupe.
- Le risque lié à l'évolution de la surdimension (couverture par les créances et exigibilité anticipée) est faible compte tenu de la stabilité du taux dans le temps.

Risques juridiques

Le groupe exerce majoritairement son activité dans le travail temporaire, activité fortement règlementée ainsi qu'il est décrit en page 9. Les principaux facteurs susceptibles d'avoir une influence sur l'activité du groupe sont les suivants :

- Caution financière : au titre de son activité de travail temporaire, le groupe doit de par la loi disposer d'une caution équivalente à 8 % du chiffre d'affaires de cette activité de l'année calendaire précédente. La non reconduction des cautions interdirait de facto au groupe d'exercer son activité.
- Changement dans la réglementation du travail : toute évolution significative de la réglementation et notamment de celle relative à la durée du travail ainsi qu'aux conditions de licenciement est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité du groupe.

Enfin, les informations relatives aux litiges et arbitrages susceptibles d'avoir un impact significatif sur le groupe sont développées dans la note 23 aux états financiers sociaux. Il est cependant rappelé que l'essentiel des litiges en cours sont relatifs à des demandes de salariés devant la juridiction prud'homale.

Risques industriels et environnementaux

Compte tenu de son activité, le groupe n'est pas significativement exposé aux risques sur l'environnement.

Risques économiques

- Corrélation à la croissance du PIB

Grâce à ses 397 agences réparties sur le territoire français, l'activité d'intérim du groupe est représentative de l'évolution de l'économie française, à laquelle elle est intimement corrélée. En conséquence, toute évolution du taux de croissance de l'économie a un impact direct sur le niveau d'activité du groupe bien que l'amplitude de la corrélation ait tendance à diminuer en raison de l'intégration croissante de l'intérim dans la politique de ressources humaines des entreprises. Toutefois, la diversification du groupe dans les activités d'assistance aéroportuaire et de staffing compense légèrement cet effet. Ce risque inhérent à l'activité ne peut naturellement faire l'objet de couverture financière mais le groupe s'efforce de le modérer par une politique de variabilisation de ses charges et notamment de ses frais de personnel.





- Concentration

La concentration de l'activité sur les deux premiers clients du groupe représente 4,7 % des revenus du groupe en 2007, et reste peu concentrée sur les autres clients (les dix clients suivants représentant 10,3 % du chiffre d'affaires et les dix clients suivants représentant 5 %). Cette situation résulte d'une volonté de développement des accords cadres avec les plus importants donneurs d'ordres français et permet de concentrer les risques sur un nombre limité de groupes disposant généralement d'une solidité financière importante.

- Contrepartie

Le groupe travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française.

À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général. Pour y faire face, le groupe a mis en oeuvre une politique d'anticipation de ces risques à deux niveaux. D'une part, tout engagement de placement vis à vis d'un client est subordonné à une limite de crédit et d'autre part, les créances de l'activité de travail temporaire sont dans leur majorité couvertes par une police spécifique d'assurance crédit.

- Assurance et couverture des risques

Même si les risques du groupe se caractérisent par une forte dispersion et donc une très faible probabilité qu'un seul sinistre ait un impact significatif sur le groupe, ce dernier a mis en oeuvre une politique de gestion combinant assurance et gestion interne.

En matière d'assurance, le groupe couvre :

- Le risque de contrepartie au moyen d'assurances crédit souscrites auprès de diverses compagnies. De ce fait, dans la plupart des cas, toute relation commerciale est préalablement couverte par une garantie donnée au cas le cas, par la compagnie. Les évolutions de ces garanties sont suivies quotidiennement et amènent dans certains cas à réévaluer la relation commerciale.
- Les principales autres polices existantes au sein du groupe sont les suivantes :
 - Multirisque agence (plafond de 5,9 M€ par sinistre)
 - Dommages et pertes d'exploitation (plafond de 10 M€ par sinistre)
 - Responsabilité civile générale (plafond de 15 M€ par sinistre)
 - Responsabilité civile des dirigeants (plafond de 10 M€ par sinistre)
 - Flotte automobile : valeur vénale.
- Le coût global de ces polices s'élève pour l'exercice 2007 à 5 millions d'euros.

En matière de prévention interne, le groupe :

- Opte pour une politique de gestion stricte de façon à optimiser son cash flow et réduire sa dette tout en maintenant une diversification de ses sources de financement,
- Développe une politique de prévention destinée à sensibiliser et former clients et intérimaires à la sécurité sur les lieux de travail.

- Contrats importants

Au cours des deux derniers exercices et à la date du présent document de référence, le Groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe. Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Évolution et perspectives : vers un nouvel exercice de croissance et de progression des résultats

Pour l'année 2008, le groupe entend poursuivre une croissance supérieure à son marché de référence et franchir une nouvelle étape dans la progression de ses résultats.

Le début d'année réussi sur tous les pôles d'activité du groupe conforte d'ores et déjà les perspectives favorables pour l'exercice en cours avec un premier trimestre qui s'inscrit en croissance de plus de 10% à 354,3 millions d'euros.

Ce premier trimestre confirme la dynamique soutenue sur les trois pôles d'activités du groupe, qui bénéficient de la stratégie conduite au cours des derniers mois.

Ainsi, dans le travail temporaire, qui représente 87% du chiffre d'affaires du groupe, le premier trimestre s'établit à 308,2 millions d'euros, en croissance de 9,2%. Cette évolution positive est d'autant plus notable que le premier trimestre 2008 a compté un jour ouvré de moins en France et trois jours ouvrés de moins en Espagne par rapport à la même période 2007.

A jours ouvrés comparables, la croissance se serait élevée à 10,8%.

La France, cœur d'activité du pôle travail temporaire qui concentre 92% de l'activité, reste le moteur de la dynamique du pôle avec un chiffre d'affaires de 284,2 millions d'euros, en progression de 9,7%. Cette dynamique de croissance illustre le potentiel important du groupe de se développer sur son marché de référence, de continuer à prendre des parts de marché et de renforcer sa position de n°1 indépendant de l'intérim en France.

Au-delà de sa stratégie offensive pour surperformer son marché, le groupe entend donner priorité à la progression de la rentabilité, en bénéficiant notamment de la productivité de son réseau d'agences, du développement soutenu de ses prestations de placement et de recrutement permanent ainsi que des effets de la réorganisation menée en Espagne, laquelle a d'ores et déjà commencé à porter ses fruits au cours du premier trimestre 2008.

Le Pôle multiservices

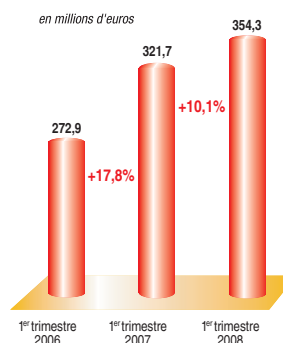
Avec 17,2% de croissance au premier trimestre 2008, le pôle multiservices illustre son potentiel de croissance organique. Cette performance a été portée tant par les activités aéroportuaires que par les activités Ingénierie et Maintenance.

Les activités d'assistance aéroportuaire ont ainsi bénéficié au premier trimestre 2008 des succès commerciaux enregistrés en 2007 et début 2008. Parmi ces succès commerciaux, on peut rappeler trois importants contrats signés avec les compagnies EasyJet, nouveau contrat effectif fin janvier 2008, British Airways, comportant le renouvellement accompagné d'un nouveau contrat effectifs mi février 2008 et Emirates, comprenant le renouvellement ainsi qu'une forte expansion du périmètre du contrat de 4 ans effectif en mai 2008.

Dans ce contexte très favorable, le chiffre d'affaires de l'activité aéroportuaire a progressé de 18% au premier trimestre 2008 avec un chiffre d'affaires qui s'est établi à 29,8 millions.

Au regard de ce début d'exercice, le groupe anticipe une belle année de croissance et de rentabilité pour ses activités aéroportuaires pour lesquelles un nouveau potentiel de développement se profile sur l'aéroport de Roissy CDG2. En effet, la réouverture de la jetée du Terminal 2E au 30 mars 2008 et la prochaine ouverture du Terminal 2G, opérationnel au 1er septembre 2008 sur lequel prendra place l'activité régionale d'Air France, vont libérer de la place sur les terminaux ABCD, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives quant à l'arrivée d'autres compagnies aériennes sur ces terminaux.

Evolution du chiffre d'affaires
du groupe Crit
au 1^{er} trimestre 2008





La titrisation, principe et mode opératoire

Le principe de la titrisation est de transformer un actif, en l'occurrence des créances commerciales, en titres négociables sur un marché : les sociétés cèdent leurs créances à un véhicule de titrisation qui refinance ce montant net de la surdimension par l'émission mensuelle de billets de trésorerie qui permettent de financer l'achat.

De ce fait, le groupe Crit a cédé à l'origine un montant de créances égal au montant du financement augmenté de la surdimension, puis cède chaque mois ses nouvelles créances afin de compenser les encaissements qui restent gérés par le groupe.

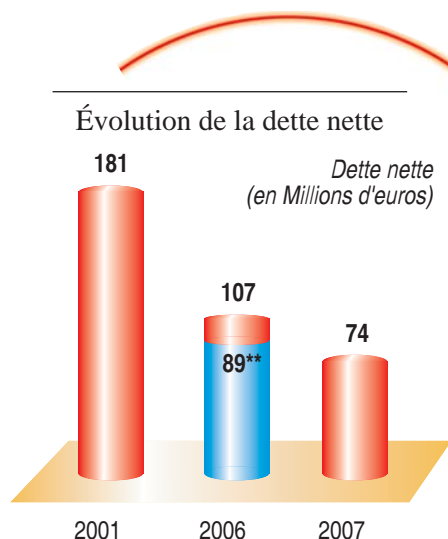
Ce programme est mis en place pour une durée de 5 ans avec option de prorogation et d'accroissement du montant financé.

Les activités d'Ingénierie et de Maintenance enregistrent quant à elles un très bon début d'année 2008 avec une croissance de 19,3% du chiffre d'affaires qui s'est établi à plus de 14 millions d'euros. Cette performance confirme l'amélioration continue de l'activité mois après mois et illustre la pertinence de la stratégie menée par le groupe suite à une année 2007 pénalisée par l'actualité des projets des donneurs d'ordre aéronautique et automobile et par l'arrêt des activités de Drawings qui avaient impacté au 1^{er} semestre 2007 les résultats des activités d'ingénierie et de maintenance. Le redressement des résultats, engagé sur la seconde partie de l'exercice 2007, devrait se confirmer en 2008.

Ce début d'année réussi sur toutes les activités conforte les perspectives favorables du groupe pour la suite de l'exercice 2008 tant en termes de croissance que de progression de la rentabilité.

Une structure financière renforcée

En procédant à l'acquisition d'Eurist en décembre 2001, le groupe Crit a réalisé l'opération la plus importante de son histoire. En effet, cette acquisition lui a permis de créer le quatrième réseau français de travail temporaire grâce à la très forte complémentarité géographique des deux entités et a ouvert les portes des grands comptes à un nouveau réseau, véritable alternative aux trois majors. Cette acquisition, qui a permis au groupe de tripler de taille, répondait clairement à la stratégie de croissance du groupe et lui offre des perspectives nouvelles de développement dans un secteur où l'effet de taille est un facteur indispensable. Le financement de cette acquisition a été réalisé au travers d'un emprunt à moyen terme de 38 millions d'euros dont le remboursement a été finalisé avec une année d'avance en décembre 2005 et d'une titrisation de 75 millions d'euros.



Gearing* : 0,5 contre 0,9 fin 2006

Une forte amélioration des ratios financiers

En 2007, le groupe a renforcé de façon significative sa structure financière en procédant au remboursement de 25 millions d'euros au titre de la titrisation. Ceci porte à 74 millions d'euros les dettes financières du groupe au 31 décembre 2007 contre 107 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent, soit une diminution de près de 31% en une année.

Cette évolution témoigne d'une forte amélioration des ratios financiers. Avec à fin 2007 des capitaux propres de 150,6 millions d'euros en progression de près de 30%, une capacité d'autofinancement ⁽¹⁾ de 44,9 millions d'euros et un gearing de 0,5, le groupe affiche une situation financière solide lui permettant une stratégie offensive pour 2008.

⁽¹⁾ CAF = résultat de l'exercice + dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles + dotation nette aux provisions pour autres passifs et engagements de retraites.)

* Dette nette / fonds propres part du groupe
** Hors acquisitions

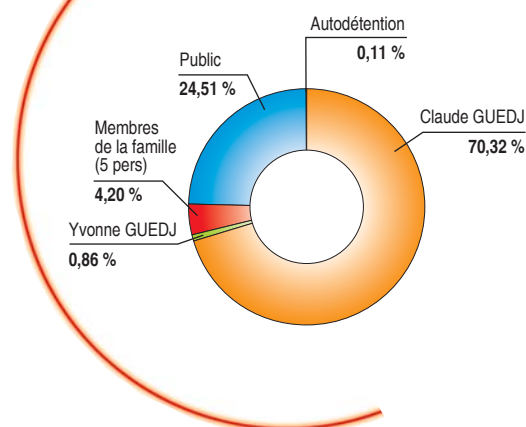
Groupe Crit et la bourse

Groupe Crit a été introduit sur le Second Marché d'Euronext Paris le 18 mars 1999

Profil :

- Place de cotation : Eurolist d'Euronext Paris - Compartiment B
- Code ISIN : FR0000036675
- Indice CAC Mid 100
- Nombre de titres : 11 250 000
- Capitalisation boursière (16 mai 2008) : 245,7 millions d'euros

Répartition du capital (au 30 avril 2008)



Cours de l'action Groupe Crit

(source Fininfo)

	Cours le plus bas sur la période	Cours le plus haut sur la période
Evolution du titre Groupe Crit du 1 ^{er} janvier 2007 au 16 mai 2008	17,20 euros	46,90 euros

Composition de l'actionnariat

(au 30 avril 2008)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
• Claude GUEDJ	7 910 670	70,32	80,17
• Yvonne GUEDJ	96 500	0,86	0,98
• Membres de la famille (5 pers.)	472 769	4,20	4,81
• Public	2 757 097	24,51	14,04
• Autodétention	12 964	0,11	/
TOTAL	11 250 000	100 %	100 %

Distribution de dividendes

Exercices	Dividende global	Nombre d'actions	Brut	Avoir fiscal	Revenu réel distribué
• 1998	6 525 000 F	2 250 000	4,35 F	1,45 F	2,90 F
• 1999	9 000 000 F	2 250 000	6,00 F	2,00 F	4,00 F
• 2000	12 375 000 F	2 250 000	1,65 F	0,55 F	1,10 F
• 2001	1 575 000 €	11 250 000	0,21 €	0,07 €	0,14 €
• 2002	900 000 €	11 250 000	0,12 €	0,04 €	0,08 €
• 2003	1 237 500 €	11 250 000	0,17 €	0,06 €	0,11 €
• 2004	1 800 000 €	11 250 000	—	—	0,16 €
• 2005	2 250 000 €	11 250 000	—	—	0,20 €
• 2006	2 812 500 €	11 250 000	—	—	0,25 €
• 2007 ⁽¹⁾	3 375 000 €	11 250 000	—	—	0,30 €

⁽¹⁾ proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008







PATRIMOINE - SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTATS

SOMMAIRE

- COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CRIT 2005, 2006 ET 2007
- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
- COMPTES SOCIAUX DE GROUPE CRIT 2005, 2006 ET 2007
- RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES



Informations financières

Concernant la situation financière et les résultats de la société

A. BILANS CONSOLIDÉS

ACTIF	(en milliers d'euros)	Notes	31-12-2005	31-12-2006	31-12-2007
• Goodwill			96 130	101 732	101 245
• Autres immobilisations incorporelles			2 044	2 158	2 627
Total des Immobilisations Incorporelles		6.1	98 174	103 890	103 872
Immobilisations Corporelles		6.2	21 084	22 915	22 446
Actifs Financiers		6.3	3 361	3 635	3 450
Participation dans les entreprises associées					580
Impôts différés		7.3	1 850	1 792	4 468
ACTIFS NON COURANTS			124 469	132 231	134 816
• Stocks			2 295	1 963	1 540
• Créances clients		6.4	305 859	355 603	378 559
• Autres débiteurs		6.5	21 963	18 786	23 709
• Actif d'impôt exigible				715	361
• Trésorerie et équivalents de trésorerie		6.6	34 894	41 231	44 057
ACTIFS COURANTS			365 010	418 297	448 226
TOTAL ACTIF			489 479	550 529	583 042

PASSIF	(en milliers d'euros)	Notes	31-12-2005	31-12-2006	31-12-2007
• Capital			4 050	4 050	4 050
• Primes & réserves			64 393	86 343	109 236
• Résultat de l'exercice			24 323	25 589	37 359
CAPITAUX PROPRES revenant aux actionnaires de la Société			92 766	115 982	150 645
• Intérêts minoritaires			584	1 019	1 567
TOTAL des CAPITAUX PROPRES			93 350	117 001	152 212
• Engagements retraites		6.8	3 432	3 592	3 563
• Emprunts Partie Non Courante		6.10	87 529	87 596	70 843
PASSIFS NON COURANTS			90 961	91 188	74 406
• Emprunts Partie Courante		6.10	7 493	9 549	15 820
• Autres dettes financières courantes		6.11	40 610	51 164	31 938
• Provision pour autres passifs		6.9	4 472	4 120	4 412
• Dettes fournisseurs		6.14	21 377	22 957	23 494
• Dettes fiscales et sociales		6.12	217 149	243 028	266 820
• Dette d'impôts exigible		6.13	602	256	2 316
• Autres dettes		6.14	13 467	11 266	11 625
PASSIFS COURANTS			305 169	342 340	356 424
TOTAL PASSIF et capitaux propres			489 479	550 529	583 042

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



B. COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Notes	2005	2006	2007
Chiffre d'Affaires	5.1	1 174 805	1 302 461	1 450 431
• Charges opérationnelles	7.1	(1 122 009)	(1 249 144)	(1 373 516)
• Dotation nette aux amortissements		(5 670)	(5 819)	(6 069)
• Dotation nette aux provisions		(4 945)	(3 402)	(6 451)
Résultat opérationnel (*)	5	42 181	44 096	64 394
• Coût de l'endettement financier	7.2	(4 995)	(5 355)	(6 369)
Résultat avant impôts		37 186	38 740	58 025
• Charge d'impôt sur le résultat	7.3	(12 576)	(12 676)	(19 856)
Résultat après impôts		24 610	26 065	38 169
• Quote-part dans les résultats des entreprises associées				60
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		24 610	26 065	38 230
Revenant :				
• aux actionnaires de la société		24 323	25 589	37 358
• aux intérêt minoritaires		287	476	871
		24 610	26 065	38 230

Résultat par Action (Actionnaires de la société) en euros	Notes	2005	2006	2007
• Résultat par action de base	5.2	2,16	2,28	3,32
• Résultat par action dilué	5.2	2,16	2,28	3,32

(*) renvoi au fait marquant de l'exercice

C. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital	Autres réserves	Titres auto-détenus	Résultats non distribués	Total revenant aux actionnaires de la Société	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Solde au 01/01/05	4 050	127	(292)	66 548	70 433	601	71 034
• Dividendes distribués				(1 800)	(1 800)	(190)	(1 990)
• Résultat de l'exercice				24 323	24 323	287	24 610
• Actions propres			39		39		39
• Autres mouvements		(204)		(24)	(228)	(115)	(343)
Solde au 31/12/05	4 050	(77)	(253)	89 047	92 766	584	93 350
• Dividendes distribués				(2 250)	(2 250)	(220)	(2 470)
• Résultat de l'exercice				25 589	25 589	476	26 065
• Actions propres			(94)		(94)		(94)
• Autres mouvements		(30)		(30)	(30)	179	149
Solde au 31/12/06	4 050	(107)	(347)	112 386	115 982	1 019	117 001
• Dividendes distribués				(2 807)	(2 807)	(316)	(3 123)
• Résultat de l'exercice				37 359	37 359	871	38 230
• Actions propres			158		158		158
• Autres mouvements		(47)		(47)	(47)	(7)	(54)
Solde au 31/12/07	4 050	(154)	(189)	146 938	150 645	1 567	152 212

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



D. TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	2005	2006	2007
• Résultat de l'exercice	24 610	26 065	38 230
<i>Élimination des charges nettes sans effet trésorerie</i>			
• Quote-part dans les résultats des entreprises associées			(60)
• Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5 602	5 760	6 741
• Variation des provisions	1 159	(627)	263
• Élimination des résultats de cession d'actifs	(119)	(923)	(223)
• Coût endettement financier	4 995	5 682	6 306
• Charge d'impôts (y compris ID)	12 576	12 676	19 856
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt (A)	48 823	48 632	71 113
• <i>Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité (B)</i>	(17 054)	(11 280)	(3 064)
• <i>Impôts versés (C)</i>	(15 553)	(13 723)	(20 117)
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ (D=A+B+C)	16 216	23 629	47 931
• Augmentation de capital		119	(521)
• Dividendes versés	(1 991)	(2 446)	(3 136)
• Rachat - revente d'actions propres	39	(94)	157
• Remboursement d'emprunts	(20 787)	(4 608)	(31 029)
• Émission d'emprunts (hors contrats location - financement)	5 334	4 179	20 132
• Émission d'emprunts (contrats location - financement)	2 750	2 527	416
• Intérêts financiers versés	(4 995)	(5 682)	(6 306)
FLUX LIÉS AUX OPÉRATIONS FINANCIÈRES	(19 650)	(6 003)	(20 286)
• Acquisitions des immobilisations incorporelles	(179)	(247)	(455)
• Acquisitions des immobilisations corporelles (hors capitalisation des crédits-baux)	(3 074)	(4 314)	(5 327)
• Acquisitions des immobilisations corporelles - crédits-baux	(2 750)	(2 527)	(416)
• Investissements en titres de participation consolidés			
• Acquisition sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite	73	(15 936)	31
• Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	310	1 190	321
• Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles	(17)	111	99
• Autres flux liés aux opérations d'investissements	57	(120)	155
FLUX LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS	(5 580)	(21 843)	(5 592)
• Incidence de la variation des taux de change	(10)	(0)	(1)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(9 025)	(4 217)	22 052
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture	3 308	(5 716)	(9 933)
Variation de trésorerie	(9 024)	(4 217)	22 052
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture	(5 716)	(9 933)	12 119

Au Bilan	2005	2006	2007
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	34 894	41 231	44 057
• Découverts bancaires	40 610	51 164	31 938
Trésorerie Nette	(5 716)	(9 933)	12 119

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes aux états financiers consolidés

Sommaire

Note 1. Fait marquant de l'exercice

Note 2. Principales règles et méthodes comptables

- 2.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION
- 2.2. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES
- 2.3. INFORMATION SECTORIELLE
- 2.4. CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES
- 2.5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- 2.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- 2.7. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS
- 2.8. ACTIFS FINANCIERS
- 2.9. STOCKS
- 2.10. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS
- 2.11. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE
- 2.12. TITRES D'AUTOCONTRÔLE
- 2.13. DIVIDENDES ET CAPITAUX
- 2.14. EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES
- 2.15. IMPÔTS DIFFÉRÉS
- 2.16. AVANTAGES DU PERSONNEL
- 2.17. PROVISIONS
- 2.18. PASSIFS FINANCIERS COURANTS
- 2.19. RECONNAISSANCE DE PRODUITS

Note 3. Risques financiers

Note 4. Utilisation d'estimations et jugements comptables déterminants

Note 5. Information sectorielle et résultat par action

- 5.1. INFORMATION SECTORIELLE
- 5.2. RÉSULTAT PAR ACTION
- 5.3. DIVIDENDE PAR ACTION

Note 6. Notes sur le bilan

- 6.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- 6.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- 6.3. ACTIFS FINANCIERS
- 6.4. CRÉANCES CLIENTS
- 6.5. AUTRES DÉBITEURS
- 6.6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE
- 6.7. CAPITAL ET AUTOCONTRÔLE
- 6.8. AVANTAGES LIÉS AU PERSONNEL
- 6.9. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS
- 6.10. EMPRUNTS
- 6.11. AUTRES DETTES FINANCIÈRES COURANTES
- 6.12. DETTES FISCALES ET SOCIALES
- 6.13. DETTE D'IMPÔT EXIGIBLE
- 6.14. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

Note 7. Notes sur le résultat

- 7.1. CHARGES OPÉRATIONNELLES PAR NATURE
- 7.2. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER
- 7.3. CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Note 8. Autres informations

- 8.1. ENGAGEMENT HORS BILAN
- 8.2. ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES
- 8.3. ENGAGEMENTS COMPLEXES
- 8.4. DETTE NETTE
- 8.5. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES
- 8.6. ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE
- 8.7. EFFECTIF
- 8.8. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION



E. NOTES ANNEXES

Groupe Crit (" La Société ") est une société anonyme de droit français cotée au compartiment B Euronext à Paris. Son siège social est situé 152 bis, avenue Gabriel Péri, à St Ouen. Le Groupe offre des services diversifiés dont le cœur de métier est le travail temporaire.

Note 1. Fait marquant de l'exercice

Concernant le pôle Travail Temporaire et Recrutement : des modifications de calcul de certaines charges sociales applicables jusqu'au 30 septembre 2007 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006 ont fait l'objet d'une publication de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) en avril 2007. Les conséquences de ces changements ont été incluses dans le résultat opérationnel de l'exercice 2007.

L'effet positif de ces modifications, net de charges liées, constaté au cours de l'exercice 2007 s'élève à 23,6 M€.

Note 2. Principales règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en sa séance du 14 avril 2008. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne, les comptes consolidés de Groupe Crit et de ses filiales (le " Groupe ") sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2007. Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC).

Normes et interprétations applicables au 1^{er} janvier 2007

Les nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire à partir de l'exercice 2007 et qui concernent le Groupe sont les suivantes :

. IAS 1 : l'amendement relatif aux informations à fournir sur le capital, a conduit à fournir des informations additionnelles sur le capital du Groupe.

. IFRS 7 : " instruments financiers : information à fournir ", les informations requises par cette norme concernent principalement la dette et sont décrites en note 8.4.

. IFRIC 10 : " Information financière intermédiaire et perte de valeur " qui précise que les pertes de valeur comptabilisées lors des arrêts intermédiaires ne doivent pas être reprises lors d'arrêts ultérieurs. Cette interprétation s'est appliquée au Groupe durant l'exercice 2007 tel que décrit dans la note 6.1.

Rappelons que le Groupe n'a pas opté pour l'application de l'amendement de l'IAS 19 permettant d'inscrire directement les écarts actuariels sur les engagements de retraite sur les capitaux propres.

Le Groupe estime ne pas être impacté par l'évolution des autres normes IFRS entrées en vigueur en 2007, IFRIC 7 " modalités de retraitement de l'hyperinflation des états financiers selon IAS 29 ", IFRIC 8 " Champs d'application d'IFRS 2 - Paiement fondé en actions ", IFRIC 9 " réexamen des dérivés incorporés ".



Normes et interprétations déjà publiées et non encore entrées en vigueur au 31 décembre 2007

Les nouvelles normes, amendements de normes et interprétation non entrées en vigueur, susceptibles d'avoir un impact sur les comptes du Groupe sont :

. IFRS 8 relative à l'information sectorielle qui sera d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009. Les impacts potentiels de cette norme sur les comptes du Groupe sont en cours d'analyse.

Le Groupe ne compte pas anticiper cette nouvelle norme et par conséquent l'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2009. Cette norme étant d'application rétrospective, elle imposera de retraiter l'information pour les exercices 2007 et 2008. Remplaçant la norme IAS 14, IFRS 8 est basée sur la " management approach " selon laquelle l'information sectorielle doit être présentée sur la même base que celle utilisée par le Management dans le cadre du reporting interne, tant sur le découpage sectoriel que la nature et l'évaluation des informations sectorielles.

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur la présentation de l'information sectorielle au titre de l'application de la norme IFRS 8.

Le Groupe estime ne pas être impacté par les autres normes et interprétations publiées et non encore entrées en vigueur au 31 décembre 2007 (IFRIC 11 " IFRS 2 - actions propres et transactions intra-groupes ", IFRIC 12 " Accord de concession de services ", IAS 23 révisée " Suppression l'option de comptabilisation en charge des coûts d'emprunt", IFRIC 13 " programme de fidélisation clients ", IFRIC 14 " IAS 19 - avantages du personnel - limitation de l'actif au titre des obligations définies, obligation de financement minimum et leur interaction ").

Sauf indication contraire, ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles Groupe Crit exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 8.8 ci-après.

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère ("les filiales"). Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. La méthode de l'intégration globale est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement dans les capitaux propres et dans le compte de résultat consolidé en tant qu'intérêts minoritaires.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement depuis la date de prise de contrôle ou jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour harmoniser et homogénéiser les principes comptables utilisés avec ceux du Groupe.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

Au 31 décembre 2007, toutes les sociétés contrôlées ou détenues à plus de 50% sont consolidées par intégration globale.

2.2. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût du regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs en date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, et de tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

2.3. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de premier niveau se décline suivant les pôles métiers représentatifs suivants :

- Travail temporaire et recrutement,
- Assistance aéroportuaire,
- Autres services.

La part de l'activité réalisée à l'étranger étant non significative, aucune analyse secondaire n'est réalisée selon le critère géographique.

2.4. CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVICES

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (" la monnaie fonctionnelle "). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

Les postes du bilan exprimés en devise sont convertis en Euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat exprimés en devises sont convertis en Euros au cours moyen annuel. Les différences de conversion en résultant sont inscrites en tant que composante distincte des capitaux propres du groupe ainsi que dans les intérêts minoritaires.

2.5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Goodwill

A l'occasion de la première consolidation des filiales du groupe, il est procédé dans un délai n'excédant pas un an à l'évaluation de la quote-part du groupe dans l'ensemble des actifs et passifs acquis identifiables. L'écart entre cette quote-part acquise et le coût d'acquisition constitue le goodwill.

Les goodwill ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 " Regroupements d'entreprises ". Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités de réalisation des tests de perte de valeur sont détaillées dans la note 2.7. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel.

Les goodwill sont comptabilisés déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont pour l'essentiel des droits au bail et logiciels enregistrées à leur valeur d'acquisition. A chaque clôture, il est procédé à une revue des actifs incorporels de façon à s'assurer, sur la base d'indices tant internes qu'externes, que la valeur actuelle de l'actif reste supérieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle de l'actif est définie comme la plus élevée des valeurs vénales (valeur définie par référence au marché) et d'usage (valeur définie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs).

Les droits au bail font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée estimée entre cinq et dix ans.

L'utilité estimée des logiciels varie de un à cinq ans et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée.

2.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 " Immobilisations corporelles ", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe a choisi le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles selon la méthode du coût historique amorti.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilité estimées retenues sont les suivantes.



NATURE	DURÉE D'UTILITÉ ESTIMÉE
Constructions	40 ans
Agencements et aménagements	3 à 5 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel informatique et de bureau	3 à 5 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans

Les terrains ne sont pas amortis

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable estimée lorsque cette dernière est inférieure à la valeur comptable de l'actif.

Contrats de location

La distinction entre contrats de location financement et de location simple est effectuée en privilégiant l'analyse économique du partage des risques et avantages entre le preneur et le bailleur.

Tel que préconisé par l'IAS17, les contrats de location sont comptabilisés selon leur nature. S'ils ont pour conséquence de transférer substantiellement les risques et avantages au preneur, ces contrats de location financement sont retraités et les actifs ainsi acquis sont immobilisés et amortis selon les règles du groupe et la dette correspondante est comptabilisée au passif.

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat de façon linéaire sous forme de loyers sur la durée de la location.

2.7. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Selon la norme IAS 36 " Dépréciation d'actifs ", la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et les immobilisations incorporelles non encore mises en service.

L'évaluation de la valeur au bilan des actifs incorporels (comme celle des goodwill) et corporels est comparée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût des ventes et la valeur d'utilité. Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs auxquels il est impossible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent. L'Unité Génératrice de Trésorerie est un ensemble homogène d'actifs, dont l'utilisation continue, génère des entrées de trésorerie, qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de l'U.G.T. est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus de plan d'affaires à 5 ans élaboré par le management de l'entité concernée ;
- le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital utilisé ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'U.G.T. est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris les goodwill) ; une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant si cette valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T., et est imputée en priorité aux goodwill.

Les pertes de valeur peuvent être reprises (si modifications des estimations...), sauf celles qui concernent les goodwill qui sont irréversibles.

Pour l'année 2007, le taux de croissance à l'infini est de 1,5% et le coût moyen pondéré du capital utilisé a été estimé et retenu à 7,6%.

A ce titre aucune dépréciation d'actifs n'a été jugée nécessaire au titre de l'exercice 2007.

Les immobilisations de Groupe Crit ont été affectées par U.G.T. selon les secteurs d'activité du groupe : Travail temporaire et recrutement, Assistance Aéroportuaire et Autres services.

2.8. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont inscrits au bilan consolidé à leur coût historique, qui correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ils sont essentiellement constitués des actifs financiers non dérivés " prêts et créances " qui correspondent aux dépôts cautionnements et prêts.

Les prêts sont essentiellement composés de prêts effectués dans le cadre de la participation à l'effort de construction.

Ce poste comprend également des titres de participation correspondant à des cautions versées dans le cadre des obligations légales des entreprises de travail temporaire.

2.9. STOCKS

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré (activité industrielle et de négoce). La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normale, déduction faite des frais de vente.

2.10. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur. Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction (déduction faite des couvertures liées à l'assurance crédit). Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Les créances clients cédées dans le cadre de contrats de titrisation et d'affacturage sont présentées dans le poste clients en contrepartie d'une dette nette vis-à-vis de ces organismes.

2.11. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La rubrique " trésorerie et équivalents de trésorerie " comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan dans la rubrique " Autres dettes financières courantes ".

2.12. TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

2.13. DIVIDENDES ET CAPITAUX

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.



2.14. EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Conformément à l'IAS 39, le contrat de titrisation est constaté en emprunts non courants pour sa totalité. Le Groupe dispose pour ce financement d'une maturité de remboursement définitif supérieure à douze mois.

Les cessions de créances dans le cadre de contrats d'affacturage sont constatées en net en autres dettes financières courantes en contrepartie des créances clients. Ces contrats sont d'une maturité de remboursement inférieure à douze mois.

2.15. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Certains retraitements de consolidation apportés aux comptes sociaux des entités consolidées, ainsi que certains décalages d'imposition dans le temps, existant dans les comptes sociaux, peuvent conduire à des différences temporelles conformément à l'IAS 12, entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits au bilan consolidé. Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés. De même, les déficits fiscaux reportables font l'objet d'un calcul d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés sur une base globale suivant la méthode du report variable.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé. Les effets des éventuelles variations de taux d'impôt sur les impôts différés constatés antérieurement sont enregistrés au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains. Aucune actualisation des impôts différés n'est pratiquée.

Les impôts différés actifs ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ou s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période durant laquelle les actifs deviennent ou restent récupérables.

2.16. AVANTAGES DU PERSONNEL

Engagements retraites

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques.

Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents.

Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Déterminés conformément à la norme IAS 19, les engagements de retraite à prestations définies et non financées sont évalués selon la méthode rétrospective et constatés au passif du bilan. Selon cette méthode, chaque période d'emploi confère une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée et le calcul intègre principalement :

- Une hypothèse de date de départ à la retraite fixée à 63 ans.
- Un taux d'actualisation déterminé par référence au taux de marché à la date de la clôture, des obligations d'entreprises privées de première catégorie ou, à défaut, en retenant le taux des obligations d'État.
- Un taux d'inflation salariale et un taux de rotation du personnel.

Cette évaluation est effectuée chaque année.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements du régime.

Les engagements ne sont pas financés par Groupe Crit et font l'objet d'un passif au bilan. Les écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat de période.

Paiements fondés sur des actions

Aucun plan de rémunération fondé sur des actions n'est mis en place par le Groupe.

2.17. PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 " Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ", une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce dernier sans contrepartie au moins équivalente.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation que le management du Groupe peut faire en date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

2.18. PASSIFS FINANCIERS COURANTS

Les fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement des dettes salariales et sociales ainsi que de la TVA.

2.19. RECONNAISSANCE DES PRODUITS

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir.

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a livré les produits au client, que celui-ci a accepté les produits et que le recouvrement des créances afférentes est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés au prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.



Note 3. Risques financiers

Compte tenu d'une activité essentiellement française, le Groupe est peu exposé aux risques de change. Par ailleurs le Groupe n'a pas recours à des financements nécessitant une couverture du risque de taux.

Note 4. Utilisation d'estimations et jugements comptables déterminants

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations.

Les principales estimations faites par le Groupe lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul de valorisation d'actifs incorporels et de dépréciation d'actifs non financiers (notes 2.5 et 2.7), des engagements de retraite liés au personnel (note 2.16), de provisions (note 2.17) et passifs, meilleure estimation des dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'arrêté des comptes, qui peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

En raison de la nature des activités du Groupe et des principes comptables retenus, aucun jugement déterminant ne nécessite de commentaires particuliers.

Note 5. Information sectorielle et résultat par action

5.1. INFORMATION SECTORIELLE

Analyse par secteur d'activité

Le premier niveau d'information sectorielle est défini par secteur d'activité.

La part de l'activité réalisée à l'étranger étant peu significative, aucune analyse secondaire par secteurs géographiques n'est présentée.

Chiffre d'affaires par métier

En milliers d'euros	2005	2006	2007
• Travail Temporaire	1 027 628	1 143 934	1 288 364
• Assistance Aéroportuaire	94 659	103 853	105 378
• Divers	73 369	78 599	78 724
• Eliminations inter activités	(20 851)	(23 926)	(22 035)
TOTAL	1 174 805	1 302 461	1 450 431

Résultat opérationnel par métier

En milliers d'euros	2005	2006	2007
• Travail Temporaire (a)	35 004	36 021	59 857
• Assistance Aéroportuaire	4 968	5 723	4 321
• Autres (b)	2 209	2 352	216
TOTAL	42 181	44 096	64 394

(a) renvoi au fait marquant de l'exercice

(b) le résultat opérationnel du pôle est pénalisé par l'arrêt des activités d'une filiale dédiée aux prestations d'ingénierie sur les marchés aéronautiques.

Autres informations sectorielles

2005 (en milliers d'euros)	Travail Temporaire	Assistance Aéroportuaire	Autres services	Non affecté	Total
• Dotation nette aux amortissements	1 270	3 569	831		5 670
• Dotation nette aux provisions	2 691	885	1 370		4 946
• Actifs	375 986	43 250	33 500	36 743	489 479
• Passifs	212 617	23 803	23 476	136 233	396 129
• Acquisition Immobilisations	642	4 963	399		6 004

2006 (en milliers d'euros)	Travail Temporaire	Assistance Aéroportuaire	Autres services	Non affecté	Total
• Dotation nette aux amortissements	1 240	4 048	531		5 819
• Dotation nette aux provisions	1 723	1 108	571		3 402
• Actifs	428 758	44 611	33 422	43 738	550 529
• Passifs	150 733	26 397	107 834	148 564	433 528
• Acquisition Immobilisations	1 651	5 040	397		7 088

2007 (en milliers d'euros)	Travail Temporaire	Assistance Aéroportuaire	Autres services	Non affecté	Total
• Dotation nette aux amortissements	1 268	4 199	603		6 069
• Dotation nette aux provisions	3 201	932	2 318		6 451
• Actifs	449 296	47 172	37 765	49 055	583 289
• Passifs	163 047	25 417	131 066	111 534	431 063
• Acquisition Immobilisations	1 617	4 039	542		6 198

Les actifs et passifs non affectés correspondent aux actifs et passifs liés au financement et ceux liés à l'impôt sur le résultat.

5.2. RÉSULTAT PAR ACTION

En milliers d'euros	2005	2006	2007
• Résultat revenant aux actionnaires de la Société	24 323	25 589	37 358
• Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11 241	11 239	11 243
• Résultat de base par action (€ par action)	2,16	2,28	3,32
• Résultat dilué par action (€ par action)	2,16	2,28	3,32

En l'absence d'instruments dilutifs de capitaux propres, le résultat de base est égal au résultat dilué.

5.3. DIVIDENDES PAR ACTION

	2005	2006	2007
• Dividende revenant aux actionnaires de la société (en milliers d'euros)	2 250	2 812,5	3 375
• Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11 241	11 239	11 243
• Dividende par action (€ par action)	0,20	0,25	0,30

Le nombre total d'actions est de 11 250 000 d'une valeur nominale de 0,36 € par action. Toutes les actions sont entièrement libérées. Aucune action ne dispose d'un droit préférentiel quant au versement de dividendes.

Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2007 est de 11 243 301.

Un dividende de 0,30 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, représentant une distribution totale de 3 375 K€, sera proposé lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires prévue le 23 juin 2008.

Note 6. Notes sur le Bilan

6.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	Goodwill	Fond de Commerce	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2005				
• Coût	96 158	5 718	4 634	106 509
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(4 786)	(2 946)	(7 733)
Valeur nette comptable	96 158	931	1 688	98 777
Exercice clos le 31 décembre 2005				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	96 158	931	1 688	98 777
• Acquisitions		0	179	179
• Cessions	(14)	0	(261)	(275)
• Reclassement	(14)	14	0	0
• Dotation aux amortissements		(64)	(444)	(508)
Valeur nette comptable à la clôture	96 130	881	1 162	98 174
Au 31 décembre 2005				
• Coût	96 130	5 732	4 552	106 414
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(4 850)	(3 390)	(8 241)
Valeur nette comptable	96 130	881	1 162	98 174
Exercice clos le 31 décembre 2006				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	96 130	881	1 162	98 174
• Entrée de périmètre	5 602		92	5 694
• Acquisitions			247	247
• Cessions			(4)	(4)
• Reclassement				0
• Dotation aux amortissements		(43)	(179)	(222)
Valeur nette comptable à la clôture	101 732	838	1 318	103 890
Au 31 décembre 2006				
• Coût	101 732	5 732	4 862	112 326
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(4 893)	(3 544)	(8 437)
Valeur nette comptable	101 732	838	1 318	103 890
Exercice clos le 31 décembre 2007				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	101 732	838	1 318	103 889
• Entrée de périmètre				0
• Acquisitions			455	455
• Cessions		(30)	(57)	(87)
• Reclassement		110	188	298
• Dotation aux amortissements	(487)		(195)	(683)
Valeur nette comptable à la clôture	101 245	918	1 708	103 872
Au 31 décembre 2007				
• Coût	101 732	5 811	5 448	112 991
• Amortissements et dépréciations cumulés	(487)	(4 893)	(3 739)	(9 120)
Valeur nette comptable	101 245	918	1 708	103 872

Le poste "Autres" est principalement constitué de logiciels acquis ou développés en interne.



Goodwill par UGT

INTÉRIM	98 493
AÉROPORTUAIRE	2 753
AUTRES SERVICES	0
TOTAL	101 245

Les tests "d'impairment" effectués à la clôture n'ont pas conduit à reconnaître des dépréciations des goodwill comptabilisés, autres que la dépréciation de 0,5 M€ déjà enregistrée au 1^{er} semestre sur le goodwill rattaché au pôle autres services.

6.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques matériels et outillage	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2005					
• Coût	460	2 180	27 035	18 078	47 753
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(1 273)	(13 463)	(12 357)	(27 093)
Valeur nette comptable	460	907	13 572	5 721	20 660
Exercice clos le 31 décembre 2005					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	460	907	13 572	5 721	20 660
• Différences de conversion	0	0	(0)	1	1
• Acquisitions	0	168	4 313	1 512	5 992
• Cessions	0	(91)	(2 095)	(2 173)	(4 359)
• Reclassement	0	0	31	(31)	0
• Dotation aux amortissements		(0)	(1 158)	(53)	(1 210)
Valeur nette comptable à la clôture	460	983	14 663	4 977	21 084
Au 31 décembre 2005					
• Coût ou valeur réévalué	460	2 256	29 284	17 387	49 388
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(1 273)	(14 620)	(12 410)	(28 304)
Valeur nette comptable	460	983	14 663	4 977	21 084
Exercice clos le 31 décembre 2006					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	460	983	14 663	4 977	21 084
• Différences de conversion			1	(2)	(1)
• Entrée de périmètre				550	550
• Acquisitions			4 223	2 618	6 841
• Cessions	(13)	(8)	(115)	(92)	(228)
• Reclassement		242	7	17	266
• Dotation aux amortissements		(99)	(3 569)	(1 929)	(5 597)
Valeur nette comptable à la clôture	447	1 118	15 210	6 139	22 915
Au 31 décembre 2006					
• Coût ou valeur réévalué	447	2 357	30 921	19 859	53 585
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(1 239)	(15 711)	(13 720)	(30 670)
Valeur nette comptable	447	1 118	15 210	6 139	22 915
Exercice clos le 31 décembre 2007					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	447	1 118	15 210	6 139	22 915
• Différences de conversion			(3)	(3)	(6)
• Entrée de périmètre					0
• Acquisitions			2 845	2 898	5 742
• Cessions			(20)	(90)	(110)
• Reclassement			470	(768)	(298)
• Dotation aux amortissements		(98)	(3 635)	(2 064)	(5 798)
Valeur nette comptable à la clôture	447	1 020	14 866	6 112	22 446
Au 31 décembre 2007					
• Coût ou valeur réévalué	447	2 357	34 212	21 896	58 914
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(1 337)	(19 346)	(15 784)	(36 468)
Valeur nette comptable	447	1 020	14 866	6 112	22 446

Dont Immobilisations financées en Crédits Baux

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques matériels et outillage	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2005					
• Coût ou valeur réévalué	439	1 238	24 377		26 054
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(743)	(12 581)		(13 324)
Valeur nette comptable	439	495	11 796	0	12 730
Exercice clos le 31 décembre 2005					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	439	495	11 796	0	12 730
• Différences de conversion					0
• Acquisition d'une filiale					0
• Acquisitions			2 750		2 750
• Cessions					0
• Reclassement					0
• Dotation aux amortissements		(31)	(2 296)		(2 327)
Valeur nette comptable à la clôture	439	464	12 250	0	13 153
Au 31 décembre 2005					
• Coût ou valeur réévalué	439	1 238	27 127	0	28 804
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(774)	(14 877)	0	(15 651)
Valeur nette comptable	439	464	12 250	0	13 153
Exercice clos le 31 décembre 2006					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	439	464	12 250	0	13 153
• Différences de conversion					0
• Acquisition d'une filiale					0
• Acquisitions			2 527		2 527
• Cessions					0
• Reclassement					0
• Dotation aux amortissements		(31)	(2 488)		(2 519)
Valeur nette comptable à la clôture	439	433	12 289	0	13 161
Au 31 décembre 2006					
• Coût ou valeur réévalué	439	1 238	24 654	0	26 331
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(805)	(12 365)	0	(13 170)
Valeur nette comptable	439	433	12 289	0	13 161
Exercice clos le 31 décembre 2007					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	439	433	12 289	0	13 161
• Différences de conversion					0
• Acquisition d'une filiale					0
• Acquisitions			416		416
• Cessions					0
• Reclassement					0
• Dotation aux amortissements		(62)	(2 411)		(2 473)
Valeur nette comptable à la clôture	439	371	10 294	0	11 104
Au 31 décembre 2007					
• Coût ou valeur réévalué	439	1 238	25 070	0	26 747
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(867)	(14 776)	0	(15 643)
Valeur nette comptable	439	371	10 294	0	11 104

Le poste " Autres " inclut notamment des matériels de bureau, informatique et de transport.



6.3. ACTIFS FINANCIERS

En milliers d'euros	Prêts et Créances à plus d'1 an	Titres de Participations	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2005				
• Coût	3 530	301	45	3 875
• Dépréciations cumulées	(267)	(39)	0	(305)
Valeur nette comptable	3 263	262	45	3 570
Exercice clos le 31 décembre 2005				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	3 263	262	45	3 569
• Différences de conversion	(1)	0	0	(1)
• Acquisitions	175	0	0	175
• Cessions	(222)	(40)	0	(262)
• Reclassement	0	(183)	0	(183)
• Dotation/Reprise de provisions	24	39		63
Valeur nette comptable à la clôture	3 238	78	45	3 361
Au 31 décembre 2005				
• Coût	3 481	78	45	3 604
• Dépréciations cumulées	(243)	0	0	(242)
Valeur nette comptable	3 238	78	45	3 361
Arrêté au 31 décembre 2006				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	3 238	78	45	3 361
• Différences de conversion	(4)			(4)
• Entrée de périmètre	99			99
• Acquisitions	580	12		592
• Cessions	(470)		(2)	(472)
• Reclassement	3		(4)	(1)
• Dotation aux amortissements	60			60
Valeur nette comptable à la clôture	3 506	90	39	3 635
Au 31 décembre 2006				
• Coût ou valeur réévalué	3 689	90	39	3 818
• Amortissements et dépréciations cumulés	(182)	0	0	(182)
Valeur nette comptable	3 506	90	39	3 635
Arrêté au 31 décembre 2007				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	3 506	90	39	3 635
• Différences de conversion	(3)			(3)
• Entrée de périmètre		1		1
• Acquisitions	190	4		194
• Cessions	(350)		(28)	(378)
• Reclassement	(104)	98		(6)
• Dotation aux amortissements	7			7
Valeur nette comptable à la clôture	3 247	193	10	3 450
Au 31 décembre 2007				
• Coût ou valeur réévalué	3 423	192	10	3 625
• Amortissements et dépréciations cumulés	(175)	0	0	(175)
Valeur nette comptable	3 248	192	10	3 450

6.4. CRÉANCES CLIENTS

En milliers d'euros	2005	2006	2007
• Clients et comptes rattachés	312 951	364 121	388 629
• Provisions pour créances douteuses	(7 093)	(8 518)	(10 070)
TOTAL	305 859	355 603	378 559

Le poste créances clients inclut des effets remis à l'encaissement au 31 décembre mais relatifs à des dates d'échéance postérieures. Ces effets sont d'un montant de 37 757, 15 436 et de 14 746 milliers d'euros respectivement à fin 2007, 2006 et 2005.



Le poste clients inclut le montant des créances cédées au véhicule de titrisation pour un montant de 154,6 M€ et celles cédées dans le cadre de contrats d'affacturage pour un montant de 128 M€.

Par ailleurs, il est rappelé qu'à l'exception de certains grands comptes et de deux régions opérationnelles, les comptes clients font l'objet d'une assurance-crédit et que ces créances ont une échéance inférieure à 1 an.

6.5. AUTRES DÉBITEURS

En milliers d'euros	2005	2006	2007
• Créances sur l'état et les organismes sociaux	12 878	11 394	11 077
• Charges constatées d'avance	2 908	2 795	3 027
• Autres tiers actifs	6 439	4 852	9 869
Valeur brute des autres débiteurs	22 225	19 041	23 974
• Provision	(261)	(255)	(265)
TOTAL DES AUTRES DÉBITEURS NET	21 964	18 786	23 709

Le poste autres débiteurs représente notamment les remboursements en attente des organismes de formation.

6.6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	2005	2006	2007
• Placement à court terme	1 329	1 767	1 670
• Comptes courants bancaires	33 565	39 464	42 387
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	34 894	41 231	44 057

6.7. CAPITAL ET AUTOCONTRÔLE

	2005	2006	2007
• Nombre d'actions autorisées, émises et en circulation (en milliers)	11 241	11 239	11 243
• Nombre d'actions (en milliers)	11 250	11 250	11 250
• Nominal (en euros)	0,36	0,36	0,36
• Capital	4 050	4 050	4 050
• Titres Autocontrôle (en milliers)	9	11	7

Le nombre de titres achetés ou vendus en autocontrôle aux cours des exercices présentés n'est pas significatif.

Gestion du capital

La gestion du capital de la société vise à assurer la liquidité et à optimiser sa structure financière.

Un contrat de liquidité est signé avec ODDO depuis le 01 juillet 2005.

La société n'a pas de plan de stock option, ni d'attribution d'actions gratuites.

De plus, il n'y a pas de pacte d'actionnaires.

6.8. AVANTAGES LIÉS AU PERSONNEL

Indemnités de départ à la retraite

Les provisions pour retraites concernent exclusivement les indemnités de départ à la retraite s'imposant aux entreprises françaises, aucun avantage social à long terme ou postérieur à l'emploi n'ayant été octroyé aux salariés.

En milliers d'euros	Solde d'ouverture	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Changement de méthode	Variation de périmètre	Solde de clôture
• Engagements retraites	3 592	246		(275)			3 563
TOTAL	3 592	246	0	(275)	0	0	3 563

Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2007 pour évaluer la valeur totale des engagements sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 5,48%
- taux de revalorisation des salaires : 3%
- âge probable de départ à la retraite : 61 ans pour les salariés nés avant 1946, 63 ans pour les salariés nés après 1946.

Les différents engagements envers le personnel ne sont pas financés.

AU 1^{ER} JANVIER 2005	2 900
• Coût des services rendus	471
• Coût de l'actualisation	152
• Écart actuariel	(90)
AU 31 DÉCEMBRE 2005	3 432
• Coût des services rendus	327
• Coût de l'actualisation	169
• Écart actuariel	(337)
AU 31 DÉCEMBRE 2006	3 592
• Coût des services rendus	329
• Coût de l'actualisation	215
• Écart actuariel	(572)
AU 31 DÉCEMBRE 2007	3 563

Régimes à cotisations définies

Le montant versé au titre des régimes à cotisations définies (part patronale) s'élève pour l'ensemble des salariés (permanents et intérimaires délégués) sur l'exercice 2007 à 125 047 K€.

Autres avantages du personnel

Les autres avantages du personnel sont non significatifs. Aucun avantage sur actions propres n'a été octroyé par le Groupe depuis sa création.

6.9. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

En milliers d'euros	2005	2006	2007
• Provisions pour litiges	3 330	2 663	2 921
• Autres provisions	1 142	1 457	1 491
TOTAL	4 472	4 120	4 412

Les provisions pour autres passifs incluent des provisions pour risques prud'homaux estimées à 2 921 K€. Ces estimations sont effectuées en tenant compte de la nature du litige, de la connaissance de la résolution de litiges passés et de la Jurisprudence en cours.



Mouvements des provisions

En milliers d'euros	Solde d'ouverture	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Virement poste à poste	Changement de méthode	Variation de périmètre	Solde de clôture
• Provisions pour litiges	2 663	1 053	(737)	(583)	525			2 921
• Autres provisions	1 457	1 072	(513)		(525)			1 491
TOTAL	4 120	2 125	(1 250)	(583)	0	0	0	4 412

La rubrique Autres provisions correspond principalement à des provisions concernant des dommages avions au sein du pôle aéroportuaire et litige fiscal au Congo.

6.10. EMPRUNTS

En milliers d'euros	2005	2006	2007
• Emprunts partie non courante	87 529	87 596	70 843
• Emprunts partie courante	7 493	9 549	15 820
TOTAL EMPRUNTS	95 022	97 145	86 663

Analyse des emprunts par nature et par échéance

En milliers d'euros	Titrisation	Participations	Crédits baux	Emprunts	Total
31-12-2005					
• A moins d'un an		3 970	2 478	1 045	7 493
• De un à cinq ans	75 000	4 241	4 329	190	83 760
• A plus de cinq ans		3 639		130	3 769
Total 2005	75 000	11 850	6 807	1 365	95 022
31-12-2006					
• A moins d'un an		6 880	2 328	341	9 549
• De un à cinq ans	75 000	4 181	4 253	619	84 053
• A plus de cinq ans		3 406		136	3 542
Total 2006	75 000	14 467	6 581	1 096	97 144
31-12-2007					
• A moins d'un an		9 688	2 002	4 130	15 820
• De un à cinq ans	50 000	4 071	2 534	11 083	67 688
• A plus de cinq ans		3 020		135	3 155
Total 2007	50 000	16 779	4 536	15 348	86 663

6.11. AUTRES DETTES FINANCIÈRES COURANTES

En milliers d'euros	2005	2006	2007
• Affacturage	11 166	9 746	7 374
• Découverts bancaires	29 444	41 418	24 564
TOTAL	40 610	51 164	31 938

6.12. DETTES FISCALES ET SOCIALES

En milliers d'euros	2005	2006	2007
• Taxe sur la valeur ajoutée	71 145	77 115	84 323
• Organismes sociaux	62 284	69 929	71 833
• Personnel	65 422	69 044	75 972
• État, collectivités publiques et autres dettes	18 298	26 940	34 692
TOTAL	217 149	243 028	266 820

6.13. DETTE D'IMPÔT EXIGIBLE

L'essentiel de la dette d'impôt exigible est constitué du solde d'impôt des sociétés françaises comprises dans le périmètre d'intégration fiscale.

6.14. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

En milliers d'euros	2005	2006	2007
• Dettes fournisseurs	21 377	22 957	23 494
• Produits constatés d'avance	296	273	504
• Autres dettes	13 171	10 993	11 121
TOTAL	34 844	34 223	35 119

Les autres dettes représentent pour l'essentiel des charges à payer ainsi que des avoirs provisionnés. L'ensemble de ces dettes ont une échéance inférieure à un an.

Note 7. Notes sur le Résultat

7.1. CHARGES OPÉRATIONNELLES PAR NATURE

En milliers d'euros	2005	2006	2007
• Achats consommés	(16 712)	(17 490)	(20 370)
• Charges de personnel et assimilés	(1 051 560)	(1 172 510)	(1 288 114)
• Autres achats et charges externes	(54 490)	(60 244)	(67 509)
• Autres Produits et Charges (1)	753	1 100	2 477
TOTAL	(1 122 009)	(1 249 144)	(1 373 516)

(1) en 2005 et 2006, respectivement 732 et 1 465 K€ d'autres produits sont reclassés en autres produits et charges.

Les charges de personnel et assimilés sont impactées de l'effet positif (net de charges liées) des modifications de calcul de certaines charges sociales, exposées en note 1.

7.2. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

En milliers d'euros	2005	2006	2007
• Frais financiers sur participation des salariés	(604)	(580)	(730)
• Frais financiers sur emprunts et découverts bancaires	(4 474)	(4 979)	(5 802)
• Produits financiers	159	157	206
• Gains et pertes de change nets	(127)	(2)	(15)
• Divers	51	48	(27)
TOTAL	(4 995)	(5 355)	(6 368)

7.3. CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En milliers d'euros	2005	2006	2007
• Impôt courant	(12 041)	(12 591)	(22 533)
• Impôt différé	(535)	(85)	2 677
CHARGE D'IMPÔT NETTE	(12 576)	(12 676)	(19 856)

Le rapprochement entre l'impôt théorique ressortant du taux d'imposition moyen et le montant réel de l'impôt sur les résultats se présente comme suit :

En milliers d'euros	2005	2006	2007
Résultat avant impôt	37 186	38 740	58 025
• Taux d'impôt en France	34,93 %	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	12 989	13 338	19 978
• Effets			
Des résultats non assujettis à l'impôt	(101)	(14)	(25)
Des différences permanentes	27	(219)	197
Du différentiel de taux des pays étrangers	(216)	(162)	(57)
Des pertes fiscales non reconnues	80	125	181
De l'utilisation des pertes fiscales non reconnues ou exonération	(95)	(665)	(363)
Autres	(108)	273	(55)
Total des effets	(413)	(662)	(122)
• Impôts à taux courant	12 576	12 676	19 856
• Impôts à taux réduit			
Charge d'impôt du groupe	12 576	12 676	19 856
Taux apparent	33,82 %	32,72 %	34,22 %

Impôts différés par nature

En milliers d'euros	Impôts différés sur décalages temporaires	Impôts différés sur Ind.départ en retraite	Impôts différés sur crédit bail	Autres Impôts différés	Total
• Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2005	3 297	1 010	(1 988)	65	2 384
• Impact sur le résultat	(529)	172	(97)	(81)	(534)
Valeur à la clôture de l'exercice 2005	2 768	1 182	(2 085)	(15)	1 850
• Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2006	2 768	1 182	(2 085)	(15)	1 850
• Impact sur le résultat	(69)	70	(29)	(30)	(58)
Valeur à la clôture de l'exercice 2006	2 699	1 252	(2 114)	(45)	1 792
• Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2007	2 699	1 252	(2 114)	(45)	1 792
• Impact sur le résultat	2 724	(10)	4	(42)	2 676
Valeur à la clôture de l'exercice 2007	5 423	1 242	(2 110)	(87)	4 468



Note 8. Autres Informations

8.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN

En milliers d'euros	Donné / reçu	Origine	Échéance	2005	2006	2007
Avals cautions et garantie						
• Cautions des banques en faveur de Crit SAS	Reçu	Garantie Financière	juin-08	67 481	66 028	70 502
• Cautions du Crédit Lyonnais en faveur de Crit Intérim, Les Compagnons, Les Volants, AB Intérim	Reçu	Garantie Financière	juin-08	11 694	14 672	16 028
• Cautions de la Socamett en faveur de l'activité intérim de Crit	Reçu	Garantie Financière	juin-08	196	218	226
• Cautions de la Banque Populaire en faveur de Groupe Crit	Reçu	Garantie Financière	mai-08			2 750
• Cautions données par Groupe Crit au Crédit Lyonnais cautionnant Crit Intérim, Les Compagnons, Les Volants, AB Intérim	Donné	Garantie Financière	juin-07	11 694	14 672	
• Cautions données par Groupe Crit au Crédit Lyonnais cautionnant MASER	Donné	Garantie Financière		229	229	
• Cautions données par Groupe Crit au Crédit du Maroc pour Crit Intérim Maroc	Donné	Garantie Financière	Illimité	250	250	250
Autres engagements						
• Divers	Donné	Divers		5 240	5 260	5 274

Les garanties financières consenties par les banques en faveur des sociétés Crit, AB Intérim, Les Compagnons, les Volants et Mayday dans le cadre de leurs activités de travail temporaire et en application des dispositions de l'article L124-8 du code du travail ont une durée limitée d'une année et sont renouvelables chaque année.

8.2. ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Obligations contractuelles	TOTAL	<1 an	de 2 à 5 ans	> 5 ans
• Obligations en matière de location Simple Immobilières	8 410	4 724	3 634	52
• Obligations en matière de location Simple Mobilières	5 122	2 583	2 539	0
TOTAL	13 532	7 307	6 173	52

L'ensemble des loyers réglés au titre de l'exercice 2007 s'élève à 19 092K€.



8.3. ENGAGEMENTS COMPLEXES

En juin 2002, le groupe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales destiné à financer l'acquisition d'Euristt. Le principe de ce financement est de céder les créances existantes à la clôture mensuelle précédant le rechargement à un véhicule de titrisation, lequel finance cette acquisition par l'émission de titres sur le marché tout en donnant aux cédants un mandat de recouvrement. Ainsi, la trésorerie liée aux encaissements relatifs aux créances cédées reste gérée par le groupe. En conséquence, le groupe cède au véhicule de titrisation, en garantie du bon reversement de cette trésorerie, les créances du mois en cours, au 31 décembre 2007, ce montant s'élève à 56,8 M€. Cet engagement est pris vis-à-vis d'Ester finance titrisation pour la durée du contrat.

Au 31 décembre 2007, le financement utilisé par le groupe est de 50 M€ pour un montant de créances cédées à hauteur de 154,6 M€, ces créances étant conservées au bilan.

L'entité ad-hoc du véhicule de titrisation est externe et ne doit pas être consolidée par notre Groupe (au regard du SIC 12).

En janvier 2007, ce programme a été renouvelé pour une période de 6 ans.

8.4. DETTE NETTE

La dette nette du groupe est synthétisée ci-dessous :

En milliers d'euros	2005	2006	2007
• Emprunts partie non courante	87 529	87 596	70 843
• Emprunts partie courante	7 493	9 549	15 820
• Autres dettes financières courantes	40 610	51 164	31 938
Total dette	135 631	148 308	118 601
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	34 894	41 231	44 057
Total trésorerie	34 894	41 231	44 057
TOTAL DE LA DETTE NETTE	100 738	107 077	74 544

Les caractéristiques des principales sources de financement du groupe sont les suivantes :

En milliers d'euros	Montant au 31/12/05	Montant au 31/12/06	Montant au 31/12/07	Échéance	Couverture
• Titrisation	75 000	75 000	50 000	2 012	Non
• Factoring	11 166	9 746	7 374	N/A	Non
• Prêt à moyen terme	0	0	13 500	2 012	

Le taux moyen de rémunérations de ces différentes dettes est pour l'essentiel basé sur l'EURIBOR. Incluant la marge, le taux moyen est de l'ordre de 4.6%.

Une évolution de 1% des taux aurait une incidence équivalente à 21% de la charge financière annuelle du groupe.

De façon générale, la principale source de financement du groupe ne contient pas de clauses d'exigibilité anticipée automatique. Dans le cadre du contrat de titrisation, le Groupe est engagé à maintenir un encours financé minimum ainsi qu'un niveau de surdimension.

8.5. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les parties liées selon la norme IAS24 sont les parties sur lesquelles le Groupe a la capacité d'exercer un contrôle ou une influence significative et réciproquement. Toutes les opérations commerciales conclues avec les entités non consolidées sont effectuées dans des conditions normales d'activité du marché.

Les principales transactions avec les parties liées sont les suivantes :

En milliers d'euros	2005	2006	2007
Prestations de services			
• SCI LA PIERRE DE MELUN	16	16	16
• SCI LA PIERRE D'AUXERRE	11	10	10
• SCI LA PIERRE DE TOULON	14	27	19
• SCI LA PIERRE DE VITROLLES	0	0	0
• SCI LA PIERRE D'AUBAGNE	13	13	13
• SCI LA PIERRE D'AUDINCOURT (DU HAVRE)	0	35	33
• SCI LA PIERRE DE CHOISY	14	14	14
• SCI LA PIERRE DE QUIMPER	8	8	8
• SCI LA PIERRE DE ROUEN	16	16	16
• SCI LA PIERRE DE SAINT DENIS	17	17	17
• SCI LA PIERRE DE SENS	16	16	16
• SCI LES ARCHES DE CLICHY	241	155	156
• SCI HUGO MOREL	99	80	56
• SCI LES BRUYERES	0	0	0
• SCI LA PIERRE DE MANTES (LUTTERBACH)	28	19	19
• SCI MARSI		186	307
Ventes de Biens			
• SEINE 51	64	0	0
TOTAL	557	611	700

Les rémunérations attribuées par le Groupe aux membres d'organes de direction s'élèvent en 2007 à 464 milliers d'euros et en 2006 à 456 milliers. Aucun avantage postérieur à l'emploi ni de prêt aux dirigeants n'a été octroyé.

8.6. ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

Aucun événement post clôture n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes consolidés.

8.7. EFFECTIFS

La répartition par métier de l'effectif permanent du groupe est la suivante (effectif à la clôture) :

En nombre de salariés permanents au 31 décembre	2005	2006	2007
• Travail Temporaire et recrutement	1 377	1 742	1 753
• Assistance Aéroportuaire	1 605	1 648	1 953
• Autres Services	818	811	767
TOTAL	3 800	4 201	4 473

8.8. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Société	Siren	% d'intérêt		Méthode de consolidation
		2007	2006	
• GROUPE CRIT (Saint-Ouen)	622 045 383			Intégration globale
• CRIT INTERIM (Saint-Ouen)	303 409 247	98,90	98,90	Intégration globale
• OTESSA (c'clean) (Saint-Ouen)	552 118 101	99,00	99,00	Intégration globale
• CRIT CENTER (Saint-Ouen)	652 016 270	95,00	95,00	Intégration globale
• RUSH (Saint-Ouen)	692 039 183	97,90	97,90	Intégration globale
• LES VOLANTS (Saint-Ouen)	301 938 817	98,83	98,08	Intégration globale
• HILLARY (Saint-Ouen)	304 668 510	99,90	99,90	Intégration globale
• E.C.M. (Saint-Ouen)	732 050 034	99,00	99,00	Intégration globale
• PARIS ILE-DE-FRANCE SECURITE (Paris)	732 050 042	95,00	95,00	Intégration globale
• MASER (Saint-Ouen)	732 050 026	99,94	99,00	Intégration globale
• LES COMPAGNONS (Paris)	309 979 631	95,00	95,00	Intégration globale
• COMPUTER ASSISTANCE (Saint-Ouen)	732 050 018	95,00	95,00	Intégration globale
• LEBREC (Saint-Ouen)	572 181 097	95,00	95,00	Intégration globale
• AB INTERIM (Saint-Ouen)	642 009 583	95,00	95,00	Intégration globale
• R.H.F. (Saint-Ouen)	343 168 399	95,00	95,00	Intégration globale
• ATIAC (Saint-Ouen)	690 500 871	50,00	50,00	Intégration globale
• EURO SURETE (ko protection) (Paris)	399 370 386	95,00	95,00	Intégration globale
• SCI RIGAUD PREMILHAT (Bois Rigaud)	312 086 390	90,00	90,00	Intégration globale
• SCI RUITZ LES MEURETS (Barlin)	310 728 258	90,00	90,00	Intégration globale
• ARIANE MEDICAL (Saint-Ouen)	334 077 138	95,00	95,00	Intégration globale
• GROUPE EUROPE HANDLING (Tremblay en France)	401 144 274	99,84	99,76	Intégration globale
• EUROPE HANDLING (Tremblay en France)	395 294 358	99,76	99,66	Intégration globale
• EUROPE HANDLING ROISSY (Tremblay en France)	401 300 983	99,64	99,52	Intégration globale
• EUROPE HANDLING MAINTENANCE (Tremblay en France)	404 398 281	99,64	99,52	Intégration globale
• AERO HANDLING (Tremblay en France)	398 776 799	99,56	99,42	Intégration globale
• ASSISTANCE MATERIEL AVION (Tremblay en France)	410 080 600	99,64	99,52	Intégration globale
• AIRLINES GROUND SERVICES (Tremblay en France)	411 545 080	99,60	99,52	Intégration globale
• INSTITUT DE FORMAT® AUX METIERS DE L'AERIEN (Tremblay en France)	409 514 791	99,64	99,52	Intégration globale
• EUROPE HANDLING CORRESPONDANCE (Tremblay en France)	441 318 433	99,84	99,76	Intégration globale
• MAYDAY TT (Paris)	344 027 180	99,62	99,64	Intégration globale
• EURISTT SAS	324 551 464	100,00	100,00	Intégration globale
• SCI SARRES DE COLOMBE	381 038 496	98,65	100,00	Intégration globale
• SCI CAMBRAIE	403 899 818	98,65	100,00	Intégration globale



Société	Siren	% d'intérêt		Méthode de consolidation
		2007	2006	
• AWAC TECHNICS	412 783 045	99,60	99,76	Intégration globale
• CRIT SAS	451 329 908	99,65	99,65	Intégration globale
• SCI MARCHE A MEAUX	384 360 962	99,00	100,00	Intégration globale
• SCI ALLEES MARINES	381 161 595	99,00	100,00	Intégration globale
• CRIT ITALIA	N/A	99,00	99,00	Intégration globale
• CRIT INTERIM (Suisse)	N/A	99,65	98,90	Intégration globale
• CRIT ESPANA (Espagne)	N/A	100,00	100,00	Intégration globale
• PROPARTNER (Allemagne)	N/A	100,00	100,00	Intégration globale
• CRIT MAROC	N/A	98,67	98,67	Intégration globale
• CONGO HANDLING	N/A	60,90	60,85	Intégration globale
• SKY HANDLING HANDLING PARTNER (Irlande)	N/A	100,00	100,00	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER SHANNON (Irlande)	N/A	100,00	100,00	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER CORK (Irlande)	N/A	100,00	100,00	Intégration globale
• ECM TEHNOLOGIE (Roumanie)	N/A	99,00	99,00	Intégration globale
• CRIT HR (Irlande)	N/A	95,00	95,00	Intégration globale
• RH EXTERNETT (Saint-Ouen)	489 466 474	100,00	100,00	Intégration globale
• DRAWINGS	443 479 167	99,00	99,00	Intégration globale
• CRIT CARTERA (Espagne)	N/A	100,00	99,99	Intégration globale
• CRIT SEARCH (Espagne)	N/A	100,00	99,99	Intégration globale
• AUXIPLE (Espagne)	N/A	100,00	99,99	Intégration globale
• SCCV LES CHARMES	491 437 018	47,50	00,00	Mise en équivalence
• SCCV 50 AV PORTE DE VILLIERS	492 855 648	50,00	00,00	Mise en équivalence
• HANDLING PARTNER GABON	N/A	33,95	00,00	Mise en équivalence
• CRIT SRO (Slovaquie) ⁽¹⁾	N/A	100,00		Intégration globale
• C-SERVICES (Maroc) ⁽²⁾	N/A	90,00		Non intégrée
• CRIT RH (Tunisie) ⁽²⁾	N/A	94,67		Non intégrée

⁽¹⁾Début d'activité sur le second semestre 2007

⁽²⁾Création en décembre 2007

Le Groupe n'a aucun engagement d'achat d'actions vis-à-vis d'actionnaires minoritaires.

• Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Ricol, Lasteyrie & Associés

2, avenue Hoche
75008 PARIS

Aux actionnaires

Groupe Crit

152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint-Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Crit relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.5 et 2.7 aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que cette note donne une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 avril 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

Bilans

Aux 31 décembre 2005, 2006 et 2007

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2005	2006	2007		
		Net	Net	Brut	Amort. Dépréc.	Net
• Immobilisations incorporelles	3-4-5	35	21	1 865	1 847	18
• Immobilisations corporelles	3-4	1 072	975	1 743	800	943
• Immobilisations financières	3-5	129 363	135 676	121 650	1 080	120 570
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		130 470	136 672	125 258	3 727	121 531
• Stocks						
• Clients et comptes rattachés	6	2 417	1 175	1 977	6	1 971
• Autres actifs	7	13 712	13 917	146 589	1 657	144 932
• Disponibilités	8	10 176	4 135	17 061	184	16 877
TOTAL ACTIF CIRCULANT		26 305	19 227	165 627	1 847	163 780
TOTAL DE L'ACTIF		156 775	155 899	290 885	5 574	285 311

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	2005	2006	2007
• Capital	9	4 050	4 050	4 050
• Réserves		39 804	54 835	68 899
• Résultat de l'exercice		17 277	16 875	25 782
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9	61 131	75 760	98 731
• Provisions pour risques et charges	5	274	89	89
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		274	89	89
• Emprunts et dettes financières	10	9 618	6 247	30 598
• Fournisseurs et comptes rattachés		1 315	1 213	840
• Dettes fiscales et sociales	11	1 005	518	2 711
• Autres dettes		83 432	72 072	152 340
TOTAL DETTES		95 370	80 050	186 489
TOTAL DU PASSIF		156 775	155 899	285 311



Comptes de Résultat

Aux 31 décembre 2005, 2006 et 2007

En milliers d'euros	Notes	2005	2006	2007
• Chiffre d'affaires	13	5 613	5 930	6 120
• Reprise de provisions		124	194	252
• Autres produits		5	7	364
Produits d'exploitation		5 742	6 131	6 736
• Achat de marchandises				
• Variation de stock de marchandises				
• Achats consommés				
• Autres charges externes		(2 423)	(2 996)	(2 622)
• Impôts et taxes		(178)	(207)	(202)
• Salaires et traitements	14	(974)	(1 044)	(1 225)
• Charges sociales		(353)	(382)	(461)
• Dotation aux amortissements		(802)	(392)	(162)
• Dotation aux provisions		(274)		
• Autres charges		(189)	(65)	(1)
Charges d'exploitation		(5 193)	(5 086)	(4 673)
Résultat d'exploitation		548	1 045	2 063
• Quote part sur opérations faites en commun				
Résultat financier	15	16 132	15 230	23 642
Résultat exceptionnel	16	(4)	3	13
Bénéfice avant impôt		16 676	16 278	25 718
• Impôt sur les bénéfices		600	597	65
RÉSULTAT NET		17 277	16 875	25 782

Tableau de financement

(en milliers d'euros)

Année	2005	2006	2007
• Résultat net de l'exercice	17 276	16 875	25 782
• Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	504	95	77
• Dotation nette aux provisions	448	112	(156)
• Plus / (moins) values sur cessions d'immobilisations corporelles	0	(53)	(4)
• Plus / (moins) values sur cessions d'immobilisations financières			
Marge brute d'autofinancement	18 228	17 029	25 700
• (Augmentation / réduction) des créances clients et comptes rattachés	(960)	1 241	(795)
• (Augmentation / réduction) des autres débiteurs	(8 722)	(500)	(115 746)
• (Augmentation / réduction) des dettes fournisseurs et comptes rattachés	(365)	(101)	(374)
• (Augmentation / réduction) des dettes fiscales et sociales	(3 355)	(487)	2 193
• (Augmentation / réduction) des autres passifs à court terme	(4 733)	(11 361)	80 269
Flux liés aux opérations d'exploitation	94	5 821	(8 753)
• Dividendes versés	(1 800)	(2 246)	(2 810)
• Remboursement net des prêts et créances à plus d'un an			
• (Augmentation / réduction) nette des dettes financières à plus et à moins d'un an	(3 760)	(5 480)	13 798
Flux liés aux opérations financières	(5 560)	(7 727)	10 988
• Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(36)	(6)	(42)
• Produits de cessions d'immobilisations corporelles		75	4
• Variation des autres immobilisations financières	2 158	(6 312)	(8)
Flux liés aux opérations d'investissements	2 122	(6 243)	(46)
Variation de la trésorerie	(3 344)	(8 149)	2 189
Trésorerie au 1^{er} Janvier	13 479	10 135	1 986
Variation de la trésorerie	(3 344)	(8 149)	2 189
Trésorerie au 31 Décembre	10 135	1 986	4 175

Les données chiffrées de l'exercice 2005 ont été corrigées d'erreurs matérielles par rapport au tableau de financement social de Groupe Crit présenté en page 79 du rapport annuel 2005.



Annexe aux Comptes Sociaux

Pour les Exercices clos aux 31 décembre 2005, 2006, et 2007

Note 1. Les principes et méthodes comptables

A. APPLICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

B. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des droits audiovisuels enregistrés à leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Compte tenu des faibles perspectives actuelles de commercialisation de ces droits, une provision pour dépréciation a été constituée.

C. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

- L : Linéaire
D : Dégressif

Immobilisations corporelles	Durée	Mode
• Constructions	40	L
• Installations techniques, matériel outillage	10	D-L
• Installations générales, agencements et aménagements	10	L
• Matériel de transport	5	L
• Matériel de bureau et informatique	3-5	D-L
• Mobilier	5	L

Les amortissements dégressifs sont traités en amortissements dérogatoires.

D. PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est calculée à partir des capitaux propres corrigés de chaque filiale et tient compte notamment des perspectives de rentabilité future.

E. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

F. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

G. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

Les indemnités pour départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan.

H. INTÉGRATION FISCALE

Le Groupe a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises.

En tant que société tête de groupe, GROUPE CRIT est seule redevable de l'impôt sur les résultats, de l'imposition forfaitaire annuelle, en application des dispositions de l'article 223 A du CGI.

L'impôt sur les résultats ou l'économie éventuelle liée à l'intégration fiscale est comptabilisé par chaque société, y compris la société tête de groupe.

Note 2. Événements de l'Exercice

Aucun évènement significatif n'a eu lieu en 2007.



Informations

Relatives à certains postes du bilan

Note 3. État de l'actif immobilisé

BRUTS (en milliers d'euros)	2005	Acquisitions	Cessions	2006	Reclassement	Acquisitions	Cessions	2007
• Droits audiovisuels	777			777				777
• Licences	1 069	5		1 074			4	1 070
• Droit au bail	18			18				18
Immobilisations incorporelles	1 864	5		1 869			4	1 865
• Terrains	453		13	440				440
• Constructions	388		121	267				267
• Installations techniques	28			28				28
• Installations générales	831	1		832		42		874
• Matériel de transport								
• Matériel de bureau, info, mobilier	134			134				134
Immobilisations corporelles	1 835	1	134	1 701		42		1 743
• Titres de participation	121 507	135	45	121 597		9		121 606
• Prêts	70		34	36				36
• Dépôts et cautionnements	8 267	6 854		15 121	(15 114)			7
• Dividendes à recevoir	599		598	1			1	
Immobilisations financières	130 443	6 989	677	136 755	(15 114)	9	1	121 650
TOTAL GÉNÉRAL	134 142	6 995	811	140 325	(15 114)	50	5	125 258

Note 4. État des amortissements

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	2005	Dotations	Reprises	2006	Dotations	Reprises	2007
• Licence	1 052	18		1 070	3	3	1 070
Immobilisations incorporelles	1 052	18		1 070	3	3	1 070
• Terrains							
• Constructions	112	15	113	14	13		27
• Installations techniques	26			26			26
• Installations générales	502	57		559	57		616
• Matériel de bureau, info, mobilier	123	4		127	3		130
Immobilisations corporelles	763	76	113	726	73		799
TOTAL GÉNÉRAL	1 815	94	113	1 796	76	3	1 869

Note 5. État des provisions

PROVISIONS (en milliers d'euros)	2005	Dotations	Reprises	2006	Dotations	Reprises	2007
• Provision pour litiges Prud'hommes	185		185				89
• Provision pour litiges fournisseurs	89			89			89
Total provision risques et charges	274		185	89			89
• Provision dépréciation droits audiovisuels	777			777			777
• Provision dépréciation titres participations	1 080			1 080			1 080
• Provision dépréciation comptes clients	6			6			6
• Provision dépréciation comptes courants groupe et associés	959	11		970	687		1 657
• Provision dépréciation des VMP					184		184
Total provision pour dépréciation	2 822	11		2 833	871		3 704
TOTAL GÉNÉRAL	3 096	11	185	2 922	871		3 793

Note 6. Clients et comptes rattachés

Ces créances, à moins d'un an d'échéance, concernent essentiellement les sociétés du groupe.

Note 7. Autres actifs

En milliers d'euros	2005	2006	2007
• Fournisseurs débiteurs	8	8	13
• TVA	304	890	99
• Comptes courants groupe et associés	13 776	13 681	41 278
• Charges constatées d'avance	207	218	189
• Autres	376	91	105 011
• Dépréciation	(959)	(971)	(1 657)
TOTAL	13 712	13 917	144 932

Dans les autres actifs figure le dépôt prévu dans le contrat de titrisation considéré comme un actif réalisable à court terme.



Note 8. Disponibilités

Les disponibilités intègrent les titres auto-détenus représentant 0,15 % du capital social.

Inventaire des valeurs du portefeuille

	Montant à l'ouverture		Montant à la clôture	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
SICAV Capi cash	232,37	232,82	135,74	135,74
Actions propres	346,58	357,00	189,20	192,26

Note 9. Capitaux propres

A. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES			Valeur nominale
	À la clôture exercice	Création dim. valeur nominale	Création incorporation réserves	
• Actions ordinaires	11 250 000			0,360 €

B. CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	31/12/05	Augm. Capital	Autres variations	Affect. Résultat	31/12/06	Autres variations	Affect. Résultat	31/12/07
• Capital	4 050				4 050			4 050
• Réserve légale	405				405			405
• Autres réserves	39 399			15 030	54 429	2	14 063	68 494
Capitaux propres hors résultat de l'exercice	43 854			15 030	58 884	2	14 063	72 949
• Résultat de l'exercice	17 277			(17 277)	16 875		(16 875)	25 782
• Dividendes				2 246			2 813	
TOTAL	61 131				75 759	2		98 732



Note 10. Dettes financières

En milliers d'euros	2005	2006	2007
• Emprunts auprès des établissements de crédit	198		13 798
• Cautionnement reçu	1	1	1
• Découverts bancaires	41	2 149	12 703
• Comptes courants du groupe et associés	9 378	4 097	4 096
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	9 618	6 247	30 598

L'échéancier des dettes financières s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	2005	2006	2007
• Partie à court terme	240	2 150	16 001
• Partie à long terme	9 378	4 097	14 597
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	9 618	6 247	30 598

Note 11. Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	2005	2006	2007
• Personnel	103	152	65
• Organismes sociaux	119	131	172
• Impôts sur les bénéfices	440		2 173
• TVA	329	228	273
• Autres charges fiscales	14	7	27
TOTAL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 005	518	2 711

Note 12. Soldes et opérations groupe

Les soldes et flux avec les sociétés liées sont les suivants :

En milliers d'euros	2005	2006	2007
ACTIF			
• Clients	2 400	1 171	1 963
• Comptes courants	388	18 679	41 278
PASSIF			
• Clients créditeurs			
• Fournisseurs	215	198	341
• Comptes courants	83 261	90 133	155 457
PRODUITS			
• Chiffre d'affaires	5 613	5 939	6 120
• Intérêts	414	649	2 321
• Dividendes	18 284	17 412	26 182
CHARGES			
• Autres charges externes	355	337	390
• Intérêts	346	323	738

En juin 2002, le groupe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales destiné à financer l'acquisition d'Euristt. Le principe de ce financement est de céder les créances existantes à la clôture mensuelle précédant le rechargement à un véhicule de titrisation, lequel finance cette acquisition par l'émission de titres sur le marché tout en donnant aux cédants un mandat de recouvrement. Ainsi, la trésorerie liée aux encaissements relatifs aux créances cédées reste gérée par le groupe. En conséquence, le groupe cède au véhicule de titrisation, en garantie du bon reversement de cette trésorerie, les créances du mois en cours. Cet engagement est pris vis-à-vis d'Ester finance titrisation pour la durée du contrat. En janvier 2007, ce programme a été renouvelé pour une période de 6 ans.

Les comptes courants passif correspondent pour un montant de 154 583 milliers d'euros aux créances cédées par les filiales de Groupe CRIT dans le cadre de la titrisation.

Renseignements divers

Note 13. Chiffre d'affaires

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué par la refacturation des frais de gestion auprès des filiales.

Note 14. Effectif et rémunération des dirigeants

L'effectif en 2007 est de 7 personnes.

La rémunération des organes d'administration et de direction s'est élevée, au titre de l'exercice 2007, à la somme de 464 milliers d'Euros.

Note 15. Résultat financier

En milliers d'euros	2005	2006	2007
• Dépréciation comptes courants	(16)	(11)	(686)
• Dépréciation titres			(183)
• Intérêts sur emprunts	(315)	(3)	(596)
• Intérêts sur découverts	(68)	(2 588)	(2 827)
• Intérêts sur comptes courants (net)	68	326	1 583
• Intérêts d'escomptes	(1 959)		
• Dividendes	18 284	17 412	26 182
• Produits sur placements	139	94	(8)
• Gains et pertes de change	1		
• Autres	(2)		178
NET	16 132	15 230	23 643

Note 16. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2005	2006	2007
• Plus ou moins values cessions d'immobilisations		48	3
• Pénalités sur droits enregistrement et contrôle fiscal	(4)	(1)	
• Autres		(44)	9
NET	(4)	3	12



Note 17. Détail des charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
• Fournisseurs factures non parvenues	653	611	144
• Dettes provisionnées congés payés et salaires	59	67	87
• Etat impôts et taxes à payer	52	46	21
• Assurance à payer	139	168	211
• Intérêts courus sur emprunts			298
• Banque intérêts courus à payer	41	11	13
TOTAL	944	903	774

Note 18. Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
• Clients factures à établir	15	3	5
• Fournisseurs avoirs à recevoir	8	8	13
• Assurance à recevoir	32	33	214
TOTAL	55	44	232

Note 19. Nature des charges constatées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
• Exploitation	207	218	188
TOTAL	207	218	188



Note 20. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
2007			
• Résultat courant	25 705	(65)	25 770
• Résultat exceptionnel	13		13
RÉSULTAT COMPTABLE	25 718	(65)	25 782
2006			
• Résultat courant	16 275	(597)	16 872
• Résultat exceptionnel	3		3
RÉSULTAT COMPTABLE	16 278	(597)	16 875
2005			
• Résultat courant	16 680	(600)	17 280
• Résultat exceptionnel	(4)		(4)
RÉSULTAT COMPTABLE	16 676	(600)	17 277

Note 21. Engagements hors bilan

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
• Provision indemnités de départ à la retraite	33	83	105
• Engagements donnés sur emprunts ⁽¹⁾	12 173	15 151	2 460
• Hypothèque immeuble Saint-Ouen			
• Engagements donnés sur crédit-bail	4 590	4 590	2 428
• Engagements donnés sur cession de créances			
• Engagements reçus d'un établissement bancaire			2 750

⁽¹⁾ y figure la caution donnée par Groupe Crit pour Crit Maroc et Otesa.

Note 22. Fiscalité latente

Il n'existe pas de montant significatif à cet égard.

Note 23. Litige latent

Le litige qui opposait la société Groupe Crit à un intermédiaire financier a été définitivement clôturé au cours de l'exercice 2007, les demandes dirigées à l'encontre de la société Groupe Crit ayant été rejetées.

Note 24. Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H. T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales :										
• CRIT INTÉRIM	1 530	62 268	98,90	885	885			3 558	6 822	6 883
• OTESSA	30	160	99,00	72	72		2 210	840	47	
• LEBREC	152	(40)	95,00	0	0	110		234	97	
• CRIT CENTER	53	1 072	95,00	85	85			6 843	93	104
• PARIS Ile de France Sécurité Sarl ^(a)	61	(1 243)	95,00	186				2 365	(163)	
• EUROSURETE (Ko protection)	8	(10)	95,00	7	7	60		(40)	(28)	
• E.C.M.	31	997	99,00	30	30			22 360	46	519
• MASER	154	(724)	99,94	2 430	2 430			31 121	(797)	234
• COMPUTER	30	86	95,00	3	3			2 577	28	22
• HILLARY	8	121	99,90	761	761			876	38	
• RUSH	76	152	97,90	75	75			2 254	132	198
• LES COMPAGNONS	46	8 774	95,00	43	43			160 218	4 761	3 255
• R.H.F.	8	271	95,00	7	7			4 028	54	
• AB INTÉRIM ^(b)	23	2 552	95,00	N/S	NS			28 745	898	561
• ARIANE MEDICAL	8	117	95,00	141	141			0	2	
• GROUPE EUROPE HANDLING	80	3 249	99,84	4 812	4 812		2 428	13 617	2 219	2 536
• CRIT INTERIM Italie ^(c)	516	(198)	99,00	512	388	172		11 663	(19)	
• SKY HANDLING PARTNER	1 220	2 823	100,00	1 037	1 037			12	163	
• EURIST SA	22 801	77 892	100,00	110 018	110 018			0	8 907	11 871
• RH EXTERNETT	100	(239)	100,00	100	100	150		7 743	(200)	
• CRIT Maroc	132	461	98,67	137	137		250	0	228	
• CRIT SRO (Slovaquie) ^(d)	6	(45)	100,00	6		490		0	(45)	
• CRIT HR (Irlande)	30	(536)	95,00	29	29			296	(273)	
• C Services ^(e)	9	0	90,00	9	9					
Détentions indirectes :										
• LES VOLANTS	320	2 554	98,83					41 403	1 350	
• EUROPE HANDLING	244	855	99,76					34 149	494	
• EUROPE HANDLING ROISSY	153	695	99,64					26 316	221	
• EUROPE HANDLING MAINTEN.	38	121	99,64					3 079	66	
• AÉRO HANDLING	38	155	99,56					2 609	86	
• ASSISTANCE MATÉRIEL AVION	38	117	99,64					1 321	86	
• AIRLINES GROUND SERVICES	38	112	99,60					32 795	160	
• IFMA	38	672	99,64					2 520	666	
• CONGO HANDLING	610	(38)	60,90					5 747	962	
• MAYDAY TT	229	922	99,62					3 541	189	

Note 24. Tableau des filiales et participations (suite)

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Détentions indirectes :										
•EHC	40	(6)	99,84					3 910	67	
•AWAC	38	15	99,60					1 909	2	
•DRAWINGS	37	(918)	99,00					168	(1 014)	
•CRIT SAS	148 230	38 747	99,65			30 000		967 100	26 182	
•CRIT INTÉRIM Suisse	122	937	99,65					14 157	16	
•SKY HANDLING PARTNER (Shamon)	1	80	100,00					803	34	
•SKY HANDLING PARTNER (Cork)	1	(263)	100,00					323	(168)	
•CRIT CARTERA	5 847	5 776	100,00					680	(17)	
•CRIT ESPANA	5 031	996	100,00					60 156	(645)	
•CRIT SEARCH	6	140	100,00					254	26	
•AUXIPLE	1 302	721	100,00					9 342	(415)	
•PROPARTNER	77	189	100,00					5 517	122	
•ECM TECHNOLOGIE	50	196	99,00					932	73	
•HANDLING PARTNER GABON ⁽⁴⁾			33,95							
•CRIT RH (Tunisie) ⁽⁴⁾			94,67							
Autres participations :										
•ATIAC ⁽²⁾	23	(141)	50,00	11	0			0	1	
•SCI BOIS RIGAUT PREMILHAT	15	83	90,00	12	12			14	11	
•SCI RUITZ LES MEURETS	15	79	90,00	14	14			0	0	
•SCI CAMBRAIE	84	58	98,65					11	8	
•SCI MARINES	2	100	99,00	76	76			9	20	
•SCI MEAUX	2	148	99,00	107	107			9	18	
•SCI SARRES COLOMBES	343	236	98,65					39	25	
•SCI VILLIERS ⁽⁴⁾	1	(6)	50,00	1	1			0	(6)	
•SCCV Les Charmes ⁽⁴⁾	1	(1)	47,50	0	0			0	(1)	

⁽¹⁾ Valeur comptable brute et nette des titres : 0,45 Euros

⁽²⁾ Avances provisionnées à 100%

⁽³⁾ Titres provisionnés + situation nette

⁽⁴⁾ Entrée de périmètre

N/S : Non Significative



Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2007

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Ricol, Lasteyrie & Associés

2, avenue Hoche
75008 PARIS

Aux Actionnaires
Groupe Crit
152 bis avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Crit, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.D de l'annexe sur " les participations et autres titres " expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participations.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société pour l'évaluation des titres de participation sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 avril 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

Liste des informations

publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois

(Établie conformément à l'article L.451-1-1 du Code monétaire et financier et à l'article 222-7 du Règlement Général de l'AMF) - Exercice clos le 31 décembre 2007

OBJET	DATE DE PUBLICATION	LIEU DE CONSULTATION
Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions	31 janvier 2007	• Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2006	14 février 2007	• Balo du 14 février 2007
Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions	28 février 2007	• Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions	31 mars 2007	• Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions	30 avril 2007	• Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Comptes annuels provisoires au 31 décembre 2006	02 mai 2007	• Balo du 02 mai 2007
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2007 : + 17,8 %	14 mai 2007	• Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com • Investir (19 mai 2007) • Balo du 16 mai 2007
Publicité relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes	14 mai 2007	• Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois	14 mai 2007	• Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Avis de réunion valant avis de convocation de l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2007	18 mai 2007	• Balo du 18 mai 2007
Pôle Travail Temporaire : un mois d'avril record en France : 18 %	24 mai 2006	• Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions	31 mai 2006	• Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Signature d'un important contrat d'assistance aéroportuaire en Irlande	04 juin 2007	• Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Assemblée générale mixte du 22 juin 2007 : modalités de mise à disposition des documents préparatoires	07 juin 2007	• Site internet de la société : www.groupe-crit.com
Le Groupe Crit signe cinq contrats d'assistance aéroportuaire	20 juin 2007	• Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions	30 juin 2007	• Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Descriptif du programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2007	04 juillet 2007	• Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2007	04 juillet 2007	• Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2007 : + 14,8 % ; Travail Temporaire : + 17,6 %	25 juillet 2007	• Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com • La Tribune (26 juillet 2007) • Investir (28 juillet 2007)
Comptes annuels 2006 définitifs	25 juillet 2007	• Balo du 25 juillet 2007
Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions	31 juillet 2007	• Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2007	03 août 2007	• Balo du 03 août 2007
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2007, statuts mis à jour	08 août 2007	• Dépôt au Greffe



OBJET	DATE DE PUBLICATION	LIEU DE CONSULTATION
Rapport financier semestriel au 30 juin 2007	28 août 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions	31 août 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Le groupe Crit créé une structure " Développement Durable "	12 septembre 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions	31 septembre 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Premier semestre 2007 : Chiffre d'affaires : + 15,4 % ; Résultats : + 89,7 %	16 octobre 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com • La Tribune (17 octobre 2007) • Investir (20 octobre 2007)
Le groupe Crit signe un nouveau contrat dans l'aéroportuaire	23 octobre 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Comptes semestriels au 30 juin 2007	29 octobre 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Balo du 29 octobre 2007
Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions	31 octobre 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Le groupe Crit a signé deux nouveaux contrats d'assistance aéroportuaire en Irlande	06 novembre 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Chiffre d'affaires des neuf premiers mois 2007 : + 12,7 % - révision à la hausse des chiffres communiqués le 12 novembre	12 novembre 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com • La Tribune (12 novembre 2007) • Balo du 16 novembre 2007
Précisions de la Direction du Groupe Crit concernant la reprise mobilière et immobilière des anciens Ets Chausson par Maser Engineering	19 novembre 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions	30 novembre 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Crit Maroc ouvre une agence à Tanger	18 décembre 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions	31 décembre 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2007	08 janvier 2008	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Assistance aéroportuaire : contrats de 40 M€ avec British Airways	16 janvier 2008	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Chiffre d'affaires 2007 : + 11,4 % Le pôle travail temporaire surperforme son marché	08 février 2008	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com • La Tribune (11 février 2008) • Investir (09 février 2008)
Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2007	13 février 2008	<ul style="list-style-type: none"> • Balo du 13 février 2008
Programme de rachat de titres - opération du 26 mars 2008	26 mars 2008	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
Assistance aéroportuaire : contrat de plus de 20 M€ avec la compagnie Emirates	27 mars 2008	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com
2007 : Chiffre d'affaires + 11 % Résultat opérationnel : + 46 %	16 avril 2008	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com • La Tribune (17 avril 2008) • Investir (18 avril 2008)
Un début d'année réussi Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2008 : + 10,1 %	13 mai 2008	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site diffuseur agréé AMF : www.hugingroup.com • La Tribune (14 mai 2008) • Balo du 14 mai 2008

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions et Engagements Réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2007

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Ricol, Lasteyrie & Associés

2, avenue Hoche
75008 PARIS

Aux Actionnaires

Groupe Crit

152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec les sociétés Crit SAS, AB Interim, Les Compagnons, Les Volants, Maser, Paris Ile-de-France Sécurité et ECM

Administrateurs concernés : Monsieur Claude Guedj et Madame Nathalie Jaoui.

Il a été conclu le 19 janvier 2007 un avenant à la convention cadre de cession de créances professionnelles conclue le 19 juin 2002, entre votre société et certaines de vos filiales (Crit SAS- Crit Intérim ayant apporté son activité à Crit SAS en avril 2005-, AB Intérim, Les Compagnons, Les Volants, Maser, Paris Ile-de-France Sécurité et ECM), Calyon, Ester Finance Titrisation et Eurofactor. Cette convention avait été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 19 juin 2002 et ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2003.

Cet avenant a pour objet de :

- tenir compte, au sein de la convention de cession de créances professionnelles, des changements opérés au sein du Groupe Crit depuis le 19 juin 2002 ;
- tenir compte du retrait de Crit Sécurité - aujourd'hui dénommé Paris Ile de France Sécurité SARL - en qualité de cédant au titre de la convention ;
- proroger la période de rechargement (période pendant laquelle Ester Finance procède à l'acquisition de créances auprès des cédants) jusqu'au 1^{er} janvier 2013 (exclu) ;

-
- changer certains critères de sélection des créances acquises par le cessionnaire ;
 - prévoir la possibilité d'augmenter le montant maximum de l'opération à un montant inférieur ou égal à 110 millions d'euros ;
 - changer les modalités de cession des créances notamment par l'introduction d'un mécanisme de cession de créances futures.

Au titre de cette convention, les sociétés filiales ci-dessus indiquées mandatent votre société aux fins de recevoir pour leur compte, le prix d'acquisition dû au titre des créances cédées par elles, et d'effectuer pour leur compte un dépôt subordonné dans les livres de Calyon pour garantir la bonne fin du paiement des sommes dues à Ester Finance Titrisation.

Cette convention a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 18 janvier 2007.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société Groupe Europe Handling

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guedj.

- Votre société a consenti au profit de Sogelease France un engagement de poursuite de location des matériels en substitution du locataire, la société Groupe Europe Handling :
 - pour un montant global maximum de 634 528 euros dans le cadre de trois contrats de crédit bail conclus le 24 juin 2004 portant sur divers matériels.
Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 24 juin 2004.
 - pour un montant global maximum de 195 910 euros dans le cadre d'un contrat de crédit bail conclu le 11 août 2004 portant sur divers matériels.
Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 16 novembre 2004.
 - dans la limite d'un montant hors taxes de 248 627,40 euros dans le cadre d'un contrat de location de matériels divers consenti en date du 5 juillet 2002 pour une durée de 5 ans.
Cette obligation autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 24 octobre 2002 a expiré le 24 octobre 2007.
- Votre société a pris l'engagement auprès de Loxxia Multibail, en cas de défaillance de la société Groupe Europe Handling, de poursuivre l'exécution de deux contrats de location de divers matériels consentis moyennant :
 - pour le 1^{er} : un montant global de 487 646 euros HT payable en 84 loyers mensuels ;
 - pour le 2nd : un montant global de 1 109 705 euros HT payable en 84 loyers mensuels.Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 22 juin 2001.

Avec la société Maser

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guedj.

- Votre société a accordé pour une durée illimitée à la société Maser sa caution à hauteur de 228 673 euros au profit du Crédit Lyonnais.
Cet engagement a été levé le 25 septembre 2007.
- Votre société loue à la société Maser des locaux situés route de l'Etang à Bois le Roi (77590). Le produit de l'exercice s'est élevé à 91 469,40 euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 avril 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter l'activité de notre société, de l'ensemble de notre groupe et des filiales par pôle, et de vous fournir toutes informations de nature juridique.

Nous vous informons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, qui vous sont présentés, ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Les comptes consolidés du groupe

LES CHIFFRES CLÉS

En millions d'euros	2006	2007
•Chiffre d'affaires	1 302,5	1 450,4
•Résultat opérationnel	44,1	64,4
•Résultat financier	(5,4)	(6,4)
•Résultat courant	38,7	58,0
•Résultat net	26,1	38,2
•Résultat net part du Groupe	25,6	37,4
•Résultat net par action	2,28	3,32

L'année 2007 a été marquée par une forte dynamique de croissance, qui s'est accompagnée d'une progression de nos résultats et d'un renforcement significatif de notre structure financière.

• Compte de résultat

La croissance affichée en 2007 s'illustre par un chiffre d'affaires consolidé qui s'élève à 1 450,4 M€ en progression de 11,4 % par rapport à l'exercice 2006.

Cette croissance à deux chiffres a été réalisée pour l'essentiel sur le cœur de métier de notre groupe, le travail temporaire.

Ce pôle, qui représente 87,5% de l'activité du groupe (avant éliminations inter-pôles), a réalisé un chiffre d'affaires sur l'exercice de 1 288,4 M€, en croissance de +12,6%.

Cette croissance est d'autant plus remarquable qu'elle ressort à +11% à périmètre constant.

Sur le pôle multiservices (12,5% du chiffre d'affaires total du groupe avant élimination inter-pôles), l'activité de l'exercice a été conforme aux attentes avec un chiffre d'affaires qui s'est établi à 184,1 M€ en 2007 contre 182,5 M€ en 2006.

La croissance de notre activité s'est accompagnée d'une progression soutenue des résultats.

Le résultat opérationnel du groupe s'est illustré par une augmentation de 46% à 64,4 M€. Cette évolution positive doit être appréciée au regard de la contribution des différents pôles d'activité du groupe et de la modification du calcul des cotisations sociales.

Sur le pôle travail temporaire, qui concentre 93% du résultat opérationnel de l'exercice, la progression est de 66,2%. Il s'établit ainsi à 59,9 M€ contre 36 M€ en 2006.



Sur le pôle multiservices, le résultat opérationnel ressort à 4,5 M€ intégrant l'arrêt des activités de la société Drawings.

Le coût de l'endettement financier à (6,4 M€) affiche une hausse de 1 M€ qui traduit l'augmentation des taux d'intérêts. Cette augmentation a été pondérée par la poursuite du désendettement du groupe.

Le résultat avant impôts et le résultat net part du groupe progressent respectivement de 49,8% à 58 M€ et de 46% à 37,4 M€.

• Bilan

Notre situation bilancielle s'est renforcée en 2007 et reflète le désendettement continu du groupe. Ainsi le ratio dette nette/fonds propres est de 0,49 à fin 2007 contre 0,91 à fin 2006.

L'évolution de l'actif circulant n'augmente que de 7%, comparé aux 11% de croissance de notre chiffre d'affaires. Cette évolution est positive au regard de la forte croissance enregistrée tout au long de l'exercice et reflète une bonne gestion de notre BFR.

Avec un total de capitaux propres de 152,2 M€ en progression de près de 30%, une capacité d'autofinancement de 44,9 M€ contre 30,3 M€ en 2006 et un ratio dette nette/fonds propres de 0,49, notre groupe affiche une situation financière solide lui permettant une stratégie offensive pour 2008.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes consolidés se soldant par un bénéfice net (part du groupe) de 37,4 M€.

L'activité du groupe par pôle

Concernant les informations sectorielles présentées ci-dessous, il convient de prendre en considération les éliminations inter-pôles qui s'élèvent à (22,0) M€ pour 2007 et à (23,9) M€ pour 2006. Ce montant reste stable pour représenter moins de 2% du chiffre d'affaires total du Groupe.

LE PÔLE TRAVAIL TEMPORAIRE

En M€	2006	2007
• Chiffre d'affaires	1 143,9	1 288,4
• Résultat opérationnel	36,0	59,9

En 2007, notre groupe a surperformé son marché et conforté sa position de n°1 indépendant du travail temporaire en France.

Le pôle travail temporaire a été au cœur de la progression de notre groupe avec un chiffre d'affaires de 1 288,4 M€ en hausse de 12,6%.

En France, nous avons poursuivi avec succès notre stratégie de prise de parts de marché. Nous avons enregistré un chiffre d'affaires de 1 191,3 M€, affichant une croissance de 11% réalisée uniquement en organique, sur un marché du travail temporaire en progression de 6,5%.

Cette performance a été également portée par la poursuite de notre programme d'ouvertures intensif d'agences : au 30 mars 2008, le réseau compte 405 agences sur le territoire national.

En 2007, nous avons poursuivi notre politique commerciale sélective, développé la part des accords nationaux (34,5% du CA du pôle) avec la signature de 42 nouveaux accords et consolidé notre clientèle de PME/PMI qui représente 65,5% de notre activité sur ce pôle.



A l'international, notre groupe a franchi une nouvelle étape dans la croissance avec un chiffre d'affaires de 97,1 M€, en progression de 38,2%. Cette évolution bénéficie de l'intégration des acquisitions effectuées en Espagne qui porte à 69,7 M€ le chiffre d'affaires réalisé sur ce pays.

La performance du pôle travail temporaire s'est accompagnée d'une progression de nos résultats. Le résultat opérationnel du pôle ressort à 59,9 M€ en 2007 contre 36 M€ en 2006. Cette forte progression intègre une contribution non récurrente qui s'établit à 23,6 M€ net de charges liées, résultant de la modification de calcul des charges sociales en 2006 et 2007. Hors l'impact principal de ces éléments non récurrents, la croissance du résultat opérationnel du pôle est de 2,8%.

En France, le résultat opérationnel retraité des éléments non récurrents affiche une hausse de 7,7% à 36,7 M€. Au regard de notre stratégie de croissance volontariste, cette maîtrise de la marge est très positive.

A l'international, le résultat opérationnel de 0,3 M€ est pénalisé par l'Espagne. En effet, 2007 a été une année de restructuration dédiée à la réorganisation des équipes et du réseau sous la même enseigne Crit et à l'unification des systèmes informatiques.

Les effets de cette restructuration ont d'ores et déjà porté leurs fruits et permettent d'afficher un premier trimestre 2008 profitable.

Tous nos autres pays d'implantation (Maroc, Suisse, Allemagne) ont affiché en 2007 des résultats positifs.

LE PÔLE MULTISERVICES

L'activité du pôle multiservices en 2007 est demeurée stable et est conforme aux prévisions annoncées avec un chiffre d'affaires de 184,1 M€ contre 182,5 M€ sur l'exercice précédent.

LES ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES

En M€	2006	2007
• Chiffre d'affaires	103,9	105,4
• Résultat opérationnel	5,7	4,3

Les activités aéroportuaires, qui représentent 7,3% du chiffre d'affaires total du groupe, ont enregistré une croissance de 1,5% en 2007 avec un chiffre d'affaires de 105,4 M€.

82,4% des activités aéroportuaires sont réalisées en France sur l'aéroport de Roissy CDG2, 2ème plus important aéroport en Europe.

Le pôle occupe également une position de choix sur les trois aéroports irlandais (Dublin, Cork, Shannon) et opère sur trois pays d'Afrique (Congo, Gabon et Mali).

L'année 2007 a été marquée par de nouveaux succès commerciaux avec la signature et le renouvellement de nombreux contrats conclus pour des périodes de 3 à 5 années qui représentent un volume d'affaires total de plus de 130 M€.

En France notre groupe a notamment négocié 9 contrats en 2007 dont 2 importants contrats avec les compagnies Easyjet et British Airways, lesquels prendront effet respectivement en janvier et février 2008.

L'activité en Irlande dont la part dans le chiffre d'affaires total du pôle a été portée de 11,4% à 12,4%, s'est illustrée par la signature et le renouvellement de 7 contrats d'assistance aéroportuaire.

En Afrique, notre groupe a poursuivi son développement.

Ainsi, au Congo, nous assurons l'assistance de 23 compagnies régulières dont 7 dédiées aux Vols Cargo.

Notre groupe s'est également implanté au Gabon, par sa participation au capital de la société Handling Partner Gabon, désignée prestataire de l'assistance aéroportuaire sur l'aéroport de Libreville. Depuis le début de l'exploitation en mai 2007, nous assistons 15 compagnies aériennes.

Au Mali, nous développons, depuis le début de l'exercice, des prestations d'assistance technique et opérationnelle auprès du prestataire désigné sur les 13 aéroports du pays dont 6 internationaux.

Comme nous l'avions anticipé, cette année de pause dans la croissance a provisoirement pesé sur la rentabilité des activités aéroportuaires avec un résultat opérationnel de 4,3 M€ contre 5,7 M€ sur l'exercice précédent. Le rebond attendu pour 2008 nous permettra de retrouver un bon niveau de marge opérationnelle.

LES AUTRES ACTIVITÉS

En M€	2006	2007
• Chiffre d'affaires	78,6	78,7
• Résultat opérationnel	2,4	0,2

Les résultats de nos autres activités, conformément aux prévisions annoncées, ont été pénalisés par l'arrêt des activités de la société Drawings dont l'impact est de 2 M€ sur le résultat opérationnel. Toutefois, le redressement des résultats sur la seconde partie de l'exercice a été engagé.

En effet, le second semestre s'est traduit par un résultat positif de 2,2 M€ contre une perte de 2 M€ au premier semestre. Ce redressement devrait se confirmer en 2008.

Les comptes sociaux de Groupe Crit

Compte tenu de son activité de société holding, sans activité économique propre, les résultats sociaux de Groupe CRIT ne peuvent être dissociés des résultats consolidés.

Son chiffre d'affaires qui s'élève à 6,1 M€ contre 5,9 M€ en 2006, est constitué de la facturation aux sociétés filiales, de diverses prestations de services et dépenses communes, et ne subit pas d'évolution significative d'un exercice sur l'autre.

Le résultat d'exploitation s'établit à 2,1 M€.

Le résultat financier, constitué principalement des produits de participation reçus des sociétés filiales, s'élève à 23,6 M€.

Le résultat courant s'établit à 25,7 M€ et le résultat net ressort à 25,8 M€ contre 16,9 M€ 2006.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Après avoir été en 2005 l'une des premières entreprises de travail temporaire à recevoir la certification QSE " Qualité, Sécurité, Environnement " pour sa filiale Crit, le groupe a renforcé son engagement en matière de développement durable et créé une fonction dédiée au sein de son organisation interne.

L'objectif tend à favoriser l'émergence d'une culture Développement durable au sein du groupe, qui sera conduite en priorité dans les sociétés du pôle aéroportuaire pour être ensuite étendue à l'ensemble des activités du groupe.

LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

La politique de ressources humaines occupe une place primordiale pour notre groupe, avec au cœur de son dispositif, l'accompagnement à l'intégration de ses nouveaux collaborateurs et le développement des compétences, tant pour ses salariés permanents que ses collaborateurs intérimaires.

La formation tient donc un rôle majeur dans cette politique. Le groupe dispose d'ailleurs de deux centres de formation interne répondant aux besoins exprimés tant en interne qu'au niveau des entreprises utilisatrices.



En 2007, le groupe s'est attaché à poursuivre l'accompagnement et la valorisation des compétences de ses salariés pour favoriser leur évolution, l'adaptation de leurs emplois et permettre ainsi l'optimisation des ressources au sein de l'entreprise. L'accent a été mis sur l'intégration des nouveaux collaborateurs au sein du groupe grâce à la mise en place de parcours d'intégration individuels.

En entreprise responsable, le groupe poursuit depuis plusieurs années une politique active en faveur des travailleurs éloignés du monde du travail. Cette politique s'illustre notamment par des partenariats avec l'Agefiph pour l'accompagnement vers l'emploi des personnes reconnues handicapées, avec l'AFPA pour favoriser l'insertion des salariés peu ou pas qualifiés, avec le CNML pour rapprocher les jeunes du monde de l'entreprise.

Le groupe s'est également engagé à promouvoir la non-discrimination et favoriser la diversité auprès de ses salariés par le biais de formations spécifiques.

Au 31 décembre 2007, l'effectif permanent total du groupe a été porté de 4 201 à 4 473 collaborateurs, en augmentation de 6,5%.

LES PRINCIPAUX RISQUES

Compte tenu de son activité, le groupe n'est pas significativement exposé aux risques de change et aux risques sur l'environnement.

Les risques de taux et de liquidité sur les marchés financiers peuvent avoir un impact sur le résultat financier du fait de la structure de la dette dont la majeure partie est à taux variable.

PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTRÔLE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, notre société a souscrit à hauteur de 90 % au capital de la société nouvelle de droit marocain C-Services (dont l'objet social est la prestation de services et la sous-traitance de travaux) et à hauteur de 100 % au capital de la société nouvelle de droit slovaque Crit (spécialisée dans le placement de personnel).

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important, susceptible d'influer de façon significative sur la situation de la société, n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Les perspectives pour 2008

Notre groupe aborde 2008 avec confiance.

Le début d'année confirme la bonne orientation de l'activité du groupe permettant déjà d'anticiper une croissance à deux chiffres sur le premier trimestre.

Le pôle travail temporaire continuera à progresser plus vite que son marché de référence, bénéficiant de la stratégie conduite au cours des derniers mois.

Dans l'aéroportuaire, notre groupe va profiter pleinement des succès commerciaux enregistrés en 2007 et début 2008, permettant d'afficher un carnet de commandes de plus de 150 M€.

Au-delà de la croissance, nos actions porteront également en 2008 sur la progression de la rentabilité.

Dans le travail temporaire, notre groupe bénéficiera notamment de la progression de la productivité attendue du réseau, du développement des prestations de placement, des effets de la restructuration menée en Espagne afin de restaurer des niveaux de profitabilité solides sur la zone.

Dans les autres services, le Groupe bénéficiera d'un redressement des activités Ingénierie et Maintenance initié dès le second semestre 2007 et d'une forte dynamique dans l'aéroportuaire.

Les résultats

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 25 782 451,54 euros :

· aux actionnaires, à titre de dividende	3 375 000,00 €
· au poste " autres réserves "	22 407 451,54 €

Ainsi, le dividende revenant à chaque action sera de 0,30 €. L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera payable le 15 septembre 2008.

Au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2004	1 800 000 € ⁽¹⁾	-	-
2005	2 250 000 € ⁽²⁾	-	-
2006	2 812 500 € ⁽³⁾	-	-

⁽¹⁾ soit 0,16 € par action

⁽²⁾ soit 0,20 € par action

⁽³⁾ soit 0,25 € par action

Le capital de la Société

1 – L'actionariat de la Société

En application des dispositions légales, nous vous précisons que Monsieur Claude GUEDJ détient plus des 2/3 du capital social et des droits de vote aux Assemblées Générales.

Aucun autre actionnaire, à la connaissance de la société ne détient plus de 5 % du capital.

Cette liste n'a connu aucune modification au cours de l'exercice écoulé.

2 – Les actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2007 il n'existe aucune action d'autocontrôle.



3 – Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application des dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de commerce, nous vous informons :

- Qu'il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote,
- Qu'à la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires,
- Qu'il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Toutefois, conformément à l'article 34 de nos statuts, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix,
- Qu'il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel,
- Que les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires,
- Qu'en matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites au présent rapport s'agissant du programme de rachat d'actions propres et en annexe s'agissant des délégations d'augmentation du capital social,
- Que la modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires,
- Qu'il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

4 – Les actions auto-détenues

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la société a procédé, entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions achetées : 185 795
Cours moyen des achats : 36,78 €
- Nombre d'actions vendues : 190 047
Cours moyen des ventes : 36,46 €
- Montant total des frais de négociation : 0

Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 6 699
Valeur évaluée au cours d'achat : 189 207,37 €
Valeur nominale : 2 411,64 €

Motifs des acquisitions	
<ul style="list-style-type: none">• Animation du titre• Actionnariat salarié• Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions• Opérations de croissance externe• Annulation	100 %

5 – La participation des salariés au capital

A la clôture de l'exercice, il n'existe aucune participation des salariés (telle que définie à l'article 225-102 du Code de commerce) au capital de la société.

6 – L'autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société et de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, soit sur la base du capital actuel 1 125 000 actions.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2007.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa quinzième résolution à caractère extraordinaire.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 45 € par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 50 625 000 €.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

7 – Les délégations en matière d'augmentation du capital

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR APPORT DE NUMÉRAIRE OU INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES OU PRIME

Les délégations de compétence en la matière prennent fin le 25 août 2008. En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir les renouveler et donc conférer au Conseil d'administration :

- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.
- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.



Ces délégations ont pour objet de donner au conseil d'administration, dans le délai légal de 26 mois, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires, et ce à l'effet de financer les besoins de l'entreprise.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourra être supérieur à 1 000 000 euros. Ce montant inclurait la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Il est prévu, dans le cadre de ces délégations, de conférer au conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale. Cette décision ferait l'objet d'une résolution particulière.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Ces émissions pourraient être réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Notamment pour permettre d'atteindre un plus grand nombre d'investisseurs, le Conseil d'Administration pourra, le cas échéant, supprimer le droit préférentiel de souscription.

En cas de maintien du droit préférentiel de souscription, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés prévues par la Loi et notamment, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

En cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, le conseil d'administration pourrait conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

Toujours dans cette hypothèse, la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, sera déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le Conseil d'Administration mettra en oeuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

AUTORISATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE DE TITRES ET DE VALEURS MOBILIÈRES

Pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au conseil d'administration une délégation pour augmenter le capital social dans la limite de 10% de son montant en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social. Ce plafond est indépendant de celui de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations en matière d'augmentation de capital.

AUTORISATION A L'EFFET DE PROCÉDER A UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PEE

Dans le cadre d'une obligation légale, pour favoriser l'actionnariat salarié, nous vous proposons également de statuer sur un projet de délégation à donner au Conseil d'administration permettant de réaliser une augmentation de capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et effectuée dans les conditions de l'article L. 443-5 du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital. Il découle de la loi l'obligation de supprimer le droit préférentiel de souscription.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la délégation est de 100 000 euros.

A cet effet nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois tous pouvoirs à l'effet d'utiliser la délégation.

Le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Les Mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des administrateurs sociaux durant l'exercice est fournie en annexe au présent rapport.

1 – Le mode d'exercice de la direction générale

Nous vous précisons que la Direction générale a été confiée au Président du Conseil d'Administration, assisté de deux directeurs généraux délégués.

2 – Les renouvellements de mandats

Arrivent à expiration à l'issue de la prochaine assemblée, les mandats d'administrateurs de Monsieur Claude Guedj et de Mesdames Yvonne Guedj et Karine Guedj.

Nous vous proposons de procéder au renouvellement desdits mandats pour une nouvelle période de six années qui expirera en 2014 à l'issue de l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice écoulé.



3 – Les rémunérations des mandataires

Il n'est prévu le versement d'aucun jeton de présence aux administrateurs.

Dans le respect des dispositions de l'Article L 225-102-1 alinéas 1 et 2 du Code de commerce, nous vous informons des rémunérations totales et des avantages de toute nature versés à chaque mandataire social, par la société durant l'exercice écoulé et durant l'exercice précédent clos le 31 décembre 2006.

Mandataires	Dans la société			
	Rémunérations		Avantages en nature	
	2007	2006	2007	2006
• Claude GUEDJ	91 476 €	91 476 €	-	-
• Nathalie JAOUI	274 408 €	266 404 €	3 060 €	3 060 €
• Karine GUEDJ	98 607 €	91 476 €	3 060 €	3 060 €
• Yvonne GUEDJ	-	-	-	-

Les montants sont exprimés en valeurs brutes. Aucune rémunération n'inclut de part variable.

Il n'y a pas de société contrôlante.

Aucune rémunération n'a été versée aux mandataires par des sociétés contrôlées.

La société n'a pris, au bénéfice de ses mandataires sociaux, aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

Il n'existe pas de rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées.

Les Commissaires aux Comptes

Arrivent à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale, les mandats de commissaire aux comptes titulaire de la société Ricol, Lasteyrie & associés, et de commissaire aux comptes suppléant de Jean-Charles de Lasteyrie.

Nous vous proposons de procéder à la nomination, pour une durée de six exercices qui expirera en 2014, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, du cabinet Ace Audit représentée par Monsieur Alain Auvray sis 5 avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 380.623.868, et en qualité de commissaire aux comptes suppléant, de Monsieur Emmanuel Charrier domicilié 5 avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris.

Nous vous informons que ceux-ci n'ont vérifié au cours des deux derniers exercices, aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce.

Les Conventions Réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial.

En conclusion, nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Nous vous invitons à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration,



Claude GUEDJ
Président



Annexe 1 :
Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

En euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées en 2007	Autorisations résiduelles
Augmentation avec maintien ou suppression du DPS	26/06/2006	25/08/2008	1 000 000 €	Néant	Néant	1 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital en faveur des adhérents d'un PEE	26/06/2006	25/08/2008	100 000 €	Néant	Néant	100 000 €
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions à émettre ou existantes	16/06/2005	15/08/2008	5 % du capital	Néant	Néant	5 % du capital

Annexe 2 : Liste des mandats exercés au 31 décembre 2007

Claude GUEDJ

Président Directeur Général
GROUPE CRIT
CRIT INTERIM S.A. (Suisse)

Président du Conseil d'Administration
AIRLINES GROUND SERVICES

Directeur Général
CONGO HANDLING SA

Président
GROUPE EUROPE HANDLING
SKY HANDLING PARTNER Limited (Irlande)
SKY HANDLING PARTNER (SHANNON) Irlande
SKY HANDLING PARTNER (CORK) Irlande
CRIT IRELAND HR (Irlande)

Administrateur
SEINE 51
AWAC TECHNICS
LEBREC

Représentant
GEH, Présidente de EHC
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHM
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de MAYDAY TT
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EH
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHR
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AMA
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AH
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de IFMA

Gérant
ECM
Rh-Externett
CRIT INTERIM ESPANA
CRIT SEARCH
AUXIPLE
CRIT-RH (Tunisie)

Nathalie JAOUI

Président
CRIT INTERIM
EURISTT
LES VOLANTS
CRIT
MAYDAY TT

Directeur Général Délégué
GROUPE CRIT

Administrateur
SEINE 51

Membre du Conseil de Direction
EUROPE HANDLING MAINTENANCE
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
ASSISTANCE MATERIEL AVION
AERO HANDLING
IFMA

Gérante
LES COMPAGNONS
AB INTERIM
AZUR IMMOBILIER

Représentant
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de LEBREC
GEH au Conseil d'Administration d'AGS
GEH au Conseil d'Administration d'AWAC TECHNICS
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de CONGO HANDLING

Karine GUEDJ

Président Directeur Général
SEINE 51

Président du Conseil d'Administration
LEBREC

Présidente
CRIT CENTER

Directeur Général Délégué
GROUPE CRIT

Membre du Conseil de Direction
EUROPE HANDLING MAINTENANCE
MAYDAY TT
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
ASSISTANCE MATERIEL AVION
AERO HANDLING
IFMA

Représentant
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'AGS

Gérante
RUSH
ARIANE MEDICAL
COMPUTER ASSISTANCE
RHF
HILLARY
OTESSA



Annexe 3 : Tableau de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux déclarées au cours du dernier exercice

Nom et Prénom	GUEDJ Claude
• Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président Directeur Général
• Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
• Description de l'instrument financier	Actions
• Nombre total d'instruments financiers cédés	63 230
• Montant total des cessions	2 390 272,82 €
• Nombre total d'instruments financiers acquis	40 764
• Montant total des acquisitions	1 407 173,92 €

Nom et Prénom	JAOUI Nathalie
• Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Directeur Général Délégué
• Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
• Description de l'instrument financier	Actions
• Nombre total d'instruments financiers cédés	0
• Montant total des cessions	0
• Nombre total d'instruments financiers acquis	0
• Montant total des acquisitions	0

Nom et Prénom	GUEDJ Karine
• Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Directeur Général Délégué
• Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
• Description de l'instrument financier	Actions
• Nombre total d'instruments financiers cédés	5 000
• Montant total des cessions	220 000 €
• Nombre total d'instruments financiers acquis	0
• Montant total des acquisitions	0

Nom et Prénom	GUEDJ Yvonne
• Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Administrateur
• Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
• Description de l'instrument financier	Actions
• Nombre total d'instruments financiers cédés	9 000
• Montant total des cessions	396 000 €
• Nombre total d'instruments financiers acquis	2 658
• Montant total des acquisitions	99 653,50 €

Annexe 4 : Résultats des cinq derniers exercices

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2007 12	31/12/2006 12	31/12/2005 12	31/12/2004 12	31/12/2003 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
• Capital Social	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000
• Nombre d'actions					
- ordinaires	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000
- à dividende prioritaire					
• Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
• Chiffre d'affaires hors taxes	6 120 142,53	5 929 916,35	5 612 906,34	6 305 907,49	6 603 103,11
• Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	26 749 670,72	16 496 658,89	17 405 819,00	19 335 140,96	13 839 312,74
• Impôts sur les bénéfices	(64 600)	(596 997)	(600 278,46)	(166 118,00)	(670 121,00)
• Participation des salariés					
• Dot. Amortissements et provisions	1 031 819,18	218 448,61	729 376,99	1 701 832,18	549 556,67
• Résultat net	25 782 451,54	16 875 208,28	17 276 720,47	17 799 426,78	13 959 877,07
• Résultat distribué	3 375 000,00	2 812 500,00	2 250 000,00	1 800 000,00	1 237 500,00
RÉSULTAT PAR ACTION					
• Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	2,38	1,52	1,60	1,73	1,29
• Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	2,29	1,50	1,54	1,58	1,24
• Dividende attribué	0,30	0,25	0,20	0,16	0,11
PERSONNEL					
• Effectif moyen des salariés	7	7	7	7	6
• Masse salariale	1 224 712,86	1 044 514,40	974 031,24	1 037 233,62	891 673,96
• Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	461 024,95	382 167,64	352 679,71	377 721,68	331 132,00

Rapport du Président du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce, le présent rapport vous est présenté à l'effet de vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

1 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Groupe CRIT est administré par un Conseil d'Administration composé à la date du présent rapport de 4 membres nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de six années :

- Claude Guedj, fondateur de la Société et Directeur Général depuis sa création, cumule les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général ;
- Madame Yvonne Guedj, épouse de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis plus de 30 ans ;
- Karine Guedj, fille de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis 1984. Elle est également Directeur Général Délégué et Directeur de la Communication du Groupe ;
- Nathalie Jaoui, fille de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis 1992. Elle est également Directeur Général Délégué et Président des sociétés du pôle travail temporaire du groupe.

La composition de votre Conseil a prouvé sa stabilité et son homogénéité du fait de sa structure strictement familiale.

La durée et la stabilité des fonctions exercées par chacun des membres du Conseil d'Administration sont garantes de l'expertise et de l'expérience de chacun d'eux en matière de gestion.

Les fonctions de direction opérationnelles exercées par 3 d'entre eux garantissent leur information de façon permanente et approfondie.

Chaque administrateur doit détenir au moins 10 actions de la société.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président. La durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

2 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil procède à tous contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Chaque administrateur reçoit tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

3 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.



La composition familiale du Conseil ainsi que l'exercice de responsabilités opérationnelles par trois de ses membres facilitent la tenue des Conseils.

Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil se réunit sous la présidence de son Président, ou en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage de voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Les statuts prévoient la possibilité pour les administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence dans les conditions et limites prévues par la réglementation en vigueur.

En application des statuts, les administrateurs qui participent aux délibérations du Conseil par ce moyen sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil s'est réuni 7 fois.

Les réunions ont principalement eu pour objet :

- l'examen et l'autorisation d'une convention relevant du champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce ;
- la fixation des rémunérations des mandataires sociaux ;
- l'arrêté des comptes annuels 2006 et des comptes semestriels au 30 juin 2007 ;
- l'examen de garanties à consentir au profit de sociétés filiales.

Un conseil a réuni durant l'exercice la présence effective de l'ensemble des administrateurs. Un administrateur a utilisé la faculté de représentation au cours des autres réunions ; la faculté de visioconférence n'a pas été utilisée.

En fonction des sujets traités, les administrateurs peuvent inviter aux réunions du Conseil les directeurs généraux ou fonctionnels exerçant leurs responsabilités au sein de la société ou des sociétés du Groupe. Ces derniers sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

Le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe également la rémunération des personnes les composant.

Du fait de la composition familiale du Conseil, des responsabilités opérationnelles assurées par trois de ses membres, de la souplesse de fonctionnement et de la réactivité du Conseil, il n'a pas été jugé utile à ce jour de constituer de Comités spécifiques.

Les administrateurs ont considéré de manière générale que les réunions du Conseil étaient correctement organisées et avaient permis d'assurer un fonctionnement satisfaisant.

4 - MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE - MISSIONS ET POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

La direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité par le Président du Conseil d'Administration.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Président Directeur Général a la faculté de déléguer partiellement ses pouvoirs à autant de mandataires qu'il avise.



Sur proposition du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination de deux Directeurs Généraux Délégués chargés de l'assister dans sa mission. Ces mandats ont été confiés à deux administrateurs de la société, Nathalie Jaoui et Karine Guedj. Ces dernières disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général ou des Directeurs Généraux Délégués, à l'exception des avals, cautionnements ou de toute autre garantie, qui ne peuvent être consentis sans l'autorisation préalable du Conseil.

5 - PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

a - Rémunération des membres du Conseil

Il n'est prévu le versement d'aucun jeton de présence aux membres du Conseil.

b - Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux est arrêtée par le Conseil d'Administration pour une période d'une année. La rémunération est déterminée en fonction de la responsabilité assumée, des résultats obtenus.

Aucune rémunération n'inclut de part variable.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun engagement pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

Il n'existe pas de rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlantes ou contrôlées.

Procédures de contrôle interne mises en place

1 - OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est défini dans le groupe CRIT comme un dispositif mis en œuvre par la Direction et le personnel tendant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité des informations comptables et financières communiquées ;
- la conformité des actes de gestion et de décision aux orientations définies par les organes sociaux et aux lois et réglementations en vigueur ;
- la protection des actifs ;
- l'optimisation des activités opérationnelles.

En particulier, les procédures de contrôle interne mises en place par la société visent à assurer le contrôle de la société sur le groupe et la fiabilité des comptes consolidés de sorte que ceux-ci reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et du groupe.

Comme tout système de contrôle, le contrôle interne doit donner une assurance raisonnable quant à la réalisation de ces objectifs. Il ne peut cependant fournir une garantie absolue qu'ils seront atteints.

2 - ORGANISATION GENERALE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE - ENVIRONNEMENT DE CONTROLE

a - Organisation

La Direction Générale définit les orientations du contrôle interne et supervise la mise en place de l'ensemble des éléments le composant. Elle s'assure de l'existence de mesures effectives de contrôle au sein des filiales du groupe. La Direction financière est plus spécialement chargée de superviser les mesures propres à l'information comptable et financière.

Le contrôle interne du groupe CRIT s'articule en fonction du choix de l'organisation du groupe :

- Une organisation décentralisée en pôles d'activité et, pour ce qui concerne le pôle travail temporaire, en directions régionales et agences, qui apporte au groupe réactivité et proximité avec les clients et permet un meilleur développement sur ses marchés ;

- Une décentralisation qui est néanmoins encadrée par des règles de fonctionnement communes, par la mutualisation des services communs tels que la comptabilité, la trésorerie, le juridique, le contentieux, la formation, les achats, l'informatique et la communication.

Cet encadrement, allié à la centralisation au siège des principales décisions, notamment les investissements immobiliers, les prises à bail des nouveaux établissements, permet un contrôle plus efficace sur les postes significatifs ou à risque du groupe.

Le personnel d'encadrement (Directeurs Généraux, Directeurs Régionaux, Responsables de Secteurs, Chefs d'agences) est garant de la bonne application des procédures de contrôle interne du groupe au sein de leurs entités.

Leurs obligations sont clairement stipulées dans les délégations de pouvoirs qui sont définies par la Direction Générale et déclinées dans chaque filiale par le Directeur en charge du pôle d'activité correspondant.

b - Politiques et procédures

Le contrôle interne est également réalisé au travers de la définition et de la mise en œuvre d'un ensemble de politiques et de procédures.

Les politiques sont proposées et définies par le Président Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et par les Directeurs présents dans l'équipe de direction du groupe.

Elles sont validées par le Président Directeur Général qui autorise par ailleurs les moyens liés à mettre en œuvre.

L'équipe de Direction est responsable de leur diffusion (réunions d'information, notes internes, transcription dans les objectifs), de leur mise en application et du suivi des réalisations associées.

Les procédures relatives aux processus opérationnels sont proposées par les Directeurs Généraux et par les Directeurs présents dans les équipes de direction du groupe et des filiales. Ces procédures sont décrites dans un manuel qualité propre à chaque activité du groupe. Elles couvrent l'ensemble des processus et méthodes stratégiques ou à risque des métiers du groupe et stipulent notamment les limites d'autorisation en matière d'engagements (concernant par exemple les achats, investissements, frais de déplacement).

Concernant plus spécifiquement le pôle travail temporaire, ces procédures couvrent notamment les domaines suivants :

- Commercial :
 - Prise et traitement des commandes clients
 - Suivi de la prestation de service
 - Gestion de la facturation
 - Gestion du risque clients, autorisation d'encours

-
- Suivi du recouvrement
 - Conduite des procédures contentieuses
 - Administration des Grands Comptes
- Ressources humaines :
- Traitement des salaires du personnel permanent
 - Paiement des acomptes et salaires du personnel intérimaire
 - Recrutement, gestion du personnel
 - Entretiens annuels, valorisation des compétences et formation du personnel
- Moyens généraux :
- Achats et fournisseurs référencés
 - Frais de déplacement
 - Ouverture et équipements d'agences
- Informatique :
- Règles de gestion informatique agences
 - Sauvegardes et Sécurité
- Risques et Sécurité :
- Prévention des risques dans les entreprises clientes
 - Manuel de sécurité et certification CEFRI pour les agences spécialisées dans le domaine nucléaire
 - Manuel de sécurité et homologation MASE pour les agences spécialisées dans les domaines chimique et pétrochimique

Ces procédures ont été volontairement intégrées dans la démarche qualité du groupe afin d'assurer leur application par tous, leur adaptation et leur amélioration face à l'évolution de l'environnement, l'optimisation des moyens mis en œuvre et la pérennisation du savoir-faire.

L'application de ces procédures et le processus d'amélioration continue font l'objet d'un programme d'audit interne planifié chaque année dont les résultats sont d'autant plus importants qu'ils garantissent le renouvellement de la certification ISO 9001 des différents pôles d'activité.

Les rapports d'audit mentionnent des observations (faibles risques induits) et des points de non-conformité éventuels (risques importants ou procédure non respectée) et inclut les recommandations et actions correctives. Le responsable de l'entité ou du département audité s'engage à procéder aux corrections requises dans un délai donné, le Responsable Qualité Régional vérifiant leur mise en place effective.

S'agissant plus particulièrement du pôle travail temporaire, les rapports d'audit sont communiqués au Responsable d'Agence, au Responsable du Secteur auquel l'agence est rattachée ainsi qu'au Responsable Qualité Régional.

Une synthèse des audits par agence et par secteur est transmise chaque semestre par le Responsable Qualité Régional au Responsable Qualité National et au Directeur Régional.

Le Responsable Qualité National présente une synthèse annuelle de l'ensemble des audits réalisés dans le groupe en revue de direction.

c - Veille technique et légale

Le dispositif de contrôle interne est complété par une veille opérationnelle et juridique.

Le groupe est doté de services fonctionnels centraux chargés de veiller au respect des législations en vigueur, d'identifier les risques auxquels le groupe peut être confronté, d'apporter conseil et assistance aux services opérationnels notamment dans les domaines suivants :

- Juridique, législation sociale, hygiène et sécurité
- Comptable et fiscal
- Assurance, Recouvrement.



S'agissant plus spécialement du travail temporaire, des interlocuteurs régionaux complètent ce dispositif de support et de contrôle.

Le personnel a en outre accès à toutes informations relatives à l'organisation, aux procédures internes, aux dispositions légales et réglementaires applicables, disponibles sur le réseau intranet du groupe, permettant ainsi la diffusion immédiate des informations à l'ensemble des départements et agences.

Des formations spécialement adaptées aux besoins des sociétés du groupe sont dispensées par deux filiales, RHF (Ressources Humaines Formation) et IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien), organismes de formation agréés par la Direction Régionale de la Formation Professionnelle et certifiés ISO 9001.

La veille comptable et fiscale est assurée par la Direction financière et la Direction comptable du groupe, celles-ci pouvant recourir à des cabinets de consultants et avocats spécialisés en fonction des sujets traités. Le groupe dispose d'un contrat d'assistance fiscale auprès d'un cabinet réputé afin de s'assurer le concours permanent de praticiens spécialistes dans chacune des grandes branches de la fiscalité.

3 - PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Le contrôle interne relatif à l'information comptable et financière du groupe CRIT s'organise autour des éléments suivants :

- l'organisation comptable du groupe
- le reporting comptable et de gestion
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du groupe

a - Organisation comptable du groupe

L'information comptable et financière et son contrôle sont structurés de manière cohérente avec l'organisation opérationnelle du groupe.

L'information comptable et financière de chacune des sociétés du groupe est produite par une équipe dédiée, décentralisée ou basée au siège du groupe.

S'agissant du pôle travail temporaire, un département comptable centralisé est responsable de la production des comptes des sociétés du pôle, la préparation et le traitement des informations et transactions comptables de base étant effectués dans les centres régionaux.

Pour tous les pôles d'activité, les agences ou sites d'exploitation sont dotés des logiciels de gestion nécessaires à l'exploitation et à la production des services qu'ils assurent.

Quels que soient les logiciels, toutes les interfaces permettant l'intégration automatique des données générées et saisies par les opérationnels vers les logiciels comptables ont été développées afin d'optimiser et de fiabiliser le transfert en comptabilité.

Ainsi, au sein du pôle travail temporaire, les informations relatives aux factures clients et aux paies des collaborateurs intérimaires sont saisies en agence et interfacées vers le logiciel de gestion comptable hébergé sur un serveur unique, ces transferts étant assortis des procédures de contrôle nécessaires.

Le contrôle des données à l'origine de l'information comptable est assuré par l'application des règles décrites dans les procédures opérationnelles mentionnées au § 2.b et par le contrôle exercé par la Direction comptable au moyen de verrous informatiques sur les paramètres clés de l'activité.



Sous l'autorité de la Direction financière, la Direction comptable du groupe assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières, notamment :

- La production des documents d'information comptable et financière de la société et des comptes consolidés dans le respect des normes applicables ; l'élaboration des états financiers consolidés en normes IFRS.
- La production de la documentation nécessaire à la communication financière des résultats.
- La production du reporting mensuel de gestion en assurant la consolidation et la cohérence des données, s'appuyant en cela sur les structures existantes dans les filiales.
- La conception, la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe, en accord avec la Direction Générale.
- Le contrôle des services comptables des différentes entités du groupe, la vérification de l'application des principes comptables communs au groupe.
- L'identification et la réalisation des évolutions nécessaires des systèmes d'informations comptables et de gestion du groupe.

b - Reporting comptable et de gestion

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, contrôle et pilotage de la Direction Générale du groupe.

La forme du reporting est propre à chaque pôle d'activité. Dans le cas du travail temporaire, il inclut, en plus des résultats par société / Direction Régionale / Secteur / agence, les indicateurs clefs de l'activité.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à leur analyse mensuelle à chaque niveau de l'organisation (Direction Générale, Direction financière, Direction des pôles, Directions régionales, agences), contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites. Il permet par ailleurs de prendre les mesures correctives nécessaires à la poursuite des objectifs du groupe.

Les agences de travail temporaire analysent également leurs performances grâce aux statistiques et indicateurs disponibles à partir du logiciel de gestion d'agence.

c - Référentiel et méthodes comptables communs au sein du groupe

Le processus d'élaboration des comptes consolidés s'appuie sur :

- un référentiel et des méthodes comptables communs (à l'exception des filiales étrangères)
- la normalisation des formats de restitution
- l'utilisation d'un outil de reporting commun des liasses fiscales adossé à un " manuel des procédures comptables pour l'établissement des situations "
- l'utilisation d'un logiciel de consolidation.

L'établissement des liasses fiscales est placé sous la responsabilité des équipes comptables de chaque filiale. La Direction comptable du groupe en assure un contrôle individuel et exhaustif avant de procéder à la consolidation des données.

Consciente des enjeux liés au contrôle interne et de son importance pour le bon développement du groupe, la Direction Générale apporte tout son soutien aux démarches d'amélioration du contrôle interne et à son adaptation aux exigences imposées par l'évolution des législations et de l'environnement économique. Dans ce cadre, soucieuse de l'efficacité du dispositif mis en place au sein du groupe, la Direction Générale s'attache à renforcer de façon permanente les contrôles en vigueur et ce, notamment par le biais du déploiement d'un nouveau système d'information agences, engagé au cours de l'exercice 2005 et opérationnel sur l'ensemble du réseau travail temporaire français depuis 2006. Ce système d'information fait l'objet d'un processus d'amélioration continue, notamment en termes de contrôles et a été l'objet d'un audit réalisé tant en interne que par nos commissaires aux comptes.

Claude Guedj
Président du Conseil d'Administration



Rapport des Commissaires aux Comptes

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
Exercice clos le 31 décembre 2007

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Ricol, Lasteyrie & Associés

2, avenue Hoche
75008 PARIS

Aux Actionnaires

Groupe Crit

152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Crit et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et à Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

Responsable du présent document et responsables du contrôle des comptes

1. Responsable du document

Claude GUEDJ
Président du Conseil d'Administration

2. Attestation du responsable

“J’atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée.

J’ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu’à la lecture d’ensemble du document.”

Fait à Saint-Ouen, le 04 juin 2008

Claude GUEDJ



3. Responsables du contrôle des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT S.A.

63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine

Représenté par Jean-François CHATEL, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Nommé par l’AGO du 14 novembre 1997.

Renouvelé par l’AGM du 16 juin 2005

Date d’expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2010.

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES (indépendant)

2, avenue Hoche 75008 Paris

Représenté par Gilles de COURCEL, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Nommé par l’AGO du 14 novembre 1997.

Renouvelé par l’AGO du 19 juin 2002

Date d’expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2007.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008 de nommer en remplacement, la société AUDITEURS ET CONSEILS D’ENTREPRISE (Cabinet ACE Audit), 5 Avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS, représentée par Alain AUVRAY, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris, pour une durée de six exercices, soit jusqu’à l’issue de l’Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2013.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Monsieur Pierre COLL, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

4, avenue du Colonel Bonnet 75016 Paris

Nommé par l’AGM du 11 juin 2003.

Renouvelé par l’AGM du 16 juin 2005

Date d’expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2010.

Monsieur Jean-Charles de LASTEYRIE, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris 2, avenue Hoche 75008 Paris

Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997.

Renouvelé par l'AGO du 19 juin 2002

Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008 de nommer en remplacement, Monsieur Emmanuel CHARRIER, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris, domicilié 5 Avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercices couverts : 2006-2007 (a)	PWC				RICOL			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
En milliers d'euros								
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b)								
- Emetteur	72	72	22%	24%	40	39	32%	31%
- Filiales intégrées globalement	255	229	78%	76%	85	87	68%	69%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes (c)								
- Emetteur								
- Filiales intégrées globalement								
<i>Sous Total</i>	327	301	100%	100%	125	126	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (d)								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres								
<i>Sous Total</i>	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	327	301	100%	100%	251	251	100%	100%

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie

- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

(d) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales dont les comptes sont certifiés.

4. Responsables de l'information

Claude GUEDJ
Président Directeur Général
152 bis, av. Gabriel Péri - 93400 SAINT OUEN
Tél. : 01.49.18.55.55

Nathalie JAOUÏ
Directeur Général Délégué
152 bis, av. Gabriel Péri - 93400 SAINT OUEN
Tél. : 01.49.18.55.55

5. Consultation des documents sociaux et des états financiers consolidés historiques

Les statuts, les différents procès-verbaux, les autres documents sociaux, les rapports, les courriers, les évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société peuvent être consultés au siège social de la Société :

Groupe CRIT
152 Bis avenue Gabriel Péri - 93400 SAINT-OUEN

Les données financières historiques en normes françaises sont disponibles dans les documents de référence de 2003 à 2006 dans la partie "Rapport Financier" (à partir de la page 35). Ces documents sont également disponibles sur le site Internet de Groupe Crit : www.groupe-crit.com et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org.

Renseignements de caractère général

1. Renseignements généraux

- **Dénomination sociale (article 3 des statuts)**

Groupe CRIT

- **Siège social (article 4 des statuts)**

152 Bis avenue Gabriel Péri
93400 SAINT-OUEN
Tél. : 01 49 18 55 55

- **Forme juridique (article 1 des statuts)**

Société Anonyme, régie par les articles L 225-1 et suivants du Code de commerce.

- **Registre du Commerce et des Sociétés**

622 045 383 RCS BOBIGNY - Code APE : 6430 Z

- **Date de création**

La société a été créée le 19 août 1962

- **Durée (article 5 des statuts)**

Jusqu'au 18 août 2022, soit 60 ans à compter du jour de sa constitution, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

- **Exercice social (article 38 des statuts)**

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

- **Objet social (article 2 des statuts)**

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

L'acquisition par tous moyens, la gestion, la revente éventuelle de toutes participations dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ;

La fourniture de toutes prestations de services en matière commerciale, financière, administrative ou autres, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, immobilières ou commerciales, tant au profit ou à destination des sociétés dans lesquelles est détenue une participation que de tiers ;

L'exercice de l'activité de marchand de biens ;

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, industrielles, agricoles, mobilières et immobilières, civiles ou commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.



- **Affectation et répartition des bénéfices (extrait de l'article 40 des statuts)**

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

- **Mise en paiement des dividendes (extrait de l'article 40 des statuts)**

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie des dividendes ou acomptes sur dividendes une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. Conformément à la loi, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

- **Modifications des droits des actionnaires et modifications statutaires**

La modification des droits des actionnaires et les modifications statutaires sont de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire dans les strictes conditions fixées par la loi.

- **Assemblées Générales (extraits des articles 24 à 33 des statuts)**

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration ou à défaut par le Commissaire aux Comptes ou par toute personne habilitée à cet effet. La convocation est faite conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les Assemblées d'Actionnaires sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président. Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

- **Eléments de changement de contrôle**

Il n'existe aucune disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de l'émetteur.

- **Indivisibilité des actions - Droits et obligations attachés aux actions (extrait de l'article 12 des statuts)**

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Sous réserve des dispositions relatives au dividende prioritaire, chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

- **Droits de vote double (article 34 des statuts)**

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même Actionnaire, disposeront d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donnera droit à une voix.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux Actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

- **Limitation des droits de vote**

Il n'existe aucune limitation des droits de vote.

- **Perte du droit de vote double**

Conformément aux dispositions légales, toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double hormis le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire, avec l'autorisation de l'assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

- **Franchissement de seuil statutaire (extrait de l'article 11 des statuts)**

Outre les obligations imposées par les dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de commerce, tout actionnaire venant à franchir, dans un sens ou dans un autre, un seuil d'une fraction du capital de la société représentant 1 % des droits de vote, devra en informer la société, dans les conditions et selon les modalités précisées aux Articles L 233-7 à L 233-10 du Code de commerce.

En cas de non-respect de l'obligation stipulée à l'alinéa précédent, les titres concernés seront privés de droit de vote selon les modalités précisées à l'Article L 233-14 du Code de commerce, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction des droits de vote de la société au moins égale à 2 % de ceux-ci.

- **Forme des actions (article 10 des statuts)**

Les actions partiellement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou, si les conditions fixées par les textes en vigueur pour pouvoir revêtir cette forme sont remplies, au Porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société aura, à tout moment, la faculté de demander l'identification, selon les modalités fixées aux articles L 228-2 et suivants du Code de commerce, des détenteurs de titres au Porteur.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.



- **Membres du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)**

I. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la Loi en cas de fusion. Les Administrateurs devront être âgés de moins de quatre-vingt-dix ans.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leur fonction est de six années, elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Tout Administrateur sortant est rééligible.

L'Assemblée Générale peut, en toute circonstance, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

Toute nomination intervenue en violation des dispositions précédentes est nulle, à l'exception de la faculté de remplacement par cooptation ci-après.

II. Une personne morale peut être nommée Administrateur. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale Administrateur. Il doit être confirmé à chaque renouvellement du mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

La désignation du représentant permanent, ainsi que la cessation de son mandat, sont soumises aux mêmes formalités de publicité que s'il était Administrateur en son nom propre.

III. Un Salarié de la Société peut être nommé Administrateur si son contrat de travail correspond à un emploi effectif ; il ne perd par le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction. En cas de fusion, le contrat de travail peut avoir été conclu avec une des Sociétés fusionnées. Toutefois, en cas de rachat de la Société par les Salariés, les Administrateurs peuvent tous être Salariés.

IV. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne reste en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restant doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil ou, à défaut, le (ou les) Commissaire(s) aux Comptes.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire sans toutefois être inférieur au minimum légal, le Conseil d'Administration doit procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Les nominations effectuées par le Conseil à titre provisoire sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le Conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'Assemblée, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête la désignation d'un Mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale, à l'effet de procéder aux nominations ou de ratifier les nominations prévues ci-dessus.

V. Chaque Administrateur doit être propriétaire de dix actions.

Si, au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

• **Organisation et délibérations du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)**

I. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Président du Conseil d'Administration doit être âgé de moins de quatre-vingt-dix ans. Lorsqu'en cours de fonction cette limite d'âge aura été atteinte, le Président du Conseil d'Administration sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Président dans les conditions prévues au présent Article.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Président.

En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

II. Le Conseil d'Administration nomme également, en fixant la durée de ses fonctions, un Secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les Administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du Conseil.

III. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Le Conseil se réunit au siège social, ou en tout autre endroit de la même ville, sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider. Il peut se réunir en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des Administrateurs.

Il est tenu un registre qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil.

Les décisions du Conseil peuvent être prises par visioconférence ou tout autre moyen de communication dans les conditions et limites prévues par la réglementation en vigueur. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres qui participent à la réunion par visioconférence.

IV. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

V. Tout Administrateur peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre Administrateur de le représenter à une séance du Conseil.

Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues par application de l'Alinéa précédent.

Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale Administrateur.



VI. Le Directeur Général participe aux séances du Conseil.

VII. Les Administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

VIII. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé et tenu au siège social conformément aux dispositions réglementaires.

Le procès-verbal de la séance indique le nom des Administrateurs présents, excusés ou absents. Il fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du Conseil d'Administration en vertu d'une disposition légale et la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

Le procès-verbal est revêtu de la signature du Président de la séance et d'au moins un Administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux Administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général, l'Administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Au cours de la liquidation de la Société, ces copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul Liquidateur.

Il est suffisamment justifié du nombre des Administrateurs en exercice ainsi que de leur présence ou représentation à une séance du Conseil d'Administration par la production d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal.

• **Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 17 des statuts)**

I. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

II. Le Président organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il rend compte, dans un rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

III. Le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

• **Direction Générale (article 18 des statuts)**

I. La Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration qui porte alors le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à 3 ans.

A l'expiration de ce délai, le Conseil d'Administration doit délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale. Toutefois, le Conseil se prononcera sur la modalité d'exercice de la Direction Générale avant l'expiration de ce délai en cas de cessation, pour quelque motif que ce soit, du mandat du Président du Conseil d'Administration et/ou de celui de Directeur Général.

Le changement de modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

II. En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions du § I. ci-dessus, la Direction Générale est assurée soit par le Président, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de quatre-vingts ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

III. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

IV. Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est fixé à 5.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

- **Signature sociale (article 19 des statuts)**

Tous les actes et engagements concernant la Société, de quelque nature qu'ils soient, sont valablement signés par le Président ou, le cas échéant, par l'Administrateur remplissant provisoirement les fonctions de Président, par le Directeur Général ou les Directeurs Généraux Délégués, ainsi que par tout fondé de pouvoir spécial, agissant chacun dans la limite de ses pouvoirs.



- **Rémunération des administrateurs (article 20 des statuts)**

L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette Assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées aux Administrateurs sous forme de jetons de présence ; il peut notamment allouer aux Administrateurs, membres du Comité d'Etudes, une part supérieure à celle des autres Administrateurs.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs.

Les Administrateurs liés par un contrat de travail à la Société peuvent recevoir une rémunération à ce dernier titre.

Le Conseil d'Administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les Administrateurs dans l'intérêt de la Société.

2. Renseignements de caractère général concernant le capital social

- **Capital social**

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 février 2001, le capital social de Groupe CRIT a été converti en euros et porté à la somme de 4 050 000 €.

Il est divisé en 11 250 000 actions ordinaires de 0,36 € chacune, intégralement libérées.

Il n'existe aucune action non représentative du capital.

- **Valeurs mobilières**

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la Société.

- **Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option**

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'option ou d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital social de tout membre du groupe.

- **Capital autorisé non émis**

En euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées en 2007	Autorisations résiduelles
Augmentation avec maintien ou suppression du DPS	26/06/2006	25/08/2008	1 000 000 €	Néant	Néant	1 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital en faveur des adhérents d'un PEE	26/06/2006	25/08/2008	100 000 €	Néant	Néant	100 000 €
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions à émettre ou existantes	16/06/2005	15/08/2008	5 % du capital	Néant	Néant	5 % du capital

• **Délégations de compétence en vue d'augmenter le capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, par apport de numéraire ou incorporation de réserves, bénéfiques ou primes**

I. L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2006 a délégué pour une durée de 26 mois au Conseil d'Administration la compétence nécessaire pour procéder, aux époques de son choix, à des augmentations de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires ; et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne peut être supérieur à 1.000.000 euros. Ce montant inclut le montant nominal des titres supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux textes, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Ces émissions peuvent être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires. Nous vous précisons toutefois que, dans tous les cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration peut conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

En cas de maintien du droit préférentiel de souscription, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés prévues par la Loi et notamment, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Il est prévu dans le cadre de ces délégations, de conférer au Conseil d'Administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Ces délégations, qui n'ont pas été utilisées jusqu'à présent, expirent le 25 août 2008.

II. Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale du 23 juin 2008 de renouveler ces délégations de compétence qui ont pour objet de conférer au Conseil d'Administration, pendant une durée de 26 mois, la faculté de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à toute augmentation de capital :

- par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

- et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques, ou autres sous forme d'attribution gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

- sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourra être supérieur à 1 000 000 euros.

Il est prévu, dans le cadre de ces délégations, de conférer au Conseil d'Administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Les émissions pourront être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription.

En cas de maintien du droit préférentiel de souscription, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés prévues par la Loi et notamment, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

En cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.



- **Délégation de compétence en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE**

I. L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2006 a autorisé le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 100 000 euros, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en faveur desquels elle a supprimé le droit préférentiel de souscription.

Cette autorisation, consentie pour une durée de vingt six mois, n'a pas été utilisée jusqu'à présent. Elle expire le 25 août 2008.

II. Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale du 23 juin 2008 de substituer à cette délégation une nouvelle délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration pour une nouvelle durée de 26 mois.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de cette délégation sera de 100 000 €.

Le prix des actions à émettre ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L 443-6 est supérieure ou égale à 10 ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne.

- **Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social dans la limite de 10% pour rémunérer des apports en nature de titres**

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale du 23 juin 2008 d'autoriser le conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, à procéder, sur rapport du Commissaire aux apports, à l'augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises ne pourra être supérieur à 10 % du capital social.

- **Autorisation d'attribuer gratuitement des actions à émettre ou existantes aux membres du personnel et/ou à certains mandataires sociaux**

L'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2005 a délégué au Conseil d'Administration la faculté de procéder dans le cadre de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourront être :

- les membres du personnel salarié ou certaines catégories d'entre eux tant de la société que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L 225-197-2 du Code de commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration au titre de la présente délégation ne pourra dépasser 5 % du capital social existant au jour de la première attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période "d'acquisition" d'une durée minimale de deux ans à compter de la décision d'attribution du Conseil d'Administration. En outre, les bénéficiaires devront conserver les actions pendant une durée minimale de deux années à compter de leur attribution définitive.

Cette autorisation, consentie pour une durée de 38 mois, n'a pas été utilisée jusqu'à présent. Elle expire le 15 août 2008.

- **Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions**

L'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2007 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital, soit 337.500 actions.

Dans le cadre de l'autorisation conférée et conformément aux objectifs déterminés par l'Assemblée Générale du 22 juin 2007, la société a réalisé, entre le 22 juin 2007 et le 30 avril 2008, les opérations suivantes :

	Flux bruts cumulés		Ventilation par objectifs			
			Régularisation de cours		Autres objectifs (croissance externe)	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Nombre de titres	147 444	139 217	144 444	139 217	3 000	0
Cours moyen de la transaction	32,64	32,55	32,94	32,55	18,00	-
Montants	4 812 467	4 531 059	4 758 467	4 531 059	54 000	0

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Au 30 avril 2008 :

- pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte : 0,115 %
- nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0
- nombre de titres détenus en portefeuille au 30 avril 2008 :
 - . titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement : 12 964
 - . titres comptabilisés en titres immobilisés : 0
- valeur comptable du portefeuille : 251 473,44 euros
- valeur de marché du portefeuille : 253 316,56 euros
(calculé sur la base d'un cours de marché de 19,54 euros correspondant à la moyenne des 20 derniers cours cotés précédant le 30 avril 2008)
- valeur nominale du portefeuille : 4 667,04 €

Cette autorisation de rachat d'actions expire le 21 décembre 2008.

- Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 23 juin 2008 de conférer au Conseil d'Administration pour une période de dix huit mois conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, soit, sur la base du capital actuel, 1 125 000 actions.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2007.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la prochaine Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera. La société se réserve le droit d'utiliser des produits dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.



Le prix maximum d'achat serait fixé à 45 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 50 625 000 euros.

- **Autorisation de réduction de capital dans le cadre du programme de rachat d'actions**

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale du 23 juin 2008 d'autoriser le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce, et ainsi de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 24 mois.

- **Évolution du capital de Groupe CRIT**

Date	Opération	Montants	Prime d'émission	Nominal des actions	Nombre d'actions total	Capital total
19-08-62	Création de la société Apport en numéraire	10 000,00 F	0,00 F	100,00 F	100	10 000,00 F
26-07-66	Augmentation de capital par incorporation de réserves	90 000,00 F	0,00 F	100,00 F	1 000	100 000,00 F
30-07-69	Augmentation de capital par incorporation de réserves	200 000,00 F	0,00 F	100,00 F	3 000	300 000,00 F
28-12-72	Augmentation de capital par incorporation de réserves	700 000,00 F	0,00 F	100,00 F	10 000	1 000 000,00 F
09-12-77	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000 000,00 F	0,00 F	100,00 F	20 000	2 000 000,00 F
29-12-79	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 500 000,00 F	0,00 F	100,00 F	45 000	4 500 000,00 F
30-05-97	Réduction du nominal à 10 francs par action		0,00 F	10,00 F	450 000	4 500 000,00 F
30-05-97	Augmentation de capital par incorporation de réserves	18 000 000,00 F	0,00 F	10,00 F	2 250 000	22 500 000,00 F
28-02-01	Conversion du capital en euros. Augmentation du capital par incorporation de réserves	619 897,10 €		1,80 €	2 250 000	4 050 000,00 €
12-03-01	Division par cinq du nominal des actions			0,36 €	11 250 000	4 050 000,00 €

Depuis le 12 mars 2001, il n'y a eu aucune modification de capital.

3. Évolution de la répartition du capital

- Répartition du capital et des droits de vote de Groupe CRIT (au 30 avril 2008)

Actionnaires	Nombre d'Actions	% du capital	% des droits de vote
• Claude GUEDJ	7 910 670	70,32	80,17
• Yvonne GUEDJ	96 500	0,86	0,98
• Natalie JAOUJ	176 110	1,56	1,79
• Karine GUEDJ	138 460	1,23	1,41
• Membres de la famille (3 pers.)	158 199	1,41	1,61
• Public	2 757 097	24,51	14,04
• Autodétention	12 964	0,11	/
TOTAL	11 250 000	100,00	100,00

- Évolution de la répartition du capital et des droits de vote sur les trois dernières années

Actionnaires	Nombre d'Actions			% du capital			% des droits de vote		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007
• Claude GUEDJ	7 845 811	7 881 748	7 859 728	69,74	70,06	69,86	79,74	79,84	79,88
• Yvonne GUEDJ	135 500	105 500	96 500	1,20	0,94	0,86	1,38	1,07	0,98
• Nathalie JAOUJ	196 110	176 110	176 110	1,75	1,57	1,56	1,99	1,79	1,79
• Karine GUEDJ	172 460	153 460	138 460	1,53	1,36	1,23	1,20	1,56	1,41
Total Dirigeants	8 349 881	8 316 818	8 270 798	74,22	73,93	73,51	84,31	84,26	84,07
Autres membres de la famille (3 pers.)*	194 360	174 996	158 199	1,73	1,55	1,41	1,98	1,78	1,61
Public	2 696 295	2 747 235	2 814 304	23,97	24,42	25,02	13,71	13,96	14,32
Autodétention	9 464	10 951	6 699	0,08	0,10	0,06	/	/	/
TOTAL	11 250 000	11 250 000	11 250 000	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Note 1 : Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix. Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

Note 2 (*) : Fanny GUEDJ, fille de M. et Mme GUEDJ ; Laurent JAOUJ, époux de Nathalie JAOUJ ; Jean-Claude GERAUD, neveu de Mme GUEDJ.

Note 3 : Les données concernant l'évolution de l'actionnariat 2005, 2006 et 2007 ont été respectivement arrêtées au 31 décembre 2005, 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007.

Le 18 mars 1999, la société Groupe CRIT (anciennement dénommée CRIT) s'est introduite sur le Second Marché de la Bourse de Paris. A cette occasion, 225 000 actions (soit 10 % du capital) cédées par Monsieur Claude GUEDJ ont été mises à la disposition du public.

Le 19 novembre 1999, 10 % supplémentaires ont été mis sur le Marché. L'opération a été réalisée par KBC Securities, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels.

Le 12 mars 2001, il a été procédé à la division du nominal de l'action par cinq.

Le 12 septembre 2002, une donation partage a été consentie par M. et Mme GUEDJ au profit de leurs filles portant sur 3 % du capital de la société.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital dans le public.

Toutes les dispositions relatives aux droits des minoritaires, notamment à leur droit d'information, sont respectées.



4. Marché des titres

- **Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI a été signé le 1er juillet 2005 et déposé auprès des autorisés de tutelle (EURONEXT PARIS - AMF) entre la Société Groupe CRIT, émetteur et la Société Oddo Midcap, animateur.

- **Lieu de cotation et catégories des titres cotés**

Place de cotation des actions :

Paris - Euronext Eurolist à compter du 18 mars 1999

Code ISIN : FR0000036675

Nombre d'actions cotées au 30 avril 2008 : 11 250 000

Volumes traités et évolution des cours (source Fininfo)

	Nombre de Titres échangés	Cours de bourse en euros	
		+ Haut	+ Bas
• Novembre 2006	101 913	33,990	32,100
• Décembre 2006	332 288	33,450	29,380
• Janvier 2007	191 175	33,900	32,000
• Février 2007	202 706	37,450	32,200
• Mars 2007	65 106	35,900	33,250
• Avril 2007	261 112	36,950	30,350
• Mai 2007	371 723	42,500	35,500
• Juin 2007	168 937	44,700	40,210
• Juillet 2007	377 611	46,900	37,210
• Août 2007	251 756	39,790	32,200
• Septembre 2007	250 937	38,490	31,020
• Octobre 2007	256 041	38,000	30,600
• Novembre 2007	139 547	31,220	26,250
• Décembre 2007	65 585	29,970	25,910
• Janvier 2008	154 556	28,800	18,400
• Février 2008	240 704	21,000	17,310
• Mars 2008	195 405	18,800	17,200
• Avril 2008	418 270	20,950	18,010
• du 01/05/08 au 16/05/08	143 655	22,300	20,070

5. Nantissements, garanties et sûretés

- **Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur**

A la connaissance de la société, il n'existe aucun nantissement portant sur les actions de Groupe CRIT.

- **Nantissements d'actifs de l'émetteur (immobilisations incorporelles, corporelles et financières)**

Il n'existe aucun nantissement sur immobilisations incorporelles, corporelles ou financières ou hypothèque.

6. Distribution de dividendes

Conformément aux dispositions légales, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

Les informations relatives aux dividendes mis en paiement depuis l'exercice clos du 31 décembre 2001 sont détaillées en page 33 du présent document.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008, la distribution d'un dividende global de 3 375 000 €, soit un dividende revenant à chaque action de 0,30 €.

Sous réserve des besoins de financement nécessaires aux investissements de développement de l'entreprise, l'intention actuelle de la Société est de poursuivre une politique de stabilité du dividende servi.

7. Pacte d'actionnaires

1. Conseil d'administration

• Composition du Conseil d'Administration

Claude GUEDJ, Président Directeur Général,

Nommé le 30 juillet 1969, renouvelé le 19 juin 2002 pour un mandat échéant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Adresse professionnelle : 34, chemin de Mornex - 1003 LAUSANNE - SUISSE

Yvonne GUEDJ,

Nommée le 30 juillet 1969, renouvelée le 19 juin 2002 pour un mandat échéant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Adresse professionnelle : 34, chemin de Mornex - 1003 LAUSANNE - SUISSE

Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué,

Nommée le 18 juillet 1984, renouvelée le 19 juin 2002 pour un mandat échéant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Adresse professionnelle : 152 bis, avenue Gabriel Péri - 93400 SAINT-OUEN - FRANCE

Nathalie JAOUÏ, Directeur Général Délégué,

Nommée le 5 novembre 1992, renouvelée le 18 juin 2004 pour un mandat échéant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Adresse professionnelle : 152 bis, avenue Gabriel Péri - 93400 SAINT-OUEN - FRANCE

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008 le renouvellement des mandats de Claude GUEDJ, Yvonne GUEDJ et Karine GUEDJ pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Autres mandats à jour au 30 avril 2008

Claude GUEDJ

Président Directeur Général

CRIT INTERIM S.A. (Suisse)

Président du Conseil d'Administration

AIRLINES GROUND SERVICES

Directeur Général

CONGO HANDLING SA

Président

GRUPE EUROPE HANDLING

SKY HANDLING PARTNER Limited (Irlande)

SKY HANDLING PARTNER (SHANNON) Irlande

SKY HANDLING PARTNER (CORK) Irlande

CRIT IRELAND HR (Irlande)

Administrateur

SEINE 51

AWAC TECHNICS

LEBREC

Représentant

GEH, Président de EHC

GRUPE CRIT au Conseil de Direction de EHM

GRUPE CRIT au Conseil de Direction de MAYDAY TT

GRUPE CRIT au Conseil de Direction de EH

Biographie de Claude GUEDJ

Monsieur Claude Guedj est titulaire d'un diplôme d'ingénieur du Conservatoire National des Arts et Métiers et a été auditeur de la 29^{ème} Session de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale. Mr Claude Guedj a consacré sa vie professionnelle au groupe Crit qu'il a fondé en 1962 et dont il a toujours assuré la direction générale. En 2004 et 2005, Claude Guedj a été élu parmi les meilleurs dirigeants des entreprises françaises cotées par le magazine Challenges. Mr Guedj est Chevalier de l'Ordre national du Mérite.



GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHR
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AMA
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AH
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de IFMA
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de P.C.A.

Gérant

ECM
RH-ExternETT
CRIT INTERIM ESPANA
CRIT SEARCH
AUXIPLE
CRIT RH (TUNISIE)
CRIT TUNISIE

Nathalie JAOUÏ

Présidente

CRIT INTERIM
EURISTT
LES VOLANTS
CRIT
MAYDAY TT

Administrateur

SEINE 51
CRIT IRELAND RH

Membre du Conseil de Direction

EUROPE HANDLING MAINTENANCE
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
ASSISTANCE MATERIEL AVION
AERO HANDLING
IFMA
PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE

Gérante

LES COMPAGNONS
AB INTERIM
AZUR IMMOBILIER
RH-EXTERNETT

Représentant

GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de LEBREC
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de CONGO HANDLING
GEH au Conseil d'Administration d'AGS
GEH au Conseil d'Administration d'AWAC TECHNICS

Biographie de Nathalie JAOUÏ

Madame Nathalie Jaoui est titulaire d'un DEA de sciences économiques. Madame Jaoui a été en charge de la direction financière du groupe Crit qu'elle a intégré en 1989. En 1992, elle est nommée au Conseil d'administration du groupe Crit. Elle prend en 2000 la direction générale du pôle travail temporaire du groupe. En 2002, le président directeur général de Groupe Crit lui confie également le mandat de directeur général délégué.

Outre les fonctions qu'elle occupe au sein du groupe Crit, Nathalie Jaoui est depuis 2003 membre du Conseil d'administration du Prisme et a été nommée en 2006 Présidente de l'Observatoire du travail temporaire.

Karine GUEDJ

Président Directeur Général

SEINE 51

Président du Conseil d'Administration

LEBREC

Présidente

CRIT CENTER

Biographie de Karine Guedj

Madame Karine Guedj a créé et dirigé une société de services jusqu'en 1984, date à laquelle elle intègre le groupe Crit auquel elle se consacre depuis en qualité de Directrice de la communication. Nommée membre du Conseil d'administration en 1984, le président directeur général de Groupe Crit lui confie également en 2002 le mandat de directeur général délégué.

Membre du Conseil de Direction

EUROPE HANDLING MAINTENANCE
MAYDAY TT
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
ASSISTANCE MATERIEL AVION
AERO HANDLING
IFMA
PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE

Représentant

GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'AGS

Gérante

RUSH
ARIANE MEDICAL
COMPUTER ASSISTANCE
RHF
HILLARY
OTESSA

Yvonne GUEDJ

Biographie de Yvonne Guedj

Madame Yvonne Guedj a passé l'essentiel de sa vie professionnelle au sein du groupe Crit qu'elle intègre en 1969. Depuis cette date, elle assume les fonctions d'administrateur du groupe.

Aucun autre mandat que celui d'administrateur au sein du Conseil d'administration de groupe Crit n'est exercé par Mme Yvonne GUEDJ. Au cours des cinq dernières années, elle a été membre du Conseil d'Administration de la société Lebrec (du 14 avril 1989 au 27 avril 2006).

• **Informations particulières relatives aux mandataires sociaux**

Les liens familiaux entre les mandataires sociaux de la société sont rappelés au rapport du Président du Conseil d'Administration.

A la connaissance de la société, et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration, au cours des 5 dernières années, n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrats de services liant les membres du Conseil d'Administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages.

• **Fonctionnement du Conseil d'Administration**

Par délibération en date du 19 juin 2002, le Conseil a décidé de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration, et a nommé en qualité de Directeur Général Délégué, Mesdames Nathalie JAOUÏ et Karine GUEDJ.

Conformément aux dispositions l'article 15 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire de 10 actions.

Le mode de fonctionnement du Conseil est décrit dans le rapport du Président sur la préparation des travaux du Conseil et de Contrôle Interne.

Le groupe Crit ne se conforme pas au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en raison de la composition de son actionariat et de sa structure familiale.

2. Équipe de direction

Claude GUEDJ, Président Directeur Général
Nathalie JAOUÏ, Directeur Général Délégué, Présidente du Pôle Travail Temporaire
Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué, Directrice de la Communication
Daniel BARUS, Directeur Général du Pôle Travail Temporaire
Jacques DESPREES, Directeur Comptable
André ENGLER, Directeur des Ressources Humaines
Evelyne LEBLOND, Directrice Juridique
Maunir KHABLACHI, Directeur des Activités Aéroportuaires

3. Rémunération des mandataires sociaux

Les informations relatives aux rémunérations et avantages de toutes natures, directes ou indirectes, versées à chaque mandataire social par la Société ou toute société contrôlée, sont communiquées au rapport de gestion.

4. Conventions réglementées conclues depuis le 1^{er} janvier 2008

Depuis le 1er janvier 2008, il n'a été conclu aucune convention réglementée nouvelle



Schémas d'intéressement du personnel

1. Participation

Sommes affectées à la participation des salariés pour chacune des 5 dernières années :

	2003	2004	2005	2006	2007
Crit ⁽¹⁾			1 819 160	2 002 758	8 347 989
Crit Intérim	653 678	1 135 563			
Euristt France ⁽²⁾	1 316 590	2 563 736			
Les Volants	115 417	91 450	389 595	364 738	470 046
ECM	182 460	242 640	269 793	42 774	280 064
Maser		18 056	45 216	32 296	
Les Compagnons	388 871	384 293	944 952	1 169 181	1 823 085
AB Intérim	144 540	172 231	202 964	150 610	342 268
K Intérim ⁽³⁾	64 758				
GTI ⁽³⁾	72 138				
Effika ⁽⁴⁾	68 530	106 723			
AGS		25 012	79 879	41 055	56 565
EHR		45 683	155 753	114 386	48 131
EH		52 444	149 148	143 294	98 849
EHC		17 592	51 545		
COMPUTER				7 085	6 776
RUSH				37 023	20 941
HILLARY					14 065
RHF					18 340
MAYDAY TT					58 603
TOTAL	3 006 982	4 855 423	4 108 005	4 105 200	11 585 722

⁽¹⁾ Bénéficiaire en 2005 de l'apport de l'ensemble des activités des sociétés Crit Intérim et Euristt France

⁽²⁾ Dissoute en 2006

⁽³⁾ Absorbée en 2004 par Crit intérim

⁽⁴⁾ Absorbée en 2005 par Crit intérim

2. Intéressement

Néant

3. Plan d'épargne d'entreprise

Néant

4. Options d'achat et de souscription

Néant

Texte des résolutions proposées

À l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008

Résolutions à caractère ordinaire

• Première résolution - Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice net comptable de 25 782 452 €.

• Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007, approuve ces comptes, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice net (part du groupe) de 37 358 973 €.

• Troisième résolution - Conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

• Quatrième résolution - Affectation du résultat

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 25 782 451,54 euros, de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de dividende 3 375 000,00 €
- au poste " autres réserves " 22 407 451,54 €

Le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0,30 euro.

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera payable le 15 septembre 2008.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2004	1 800 000 € ⁽¹⁾	-	-
2005	2 250 000 € ⁽²⁾	-	-
2006	2 812 500 € ⁽³⁾	-	-

⁽¹⁾ soit 0,16 € par action

⁽²⁾ soit 0,20 € par action

⁽³⁾ soit 0,25 € par action



• **Cinquième résolution - Renouvellement de mandat d'administrateur**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Claude GUEDJ prend fin à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ledit mandat pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

• **Sixième résolution - Renouvellement de mandat d'administrateur**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Yvonne GUEDJ prend fin à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ledit mandat pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

• **Septième résolution - Renouvellement de mandat d'administrateur**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Karine GUEDJ prend fin à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ledit mandat pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

• **Huitième résolution - Nomination de nouveaux commissaires aux comptes titulaire et suppléant**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Ricol, Lasteyrie & Associés (représenté par Gilles de Courcel) et le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Jean-Charles de Lasteyrie, prennent fin à l'issue de la présente Assemblée, nomme pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013 :

- en qualité de commissaire aux comptes titulaire, le cabinet ACE Audit représenté par Monsieur Alain Auvray, sis 5 avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 380.623.868

- en qualité de commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Emmanuel Charrier domicilié 5 avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris.

Le cabinet ACE Audit et Monsieur Emmanuel Charrier, qui n'ont vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce, ont déclaré accepter ces fonctions.

• **Neuvième résolution - Programme de rachat d'actions**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, soit sur la base du capital actuel, 1 125 000 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2007.



Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa quinzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera. La société se réserve le droit d'utiliser des produits dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 45 euros par action.

En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 50 625 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Résolutions à caractère extraordinaire

- **Dixième résolution - Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :

a) par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

b) et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

2) Fixe à vingt six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions et/ou des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1 000 000 euros.

Le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

En outre, sur ce plafond s'imputera le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu de la résolution qui suit.

4) En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1/a) ci-dessus :

a) décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b) décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser, les facultés prévues par la loi et notamment offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,

c) en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, décide que, le cas échéant, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par les dispositions légales,

5) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

• Onzième résolution - Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L 225-129-2 :

1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de commerce.



Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2) Fixe à vingt six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1 000 000 euros.

En outre, sur ce plafond s'imputera le montant nominal global des actions émises en vertu de la précédente résolution.

4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires, un droit de priorité conformément à la loi.

5) Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

6) Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser et déterminer les modalités d'émission.

7) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

8) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

• **Douzième résolution - Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires**

Pour chacune des émissions décidées en application des dixième et onzième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

• **Treizième résolution - Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1) autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur rapport du Commissaire aux apports, à l'augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;

2) fixe à vingt-six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;

3) décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée Générale ;

4) délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer, le cas échéant, sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts et faire le nécessaire en pareille matière.

• **Quatorzième résolution - Autorisation de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 443-5 du Code du travail :

1/ Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés et dirigeants de la société et de sociétés qui lui sont liées, au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;

2/ Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation ;

3/ Fixe à vingt six (26) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation ;

4/ Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à la somme de 100 000 € ;

5/ Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan, en application de l'article L. 443-6, est supérieure ou égale à dix (10) ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt (20) séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne ;

6/ Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

• **Quinzième résolution - Délégation pour réduction de capital dans le cadre du programme de rachat d'actions**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes :

1/ Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

2/ Fixe à 24 mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 23 juin 2010, la durée de validité de la présente autorisation,

3/ Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

- **Seizième résolution - Formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.



Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil. Les informations non applicables à Groupe Crit sont indiquées "N/A".

INFORMATIONS	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1. Personnes responsable des informations	114-115
1.2. Attestation du responsable	114
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1. Coordonnées	114-115
2.2. Changement	99, 114-115
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations des périodes	3, 37-39
3.2. Informations intermédiaires	N/A
4. FACTEURS DE RISQUE	26-30
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	6, 22
5.1.1 Raison sociale	116
5.1.2 Enregistrement	116
5.1.3 Date de création et durée	116
5.1.4 Siège social	116
5.2. Principaux investissements	
5.2.1 Réalisés	26, 39, 51-54, 69, 72
5.2.2 En cours	N/A
5.2.3 Programmés	N/A
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	6-7, 12-21, 49-50
6.2. Principaux marchés	10-11, 17-18, 21
6.3. Événements exceptionnels	15, 42
6.4. Brevets, licences	N/A
6.5. Concurrence	10
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Synoptique	6-7, 22
7.2. Liste des filiales	63-64, 80-81
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	44, 52-53, 70, 72
8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	N/A
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT CONSOLIDÉS	
9.1. Situation financière	37-64, 89-94
9.2. Résultat d'exploitation	37-64, 89-94
9.2.1 Événements importants	42, 62, 71, 93
9.2.2 Modifications	42
9.2.3 Influences extérieures	42



10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux	38, 46, 55, 67, 74,90
10.2. Flux de trésorerie	39, 69
10.3. Conditions de financement	28, 32, 46-47, 57, 61, 75-76
10.4. Conditions restrictives	28
10.5. Sources de financement	N/A
11. R&D, BREVETS ET LICENCES	
	N/A
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1. Tendances	10-11, 17-19, 21, 31-32, 62, 93-94
12.2. Incertitudes sur les tendances	29
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	
	N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	98, 101-103, 105-107, 130-133
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	132
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1. Rémunérations versées	62, 77, 99-107
15.2. Provisions	N/A
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Mandats	101-103, 130-133
16.2. Contrats de service	132
16.3. Comités	N/A
17. SALARIÉS	
17.1. Répartition des effectifs	3, 24, 62, 77
17.2. Participations et stock options	55, 128, 134
17.3. Accord de participation au capital	95
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Franchissements de seuil	94, 118
18.2. Droits de vote multiples	118
18.3. Contrôle	33, 94, 127-128
18.4. Accords d'actionnaires	55, 129
19. OPÉRATION AVEC DES APPARENTÉS	
	62
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	
20.1. Informations financières historiques	37-64, 67-81, 115
20.2. Informations financières pro-forma	N/A
20.3. États financiers - comptes sociaux	67-81
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	144
20.5. Dates des dernières informations financières	84-85
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	31-32
20.7. Politiques et distribution de dividendes	33, 46, 51, 74, 117, 129
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	29, 56, 64, 79
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	32, 61

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. Capital social	94-98, 123-128
21.2. Actes constitutifs et statuts	116-123

22. CONTRATS IMPORTANTS 30

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS N/A

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 115

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 63-64, 80-81

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les éléments suivants sont inclus par référence au présent document :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ainsi que le rapport des CAC y afférent, présentés aux pages 37 à 67 du document de référence n° D.07-0567 déposé auprès de l'AMF le 7 juin 2007,
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ainsi que le rapport des CAC y afférent, présentés aux pages 37 à 75 du document de référence n° D.06-0532 déposé auprès de l'AMF le 6 juin 2006."

Calendrier prévisionnel des annonces financières

(dates au titre de l'année 2008)

Annonces financières	Exercice 2008
Chiffres d'affaires	
1 ^{er} trimestre 2008	13 mai 2008
2 ^{ème} trimestre 2008	29 juillet 2008
3 ^{ème} trimestre 2008	30 octobre 2008
4 ^{ème} trimestre 2008	11 février 2009
Résultats 1 ^{er} semestre 2008	29 août 2008
Résultats annuels 2008	Avril 2009



TABLE THÉMATIQUE